

40 ans !

CASAS

Rapport d'activité 2023

Casas en quelques lignes

Association de droit local, CASAS, Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg, a été créé au début de 1984 par un collectif d'associations afin de soutenir les demandeurs d'asile à la recherche d'aide et de conseil.

Ces personnes ont fui leur pays en raison de persécutions personnelles politiques, religieuses ou ethniques et viennent demander la protection de la France et la reconnaissance du statut de réfugié, n'étant pas protégées par leurs autorités.

Dans le réseau local strasbourgeois des organismes qui sont en contact avec les demandeurs d'asile, CASAS occupe depuis 40 ans une place spécifique : son rôle principal consiste à aider dans leurs démarches de demande d'asile les personnes non prises en charge par l'Etat faute de place d'hébergement dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA*).

Les instances compétentes, l'OFPRA, Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, et en cas de rejet de l'OFPRA, la CNDA, Cour Nationale du Droit d'Asile, qui examine les recours, sont pour le moment situées en région parisienne et centralisent tous les dossiers. Ces derniers doivent être rédigés en français et de manière très détaillée, avec traduction des pièces à l'appui de la demande ; c'est pourquoi la plupart des demandeurs d'asile ont besoin d'une aide pour effectuer leurs démarches, ne serait-ce que pour une raison d'interprétariat. Actuellement, environ 87 % des personnes que nous accueillons ne sont pas francophones.

Depuis le début 2016, l'accompagnement au premier dossier, destiné à l'OFPRA, des personnes non prises en charge en CADA est entièrement assuré par la SPADA, Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA, Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile), portée par l'Association du Foyer Notre Dame et financée par l'Etat. CASAS quant à lui se charge de tous les recours devant la CNDA en cas de rejet de l'OFPRA, ainsi que du suivi juridique que cela implique.

D'autres actions viennent compléter ce travail d'écoute et de mise en forme des dossiers : nous organisons des permanences d'accueil multi-services, nous assurons une domiciliation postale, nous proposons des cours de français gratuits pour les nouveaux arrivants non ou peu francophones, des actions culturelles et conviviales en direction des familles et des personnes isolées...

Nous menons aussi, à l'égard de publics divers, scolaires, partenaires ou autres, des actions de sensibilisation concernant les enjeux du droit d'asile et les difficultés rencontrées par les réfugiés.

Au fil des années, notre équipe, constituée de quelques salariés et de nombreux bénévoles, s'est étoffée pour pouvoir faire face aux demandes qui lui étaient adressées.

Nous conseillons en effet en moyenne 1000 personnes par an, domicilions postalement plusieurs centaines de personnes et accueillons annuellement environ 300 personnes dans nos cours de français.

Après deux ans marqués par la pandémie, où nos modes d'action ont été bouleversés à divers égards, nous avons retrouvé depuis un an nos repères habituels de travail et le volume d'activité développé avant la crise sanitaire.

* Un glossaire se trouve en annexe, qui reprend et explicite tous les sigles présents dans ce rapport.

Sommaire

CASAS en quelques lignes	page 2
Rapport moral	page 4
40 ans !	page 5
- Accueillir, c'est offrir...	page 5
<i>Une écoute, lors des permanences d'information et de conseil, des aides matérielles, un service de domiciliation postale, un soutien à l'hébergement, une veille pour les situations d'urgence</i>	
- Accueillir, c'est aussi...	page 18
<i>Proposer des cours de français langue étrangère, des temps de rencontre pour les familles et les personnes isolées, des ateliers variés</i>	
- Accompagner dans la procédure d'asile	page 32
<i>Introduire une demande d'aide juridictionnelle, chiffres 2023, l'aide au recours devant la CNDA, le suivi des dossiers, le soutien aux personnes dublinées, autres démarches</i>	
- Communiquer et sensibiliser	page 48
<i>Site et page Facebook, Voix de Traverses, accueillir et former des stagiaires, répondre aux demandes d'information, animations extérieures et événements particuliers</i>	
- Moyens au service de nos actions	page 55
<i>L'équipe, la formation continue, les appuis financiers, locaux et équipement, des aides en nature</i>	
Conclusion	page 62
Annexes	page 63
<i>Sigles, Revue de presse, Encore un projet de loi contre l'immigration et l'asile... La France généreuse ? Texte de la motion votée à l'Assemblée Générale le 12 mai 2022, La demande d'asile afghane deux ans après, Le Cercle de Silence</i>	

Rapport moral

L'année 2023 a été une année difficile pour CASAS. Alors qu'elle avait plutôt bien commencé avec la reprise d'un rythme de croisière des activités longuement perturbées par le Covid, elle s'est assez mal terminée sur divers plans :

- le projet de loi modifiant le droit des étrangers en général et le droit d'asile en particulier, qui se faisait attendre depuis déjà deux ans, n'a cessé d'être discuté avec des ajouts de plus en plus menaçants. Il a finalement abouti fin décembre au vote d'une loi qui n'avait jamais impacté si négativement la vie quotidienne des demandeurs d'asile, en leur contestant au moindre prétexte, les droits les plus élémentaires. Cette loi a été promulguée le 26 janvier 2024.

- la situation de l'hébergement a continué de s'aggraver. Il n'est plus possible de parler de crise, car cela fait plus de trente ans que les places d'hébergement sont insuffisantes et ne permettent d'abriter qu'environ la moitié des personnes qui pourraient y prétendre. Le projet que nous avons présenté en réponse à l'appel de la Ville de Strasbourg pour un hébergement citoyen, n'a guère suscité de vocations malgré tous nos efforts et n'a pu démarrer qu'avec le petit cercle de personnes déjà actives dans ce domaine.

- plusieurs demandes de subventions ont été refusées, nous mettant devant un déficit de plusieurs dizaines de milliers d'euros et menaçant une fois de plus la survie de l'association.

Notre prochaine Assemblée Générale reviendra sur l'année 2024, mais celle-ci étant déjà bien entamée, nous pouvons nous réjouir que nos actions aient porté quelques fruits.

Sur le plan financier, notre déficit, sans être complètement comblé, s'est considérablement réduit grâce à l'aide de l'UEPAL et de centaines de donateurs. Et il est raisonnable de penser, d'après les messages qui accompagnaient certains chèques, que les dons étaient aussi une manière de protester contre la dérive droitière du gouvernement et du premier ministre.

En effet, la France et notre région restent un îlot de paix et de prospérité dans un monde déchiré par la guerre et les conflits dans tous les continents. Mais elle exerce peu son devoir de solidarité, et au sein de l'Europe, se laisse glisser avec bien d'autres pays, vers une politique de plus en plus répressive envers les étrangers présentés comme des fauteurs de trouble et des profiteurs. Dans l'indifférence générale, les noyades dans la Manche et dans la Méditerranée se multiplient sous nos yeux, ainsi que les morts dans le passage des Alpes ou des Pyrénées.

Pourtant ceci contredit le quotidien que nous vivons à CASAS où, dès qu'il leur est accordé un peu d'intérêt, nous pouvons découvrir de belles personnalités, prêtes à l'échange et à la rencontre, malgré des parcours cruels, des séparations et des deuils, et d'un accueil ici, peu digne d'un pays qui se proclame défenseur des libertés. L'insertion de personnes pourtant riches en potentialités n'est pas le souci de notre société repliée sur elle-même et par exemple, les cours de français sont insuffisamment nombreux et pour beaucoup, dispensés bénévolement et sans aide financière, comme c'est le cas à CASAS. Quel gâchis !

Mais par ailleurs, quel plaisir de voir qu'en 2023 notre association a pu compter sur autant de soutien moral et financier, a pu s'appuyer sur des partenaires bienveillants, et surtout a pu continuer son travail avec des bénévoles nombreux, motivés et pleins d'enthousiasme et de créativité.

Alors année difficile ou pas, nous pouvons poursuivre notre action en 2024 et fêter notre quarantième anniversaire en regardant, comme Janus, vers l'avenir autant que vers le passé !

Alice Chavannes
Présidente

Fin 2023, CASAS fête les 40 ans de sa création, au service de demandeurs d'asile en situation particulièrement précaire.

Cet anniversaire nous donne l'occasion de nous pencher sur nos expériences passées pour les rapprocher du travail réalisé actuellement, ou au contraire pour mesurer le chemin parcouru, et susciter la réflexion.

Cette relecture que nous souhaitons partager s'est notamment faite au travers des bulletins d'information Voix de Traverses que nous publions depuis près de 30 ans et des anciens rapports d'activité.

Feuilleter les pages qui suivent, c'est un peu visiter l'histoire de CASAS en raccourci, par le biais de comptes rendus et de témoignages rédigés en 2023 côtoyant et faisant écho à des articles sur le même sujet datant d'une autre année plus ou moins lointaine.

Bonne lecture !



Accueillir, c'est offrir...

Une écoute, notamment lors des permanences d'information et de conseil

En deux mots...

Pour garantir un accès facile et régulier à tous nos services, nous avons mis en place depuis de nombreuses années deux permanences par semaine, le lundi et le jeudi matin.

Une vaste équipe est mobilisée pour assurer l'accueil, l'enregistrement et l'analyse de la nature des demandes, la convivialité de l'attente et la réception individuelle, tout cela à l'égard de personnes pour la plupart non francophones.

Au côté des salariés, ce sont donc des accueillants et des interprètes bénévoles qui s'engagent dans la durée pour rendre possibles et efficaces ces moments d'accueil et de conseil.

Pour l'instant, nous continuons de recevoir les personnes sur rendez-vous sauf urgence, au service d'une meilleure organisation des permanences et d'une limitation du temps d'attente des intéressés.

Nous notons une évolution nette des nombres de passages enregistrés cette année par rapport à ceux notés en 2022 : il s'agit d'une baisse de près de 50% des passages de familles, qui se répercute dans les autres catégories.

2023	Passages femmes	Passages hommes	Passages enfants mineurs	Passages de personnes au total	Passages de familles
janvier	94	144	64	302	51
février	54	144	31	229	34
mars	99	187	87	373	61
avril	63	148	57	268	41
mai	83	122	70	275	38
juin	113	205	117	435	86
juillet	108	186	130	424	68
août	109	181	87	377	56
septembre	82	149	129	360	74
octobre	89	149	77	315	46
novembre	85	150	88	323	55
décembre	60	161	54	275	53
TOTAL 12 mois	1039 1932 en 2022	1926 2589 en 2022	991 2081 en 2022	3956 6602 en 2022	663 1263 en 2022

Nombre de passages enregistrés mensuellement en permanence en 2023

Le nombre des entretiens menés en permanence, quant à lui, a au contraire augmenté de près de 19%.

2023	Nombre de permanences*	Nombre d'entretiens réalisés, hors rv de dossiers
janvier	9	173
février	8	167
mars	9	216
avril	7	184
mai	5	178
juin	9	249
juillet	9	247
août	9	255
septembre	8	196
octobre	9	205
novembre	9	202
décembre	7	172
TOTAL 12 mois	98 permanences comme en 2022	2444 entretiens (2054 en 2022)

* Lundis et jeudis uniquement, voir remarque ci-dessus

Nombre d'entretiens réalisés mensuellement en permanence en 2023

Au niveau du nombre de permanences assurées, au-delà des 98 journées de lundi et jeudi comptabilisées ci-dessous, nous avons également fixé des rendez-vous à de nombreux autres moments, concernant des démarches un peu longues à mener ou en fonction de la disponibilité des personnes reçues et de celle des interprètes.

Les permanences d'accueil et de conseil ont été mises en place dès les débuts de CASAS.

Quelques situations rencontrées en permanence le 24 et le 26 septembre 2002 :

Merci à la communauté Emmaüs, qui nous a donné 15 sacs de couchage à distribuer à celles et ceux qui en ont besoin. À midi il n'en reste qu'un seul.

Olga

***C'est une femme arménienne avec trois enfants.** Elle allait tellement mal qu'elle a été hospitalisée d'urgence dès son arrivée, et ses enfants ont été placés dans un foyer. Elle n'a pas pu reprendre ses enfants, parce qu'elle n'a pas d'hébergement. Elle a été logée quelques jours à Regain et au CAHM (Centre d'accueil et d'hébergement municipal), mais ce matin, elle est venue nous demander ce qu'elle allait faire, car ce soir elle dort toute seule dans la rue. Elle ne voit ses enfants que deux fois par semaine. Elle pleure en nous racontant sa dernière visite : son enfant le plus jeune ne sait pas bien s'habiller tout seul. Il n'avait pas choisi un T-shirt assez chaud, et l'avait mis tout de travers.*

Ivetta et Virginie

Cette dame est revenue le 27 septembre. Hier et avant-hier, elle a erré toute la nuit après avoir contacté les foyers où elle avait été hébergée, tous les deux complets. À partir de six heures du matin, elle se réfugie dans un couloir de l'hôpital.

***C'est une famille d'origine russe, un couple avec deux enfants.** A la question : « Où dormez-vous ? », le monsieur répond : « Si je vous le dis, vous n'allez pas me croire. Notre famille dort dans une maison en ruine avec des personnes qui boivent et se droguent. Nous avons peur ».*

*Nous rencontrons pour la troisième fois **cette jeune femme géorgienne.** Elle est épuisée, malade, les yeux brillants. A la question : « Où dormez-vous avec vos deux enfants ? » Elle me répond : « Dans une voiture. Nous n'en pouvons plus ».*

Laurence

*Aujourd'hui est arrivée une **dame congolaise** qui n'a qu'une robe en coton et des sandales. Elle a dormi à l'accueil municipal la nuit dernière, et toute la journée elle est dehors. Il fait 10°. Nous avons contacté des vestiaires pour lui trouver des vêtements chauds.*

***Une famille d'origine arménienne, les parents, deux grands enfants.** Le fils parle très bien le français. Sa sœur n'est pas là, elle est chez une connaissance parce qu'elle a de la fièvre. Elle pourra un peu rester là-bas, mais il ne peut pas les prendre tous parce qu'il n'a qu'un petit logement. La même question, entendue toute la matinée : « Où pouvons-nous aller ? ». Ils dorment dehors depuis leur arrivée en août, le plus souvent dans le hall d'arrivée de la gare. Le fils me dit qu'il n'arrive plus à dormir, qu'il suit le passage des heures sur la pendule durant toute la nuit. Et puis, depuis qu'il a rédigé le récit de sa famille en français, c'est bien pire, parce que le passé en Azerbaïdjan a ressurgi. Images insoutenables du pogrom qui se déroulait dans les rues et qu'ils apercevaient des fentes du grenier où ils étaient cachés. Il me dit : « ce qu'on a vécu et ce qu'on vit maintenant, j'ai l'impression que ma tête va exploser ».*

Je sens que ce jeune homme, du fait de sa connaissance de la langue française, se doit de porter davantage le destin de toute sa famille. C'est lui qui porte leur parole à la préfecture, dans les

différents services sociaux et médicaux, et ici à CASAS. C'est lui qui leur traduit ce qu'ils ont déjà compris : « Elle ne sait pas. Elle ne sait pas non plus nous dire où aller ! ».

Simone

Un monsieur arménien m'a demandé où il pouvait trouver des vêtements propres pour sa femme, à mettre après avoir pris une douche, car elle n'a que ce qu'elle porte sur elle.

Irène

Un couple angolais a, en désespoir de cause, accepté le placement en foyer de ses deux enfants, pour qu'ils ne soient pas à la rue et puissent être scolarisés normalement. Ces personnes ne reçoivent aucune aide financière pour subsister. Elles sont arrivées avant l'été.

Des aides matérielles

En deux mots...

Selon la loi de septembre 2018, toujours en vigueur en 2023, certains demandeurs d'asile placés en procédure accélérée (demande tardive, réexamen...) n'ont pas droit à l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) ; d'autres, originaires de pays figurant sur la liste des pays sûrs*, font l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), et si après contestation, cette mesure est confirmée par le Tribunal Administratif, ces requérants se retrouvent sans ressource peu après la décision de l'OFPPA à l'égard de leur dossier, si celle-ci est négative. Sans accès au marché du travail, et toujours en attente d'une réponse (de la CNDA cette fois) à leur demande de protection, ils sont démunis et font face à des besoins matériels de première nécessité : principalement pour leur alimentation - dans ce cas, nous pouvons réorienter bon nombre d'entre eux vers la SPADA - et le transport local, mais aussi pour des frais liés à leur procédure, traductions assermentées, billets de bus ou de train pour se rendre à l'audience à Paris, et d'autres frais divers : assurance scolaire, frais de chancellerie à l'obtention d'un titre de séjour...

La plupart des personnes précédemment dublinées se retrouvent quant à elles également dans une situation de complet dénuement sur toute la durée de leur procédure d'asile, n'ayant pas accès aux conditions matérielles d'accueil (CMA).

De nombreux demandeurs d'asile déboutés nous sollicitent également.

Les demandes concernant ces aides sont traitées dans le cadre des permanences, sauf situation d'urgence.

* actuellement : Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Géorgie, Inde, Kosovo, Macédoine du Nord, Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Serbie,

Le montant comme la nature des aides accordées en 2023 sont comparables à ceux enregistrés l'an passé, avec toutefois une augmentation de 12% liée au développement du projet d'hébergement citoyen.

Nature des aides et nombre de bénéficiaires :

en 2023, CASAS a soutenu :

- 36 familles et 30 personnes particulièrement isolées, dont 94 adultes et 64 enfants, par le biais d'orientations vers des associations partenaires fournissant des colis alimentaires ou une aide financière pour l'achat de denrées (les Restos du Cœur, le CSP, l'Armée du Salut, La Croix Rouge ou Caritas pour des colis ; les conférences Saint-Vincent de Paul pour une aide financière, lorsque les familles avaient la possibilité de cuisiner), ou d'une prescription de repas chauds au restaurant Les 7 Pains

- 22 enfants (de 14 familles) soit par la prise en charge de frais de cantine, soit au travers d'une demande d'AFASE (12 demandes présentées pour 13 enfants de 6 familles, avec au total l'obtention de 980 euros, soit moins de la moitié du soutien reçu en 2022) ;
- principalement grâce au soutien du Centre Social Protestant, qui s'élève cette année à 1513,60 euros, 62 personnes, soit 14 personnes isolées et les adultes de 23 familles (les enfants mineurs bénéficiant de la gratuité), ont bénéficié d'une aide badgé, délivrée dans la durée et
- 7 enfants de la prise en charge de leur assurance scolaire,
- hors hébergement, une dizaine de personnes ont été destinataires d'une aide directe exceptionnelle, frais de chancellerie ou autre.

Types des aides accordées en 2023	Montant en euros
Aide au transport « badgé » : remise de bons CTS pour une valeur de	1711,00
Aide alimentaire, dont frais de cantine, crèche, assurance scolaire, fournitures pour enfants	1209,28
Aides exceptionnelles	641,50
Frais d'hébergement (frais d'assurance habitation inclus)	2324,19
Interprétariat et traductions	934,30
Billets transport convocations OFPRA ou CNDA ou pour se rendre sur un lieu d'hébergement	5454,51
TOTAL	12274.78
	(10951,62 en 2022)

Par ailleurs, 74 personnes ont bénéficié cette année d'une **aide financière de CASAS pour se rendre à une convocation de l'OFPRA ou de la CNDA.**

Orientations pour d'autres aides :

Nous avons également orienté de nombreuses personnes et familles vers des associations partenaires pour d'autres besoins : besoin de vêtements, d'aide financière, de soins médicaux, de soutien psychologique... Nous avons par ailleurs proposé à diverses personnes sans hébergement stable de se rendre à la T'Rêve qui a ouvert ses portes à Koenigshoffen fin 2022. Ce nouveau lieu d'accueil et de convivialité offre des services supplémentaires, bagagerie, machines à laver, salles de sieste pour un répit précieux quand on passe la nuit à la rue...

Dans le cadre de notre travail d'accompagnement juridique, nous avons également refait appel à Migrations Santé Alsace en sollicitant les services d'**interprètes professionnels** dans des langues pour lesquelles nous ne disposons pas de l'aide d'un interprète bénévole.

Un service de domiciliation postale

En deux mots...

Les demandeurs d'asile qui s'adressent à CASAS sont sans domicile stable. Pour la poursuite de leurs démarches juridiques et administratives, le fait de disposer d'une adresse fiable est primordial. La plupart d'entre eux bénéficient de l'adresse postale de la SPADA, Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA ou CODA). Quand ce n'est pas ou plus le cas, CASAS peut offrir une domiciliation à ces personnes, à titre subsidiaire.

Depuis la crise sanitaire, un contact téléphonique à l'initiative de CASAS ou des personnes domiciliées précède souvent le passage dans nos locaux pour chercher le courrier. Nous avons toutefois remis en place courant 2023 nos plages habituelles de distribution, chaque mardi et vendredi après-midi, qui donnent aussi l'occasion d'échanger, de prendre des nouvelles, de donner un petit conseil, une explication sur le courrier reçu.

Merci à toutes les personnes qui en se passant le relais avec précision et en accueillant les personnes concernées tout au long de l'année ont contribué à faire vivre ce service en 2023 !

Le nombre de personnes domiciliées à CASAS demeure pratiquement stable. Au 31 décembre 2023, 297 personnes (contre 304 en 2022), 193 adultes (92 femmes et 101 hommes) et 104 enfants, bénéficiaient à cette date d'une domiciliation postale à l'adresse de CASAS, soit 56 personnes isolées (56 également en 2022) et les membres de 64 familles (65 en 2022).

Ces nombres importants... l'ont été plus encore par le passé et ce service a traversé quelques péripéties, en particulier au moment de notre départ du quai Saint-Nicolas, fin 2015 :

« Déménager, c'est ...

... peut-être plus compliqué qu'il n'y paraît.

Un peu sur le modèle du battement d'aile d'un papillon quelque part qui provoque ailleurs un énorme bouleversement, quand CASAS déménage, ce sont des centaines de personnes qui changent d'adresse !

Nous gérons un service de domiciliation postale depuis les débuts de l'association, mais en 2014, le nombre des bénéficiaires a très fortement augmenté, en raison de l'inscription, sur la liste des « pays sûrs » de l'OFPRA, de pays d'où viennent de nombreux demandeurs : Arménie, Géorgie, Kosovo... Les requérants venus de ces pays se retrouvent sans adresse postale à partir de la réponse de l'OFPRA, et ne peuvent plus poursuivre leurs démarches, sauf à trouver une nouvelle adresse. Jusqu'à présent nous avons systématiquement accepté de domicilier les personnes dans cette situation, et au 31 mars 2015, notre adresse concerne 725 personnes, 535 adultes et 190 mineurs accompagnants.

Alors que nous avons atteint nos limites avec cette domiciliation, le problème devient encore plus complexe avec la perspective de notre déménagement. CASAS peut en effet faire suivre les courriers destinés à l'association et à ses responsables, mais cette procédure ne pourra pas concerner toutes les personnes domiciliées postalement chez nous.

Nous sommes donc à la recherche d'une solution-miracle, et à défaut, allons devoir aider toutes les personnes ayant encore une procédure en cours à la CNDA ou à l'OFPRA à effectuer des changements d'adresse individuels...

Juste un petit travail supplémentaire, s'ajoutant à nos quelques autres tâches ! »

Témoignage extrait de Voix de traverses n°36, 2015

Un soutien pour l'hébergement

La couverture

« Je suis arrivé en France le 3 novembre 2000, après avoir fui mon pays, le Congo. Au tout début, j'ai eu la chance de rencontrer quelqu'un qui m'a hébergé la première nuit, et qui m'a orienté vers la préfecture pour y déposer ma demande d'asile.

J'ai reçu mon papier vert. Mais après, à la CODA, on m'a expliqué qu'il n'y avait pas d'hébergement pour moi, parce que j'étais célibataire, et qu'il y avait beaucoup d'autres dans mon cas.

J'étais perdu, je ne savais pas quoi faire. La nuit, je ne trouvais aucun endroit caché pour m'allonger.

Vous savez, c'est impossible de s'endormir quand on a peur. J'ai eu la chance de trouver un gars qui m'a dit que je pouvais dormir dans sa voiture parce que, comme ça, on ne lui volerait pas sa musique. Souvent, le soir, je l'attends dans sa rue, et quand je le vois arriver avec sa voiture, il me laisse rentrer pour la nuit. Au moins, c'est un endroit fermé, je peux un peu m'allonger.

Mais maintenant, les nuits sont devenues plus froides, et je n'ai que les habits que je porte sur moi. Au milieu de la nuit, le froid me réveille et m'empêche de me rendormir. Je rêvais de pouvoir avoir une couverture, mais je n'ai pas encore droit à avoir de l'argent. Depuis quelques jours, une œuvre caritative m'en a donné une.

J'ai essayé d'aller dans un abri de nuit, mais il n'y avait pas de place, alors je suis reparti. Parfois, je passe la nuit dans une boîte de nuit et je fais semblant de danser. Il y fait chaud, mais comment se reposer ?

Je n'arrive plus jamais à me reposer. C'est presque aussi dur de vivre sans sommeil que sans manger. Je vais souvent à la CODA pour voir si on m'a trouvé quelque chose, mais il n'y a rien. »

Témoignage extrait de Voix de Traverses n°12, 2001

« Cette dame ukrainienne a réussi à rejoindre son mari arrivé il y a trois mois. Derrière eux, restent encore leurs quatre enfants qui, dans l'impossibilité matérielle de fuir, sont toujours cachés chez des amis dans leur pays. À son arrivée en France, le mari n'a bien sûr pas été hébergé. Il me dit : « Pour moi seul je pouvais affronter la dureté des choses. Mais maintenant que ma femme est là, dites-moi où nous pouvons passer les nuits ». Je n'ai bien sûr aucune réponse, ou plus exactement je sais qu'il n'y en a aucune. Je parle des sacs de couchage. « Oui merci ! » Je ne trouve pas de sachets pour les mettre, sauf un sac poubelle. « Oui, c'est bien... mais où pouvons-nous aller ? » La mère à présent pleure. Le père dit : « C'est à cause des enfants... tout ça est trop dur ». Je les laisse partir, avec leur sac poubelle qu'ils promèneront dans la ville jusqu'à la nuit, ne sachant pas où ils poseront finalement, à bout de force, leurs sacs de couchage. »

Simone

Témoignage recueilli en septembre 2002

En deux mots...

Le problème de l'hébergement des demandeurs d'asile primo-arrivants est récurrent. Il traverse tel un leitmotiv les rapports d'activité et bulletins d'information de CASAS depuis trente ans. Privés de la possibilité de travailler depuis octobre 1991, ces personnes et familles dépendent pour leurs besoins de première nécessité de l'aide qui leur est procurée... ou pas.

Le problème s'est encore aggravé en 2017, au point que début 2018, CASAS a pris le relais du Point d'Accueil Solidarité Gare pour alerter sur la situation des personnes et familles les plus vulnérables laissées à la rue.

Celles-ci se présentaient habituellement en permanence, où un relevé détaillé de leur situation était effectué en vue d'un passage de relais à un avocat pour l'introduction d'un référé devant le Tribunal Administratif.

A partir de mars 2020, les mises à l'abri dictées par la crise sanitaire ont transitoirement atténué les choses, sans toutefois résoudre le problème de fond. La situation de l'hébergement d'urgence s'est en effet tendue de plus en plus en 2022, avec un nombre grandissant de personnes campant longuement sur la Place de l'Etoile, dont certaines en demande d'asile et accompagnées par CASAS, et comme en 2021, des interventions policières suivies de brèves mises à l'abri collectives (gymnases), puis d'orientations forcées menées par l'Etat selon la situation administrative des personnes concernées, certaines étant regroupées et assignées à résidence à Bouxwiller en vue de leur éloignement.

En octobre 2022, la Ville de Strasbourg a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt concernant l'hébergement citoyen, auquel CASAS a répondu. Notre projet a été retenu, nous permettant de structurer et d'amplifier en 2023 le système solidaire chez des particuliers proposant une mise à l'abri temporaire déjà en place depuis de nombreuses années à petite échelle.

L'objectif était de pouvoir aider les demandeurs d'asile n'ayant pas de prise en charge dans d'autres structures, et n'ayant pas de solution de logement, à trouver une solution d'hébergement alternative ponctuelle ou plus longue. Le but du projet n'était cependant pas de se substituer aux dispositifs d'hébergement d'urgence, ni aux dispositifs préexistants, mais plutôt d'apporter une solution de répit en attendant une éventuelle prise en charge. Le public cible était les demandeurs d'asile déjà suivis et/ou connus par l'association. L'équipe de CASAS serait ainsi en charge de leur suivi administratif et/ou social.

Pour mener à bien ce projet, l'équipe de CASAS s'est agrandie, et un salarié à mi-temps a été recruté pour travailler exclusivement sur ce projet d'hébergement citoyen. Des stagiaires en travail social présents à CASAS se sont également ponctuellement investis et ajoutés à ce projet, où la directrice était aussi impliquée.

De nombreuses actions de communication ont été menées, réunions d'information, publication d'articles sur le sujet, appel à l'hébergement citoyen sur différents réseaux... Le soutien de la Ville de Strasbourg, notamment celui de l'équipe de la T'Rêve, a été essentiel, car il a permis d'élargir l'appel à héberger à des partenaires différents, et de toucher un public plus large.

Dans notre recherche, nous avons souvent été associés à nos partenaires du Centre Bernanos, également soutenu financièrement par la Ville pour le développement d'un projet similaire au nôtre, mais en faveur d'un public de mineurs isolés.

Quelques chiffres :

11 foyers ont proposé d'héberger ponctuellement ou durablement une personne ou une famille suivie par CASAS.

Au fil de l'année, nous avons grâce à leur aide pu loger 5 familles, 4 hommes isolés et 2 femmes isolées, soit 25 personnes, dont 10 enfants.

Précisions sur la procédure de prise en charge :

1) **un premier entretien est effectué entre le coordinateur du projet et le(s) demandeur(s) d'asile** pour faire un point de situation. Cet entretien permet notamment d'évaluer les besoins, la composition familiale et de vérifier la compatibilité du foyer avec l'hébergement citoyen (*accord ou non du foyer, problèmes de santé, familles trop nombreuses...*).

2) En fonction des besoins évalués, de la composition familiale, et de la zone géographique définie, **le coordinateur du projet vérifie si un hébergeur correspond aux besoins du foyer et est disponible pour accueillir.**

-> *Si une solution d'hébergement est disponible*

3) **Le coordinateur du projet à CASAS accompagne le(s) demandeur(s) d'asile au domicile** de l'hébergeur. Une visite du logement et un rappel des conditions et de la durée d'accueil sont effectués.

4) **Un contrat d'hébergement est signé lors de l'entrée au domicile** par les trois parties : l'hébergeur, l'hébergé et CASAS.

5) **Le coordinateur du projet accompagne le(s) demandeur(s) d'asile à la MAIF**, pour signer un contrat d'assurance responsabilité civile, et pour faire assurer ses biens dans le logement de l'hébergeur.

6) **Dans les trois jours suivant l'entrée au domicile, le coordinateur prend contact avec l'hébergeur et l'hébergé** pour vérifier que tout se passe bien.

7) **Tout au long du séjour, le coordinateur prend régulièrement des nouvelles** de l'hébergeur et l'hébergé. **Si cela est nécessaire, il coordonne aussi l'accompagnement social** (*orientations alimentaires, financement des transports si le logement est éloigné...*) **et administratif du/des demandeur(s) d'asile** avec l'équipe de CASAS.

8) **Avant la date de sortie, le coordinateur se charge de prévenir les partenaires (SIAO, 115) que le foyer aura à nouveau besoin d'un hébergement.**

-> *Si aucune solution d'hébergement n'est possible*

3) **Le coordinateur du projet effectue des signalements auprès des partenaires concernés.**

4) **Le coordinateur du projet continue à chercher un hébergement correspondant aux besoins du foyer.**

Malgré les efforts de CASAS pour essayer de trouver des personnes susceptibles d'héberger, très peu de foyers se sont portés volontaires. La demande est croissante et les propositions d'hébergement sont très limitées.

Des résultats plus probants ont pu avoir lieu pendant la période des vacances d'été, où plusieurs foyers ont accepté d'héberger dans leurs maisons vides lors de leur départ en vacances ou dans des résidences secondaires.

Nous avons également été confrontés à de nombreuses personnes que des traumatismes psychiques rendaient trop instables pour être accueillies chez des particuliers, ou qui d'elles-mêmes ne souhaitaient pas ce dispositif par manque de confiance en des personnes inconnues.

La plupart des propositions d'hébergement que nous avons reçues ont été pour des durées très courtes (une ou deux nuits) et proposées de façon très ponctuelle (pour des urgences). Or, les demandeurs d'asile à qui ces solutions ont été proposées ont quasiment tous refusé, car l'impact psychologique d'être hébergé pour une nuit pour retourner à la rue le lendemain est plus grand que celui de ne jamais être hébergé.

HÉBERGEMENT CITOYEN

Envie de participer à un accueil solidaire ?



L'association CASAS est spécialisée dans l'accompagnement social et administratif de demandeurs d'asile. Parmi les personnes que nous accueillons, nombreuses sont celles, seules ou en famille, qui sont contraintes de vivre à la rue ou dans des lieux très précaires, faute d'avoir accès à des places d'hébergement. Si vous cherchez à agir face à cette situation, CASAS recherche des personnes prêtes à s'engager dans un projet d'hébergement citoyen, contactez-nous sans attendre !



Kalpak, Kirghizistan



Tioubiteik à pointes, Géorgie

« Accueillir un-e demandeur-euse d'asile chez soi ? C'est un peu sous la pression de la nécessité que je l'ai fait pour la première fois pendant quelques jours il y a 14 ans, mais les expériences se sont succédées ensuite.

Aucune n'était semblable à l'autre mais il y a toujours eu des moments d'émotion, de complicité et de plaisanterie, même sans partager de langue commune !

Voyager dans des pays éloignés sans bouger de Strasbourg, c'est à expérimenter ! »

A.C.



Khevsuruli kudi, Géorgie



Tioubiteik, Ouzbékistan

CONTACT



Claire et Nathan, chargés de coordination du projet d'hébergement de CASAS

07.88.46.31.64

casas-hebergement-citoyen@proton.me

Une chambre de libre ?

N'ayant pas accès au marché de l'emploi, les demandeurs d'asile sont complètement dépendants de l'aide que doit leur procurer l'Etat en matière de subsistance et d'hébergement. Le dispositif national qui regroupe les CADA, centres d'accueil pour demandeurs d'asile, est toutefois très fortement sous dimensionné et par conséquent chroniquement saturé : environ 50% des demandeurs d'asile présents dans notre pays ne peuvent y accéder et se retrouvent en situation de grande précarité.

C'est précisément sur ce constat que CASAS a été fondé, il y a presque 40 ans.

Le nombre important de personnes isolées et de familles contraintes de vivre à la rue ou dans l'insalubrité parmi celles que nous accompagnons nous a inlassablement poussés à rechercher des solutions diverses dans ce domaine et tout récemment, à répondre à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Ville de Strasbourg pour le montage d'un projet d'hébergement citoyen.

Ce projet consiste à mettre en relation des personnes désireuses d'accueillir dans leur logement, pour une durée définie selon leur convenance, avec une personne ou une famille suivie par Casas ne disposant pas de solution d'hébergement pérenne. Casas réalisera le suivi des démarches administratives et le suivi social des personnes accueillies et s'assurera, en relation avec les accueillants et les accueillis, du bon déroulement de l'hébergement.

Claire fait partie de l'équipe du projet :

« Je suis arrivée à CASAS en février 2023. Je suis en master Éthique droits de l'homme, après avoir obtenu une maîtrise en Droit des libertés. J'effectue un stage ici dans le cadre de mes études en éthique. J'ai débarqué dans une petite équipe à l'écoute, qui prend le temps d'expliquer et qui répond à mes nombreuses questions en tout genre.

Ayant deux casquettes dans mes études, on m'a proposé d'avoir deux mi-temps lors de ce stage : un mi-temps consacré aux dossiers, à l'aide lors des permanences, à la rédaction de compléments de recours... et un mi-temps pour épauler Nathan, le coordinateur, dans le nouveau projet de CASAS, l'hébergement citoyen. Nous sommes une équipe de 5, salariés, stagiaire et bénévoles, qui travaillons sur le projet et nous rencontrons une fois toutes les deux semaines pour faire le point.

Après un lancement quelque peu difficile, le 3 mars, 400 mails ont été envoyés dans la liste de CASAS pour une proposition de rencontre le 11 mars. Lors de cette réunion on a compté plus d'une vingtaine de participants et les échanges ont pu être constructifs. Des personnes ayant précédemment hébergé ont partagé leurs expériences, d'autres ont posé leurs questions. A la suite de cette rencontre, nous nous sommes mis en contact avec de possibles futurs accueillants que nous allons rencontrer chez eux pour faire plus ample connaissance dans les prochains jours. »

Une participation à ce projet en tant qu'hôte n'implique pas nécessairement un engagement à long terme et peut tout-à-fait être constitué d'accueils occasionnels et/ou de courte durée: toute initiative pouvant contribuer à offrir des solutions d'hébergement même temporaires est utile.

Pour accueillir dans le cadre du projet, il s'agit de pouvoir mettre à disposition une chambre ou un espace privé, et de résider à ou près de Strasbourg. Certaines personnes habitant plus loin peuvent néanmoins aussi proposer leur aide, notamment pour des demandeurs d'asile n'ayant pas d'enfant scolarisé et ne devant pas se rendre très fréquemment à Strasbourg.

Si vous souhaitez vous engager ou simplement vous renseigner sur les implications de ce projet, notamment à travers le retour d'expérience de personnes ayant accueilli des exilés en lien avec notre association par le passé, n'hésitez pas à nous contacter, de préférence par mail à l'adresse suivante, dédiée au projet : casas-hebergement-citoyen@proton.me. N'hésitez pas non plus à en parler autour de vous ! Merci pour votre soutien !

Claire et Pascale

« Cela fait plusieurs années que je reçois de temps en temps chez moi des gens qui n'ont pas de toit pour dormir. Ils viennent d'Arménie, du Kosovo, de Guinée, d'Ukraine, du Cameroun, de Géorgie. Ils sont discrets et ne perturbent pas beaucoup le fonctionnement quotidien : ils arrivent à 20h ayant pris leur repas et repartent à 8h le lendemain (c'était 7h quand je travaillais encore). Quelquefois il y a des enfants avec les parents ou la mère. Ça a été naturel pour moi d'accepter la proposition de CASAS car mon père est venu en France avec un contrat de travail, mais ensuite, dans le dénuement, il a été pris en charge par une institution protestante, qui lui a permis de s'intégrer, d'épouser une alsacienne, et d'avoir des enfants français dont trois garçons qui ont fait leur service militaire au service de la nation française. J'ai un souvenir ému d'une jeune mère kosovare et de ses deux fils, venus avec le père qui a ensuite abandonné sa famille. Quand ils sont partis, on a pleuré. Je leur ai donné

un peu d'argent. Le lendemain, je les ai recroisés sur la route près d'Emmaüs : la mère y avait acheté des jouets à ses deux fils. »

Arnaud

« Nous avons proposé à Casas de mettre notre appartement à disposition de demandeurs d'asile pendant l'été puisque nous nous absentons de Strasbourg pendant deux mois environ. Il nous semblait impossible de laisser cet appartement vide alors que des personnes sont à la rue pendant tout ce temps. Casas nous a proposé un couple avec deux enfants qui ont pu s'installer dans le lit double et le canapé du salon ; ce n'est sans doute pas idéal pour les enfants mais j'espère qu'ils ont pu s'y adapter. Nous n'avons pas pu les rencontrer avant notre départ mais Nathan, le coordinateur du projet, est venu voir les lieux et s'informer des emplacements des objets de la vie courante et des précautions éventuelles à observer. Les voisins sont prévenus et attentifs à ce que tout se passe bien. Il y a eu du bruit le premier jour qui ne s'est plus reproduit par la suite, à leur demande ; les appartements anciens sont mal isolés. Nous sommes très sereins dans ces circonstances. »

B.

K. M., originaire d'un pays du Caucase, est arrivée en France à un âge avancé. Elle revient dans une lettre sur son parcours semé d'embûches et de générosité.

« Bonjour, chers habitants de Strasbourg !

Le destin m'a conduite dans votre belle ville seule, sans famille, sans argent, sans toit et à un âge avancé. Parfois, lorsque trop de mauvaises choses finissent par nous pousser vers le suicide, on voit apparaître dans notre vie des gens prêts à nous tendre une main salutaire. Après avoir rencontré de telles personnes, ces pensées noires nous quittent progressivement. [...]

Le « bon » de ma vie strasbourgeoise a commencé à apparaître grâce à Casas. C'est dans cette association que j'ai pu commencer à apprendre le français. Pour parler franchement, je me rendais à ces cours pour ne pas rester dans la rue et parce qu'il était possible d'y boire du thé en mangeant un morceau.

Un jour après un cours, c'est les larmes aux yeux que, en quittant la salle, j'ai expliqué au professeur que je n'avais nulle part où aller pour passer la nuit. Je me souviens comme si c'était hier comment je traînais en pleurs dans les rues lorsque mon téléphone a sonné. J'ai entendu à l'appareil une voix féminine qui m'a demandé où je me trouvais et si j'avais un endroit où dormir. Lorsque j'ai répondu, on m'a dicté une adresse où l'on m'accueillerait.

Compter les heures jusqu'au matin suivant

Ce moment où l'on comprend qu'aujourd'hui, demain et les jours suivants, on n'aura plus à traîner sans but dans les rues en se demandant où l'on pourra passer la nuit, c'est quelque chose de vraiment très précieux. [...] On comprend alors qu'on pourra passer la nuit dans une famille d'amis et pas dans la rue, où chaque soir et chaque nuit on calcule jusqu'à quelle heure on peut rester dans un magasin puis dans les transports et enfin combien d'heures il nous reste à passer sur un banc pour arriver jusqu'au matin suivant.

Les gens qui m'ont accueillie pour quelques nuits grâce à Casas sont devenus pour moi des amis proches. [...] Je ne pourrai probablement jamais leur rendre à l'identique tout le bien et l'attention qu'ils m'ont donnés, mais je suis certaine que le Tout-Puissant leur rendra la vie plus douce pour avoir su trouver dans leur cœur une place pour des personnes comme moi. Je rends donc hommage à vous tous, Janka, Arthur, Solange, Denis, Brigitte, Bika, Layla, Catherine et Alice [...]

Merci encore pour votre aide et votre soutien dans les moments difficiles. »

Une veille pour les situations d'urgence

En deux mots...

Les personnes confrontées à une situation d'urgence, de quelque nature que ce soit, se présentent le plus souvent en dehors des permanences, inquiètes, voire désorientées. Il s'agit pour nous de les accueillir, les rassurer, faire le point avec elles afin de comprendre la difficulté rencontrée, d'en évaluer l'urgence et de traiter la demande au mieux, au travers d'une réception immédiate ou à très brève échéance selon les cas.

En 2023, totalement sortis des contraintes sanitaires, nous avons retrouvé nos marques dans le traitement des demandes urgentes, présentées à la porte de la MPS où se succèdent des accueillants issus des équipes des quatre associations installées dans la Maison, selon un planning de répartition hebdomadaire, en complément du travail réalisé par l'agent d'accueil qui coordonne la réception.

Les urgences sont de divers ordres : il peut s'agir d'une démarche juridique à réaliser dans un délai presque expiré, de mauvaises nouvelles que la personne vient de recevoir, concernant sa demande d'asile, ou ses proches, d'un problème de santé pour lequel elle a besoin de notre conseil et de notre orientation...

Témoignage de Marie Violain, stagiaire à CASAS en 2003 :

« J'avais pris contact avec la coordinatrice de Respire pour lui signaler la situation d'un jeune homme camerounais que je suivais depuis un petit bout de temps. Je me suis rendue compte de mes limites et de celle de l'association car cette personne était en grande souffrance psychique. Je pense que c'est à la fois le traumatisme physique et psychologique infligé dans son pays ainsi que le choc d'avoir eu une réponse négative de la CRR qui l'a entraîné dans cet état. Le pire, c'est que l'avocat lui avait donné un avis plutôt favorable à la fin de l'audience. Le choc était donc encore plus grand. En outre, il avait appris quelques jours plus tard que son père était mort de ses blessures et que son fils avait été enlevé par la police. Il venait souvent en permanence pour me parler. Comme beaucoup de demandeurs d'asile, il aimait avoir un interlocuteur privilégié, une personne qui connaît son dossier, en qui il peut avoir confiance. Et une personne à qui il n'aura pas à répéter son histoire. Un jour, en particulier, j'ai senti son mal-être. Je lui ai expliqué que j'étais là pour l'écouter attentivement et le soutenir du mieux que je pouvais, mais que je n'étais là qu'un temps limité, qu'il fallait peut-être penser à après, penser à passer le relais doucement, mais sûrement. Il m'avait fait comprendre qu'il avait des idées suicidaires, des envies de boire, de se droguer. Il m'a tendu la perche. Je l'ai saisie. J'ai un peu bafouillé en lui expliquant qu'ici, à CASAS, je ne pouvais pas le rencontrer régulièrement, à cause des entretiens et que les permanences n'étaient pas le lieu ni le moment pour parler de ces choses. Je me suis demandée l'espace d'un instant ce que je devais faire. Je lui ai demandé s'il exprimait le besoin d'en parler et s'il se sentait prêt à en parler à un professionnel : un psychologue. Je lui ai expliqué son travail et lui ai demandé s'il était d'accord que je prenne contact avec lui. Il a acquiescé. Avec son autorisation, j'ai contacté Madame Mokbel (de Respire) qui a perçu l'urgence de ma demande, de sa demande. Aujourd'hui, ce monsieur est suivi par*

un psychiatre de cette association, il vient me voir quand je suis là, sinon d'autres personnes lorsque je suis absente des locaux ».

* Commission des Recours des Réfugiés, ancien nom de la CNDA

Accueillir, c'est aussi...

Assurer des cours de français langue étrangère

En deux mots...

Environ 87 % des demandeurs d'asile que nous suivons actuellement ne sont pas francophones. La demande d'un apprentissage linguistique est donc très forte, et y répondre est indispensable pour contribuer à lever cet obstacle qui les handicape dans tous les domaines : compréhension du nouveau contexte dans lequel ils se trouvent, acquisition de nouveaux repères, communication avec l'entourage et nouvelles relations amicales...

Deux sessions de cours sont habituellement organisées chaque année, respectivement d'octobre à fin juin, puis sur les mois d'été, avec la mise en place de groupes d'une dizaine de personnes, qui suivront le plus souvent deux cours de deux heures par semaine, donnés par des formateurs bénévoles.

En 2023, nous avons enfin retrouvé notre fonctionnement d'avant la pandémie sur la totalité de l'année. La session d'octobre 2022 à fin juin 2023 a concerné plus de 110 apprenants, à qui nous avons d'emblée proposé deux cours de deux heures par semaine. La session d'été a permis à une soixantaine de personnes de commencer ou de poursuivre leur apprentissage du français. En octobre 2023, 136 personnes se sont inscrites ou réinscrites et se sont vu également proposer quatre heures de cours hebdomadaires

Globalement en 2023, 269 personnes de 31 nationalités, mais venant principalement de Géorgie, Russie, Afghanistan et Arménie, ont pu suivre des cours à CASAS sur une ou plusieurs sessions, grâce à l'investissement de 35 formateurs bénévoles.

Nous voulons leur redire ici toute notre reconnaissance, ainsi qu'à la Paroisse Sainte-Aurélie, la Paroisse du Bouclier et la Paroisse du Temple-Neuf, qui mettent à notre disposition des salles de cours tout au long de l'année. Cela nous permet d'organiser plus de cours et de manière plus souple, pour répondre aux demandes et tenir compte des disponibilités des personnes accueillies et des formateurs. Fréquenter d'autres lieux que ceux spécifiquement dédiés aux demandeurs d'asile et aux personnes en difficulté a par ailleurs un impact favorable sur les élèves, contribue à élargir leur horizon et renforce leur connaissance de la ville par la prise de nouveaux repères.

Précisions sur le déroulement de l'année :

Sept réunions d'équipe ont ponctué l'année 2023, permettant d'échanger et se concerter en direct (de très nombreux échanges entre les formateurs et la coordinatrice se faisant par ailleurs par mail ou téléphone) et d'ajuster au fil du temps le déroulement des cours.

D'autres rencontres entre formateurs ont eu lieu, notamment pour faire passer des tests de positionnement aux inscrits avant de constituer les groupes et de démarrer les sessions.

Ce sont principalement des cours de niveau débutant qui ont été organisés, avec toutefois la mise en place de plusieurs groupes faux débutants, moyens et avancés, et des propositions transversales, autour des maths, de la conversation, de sorties culturelles qui seront évoquées plus loin.

En fin d'année nous avons aussi reçu Patricia Lejeune du CAFOC pour la présentation et le prêt d'une mallette d'outils en soutien à des cours d'alphabétisation, ayant pu remettre en place de tels cours à CASAS pour un petit groupe d'apprenants.

PAYS de nationalité	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes	Total inscrits 2023
Afghanistan	-	38	38
Albanie	7	3	10
Algérie	1	3	4
Angola	4	-	4
Arménie	16	6	22
Azerbaïdjan	5	3	8
Bangladesh	-	1	1
Cameroun	1	-	1
Colombie	3	1	4
Côte d'Ivoire	-	1	1
Egypte	-	1	1
Erythrée	1	1	2
Ethiopie	-	1	1
Géorgie	46	34	80
Guinée Conakry	-	4	4
Iran	1	-	1
Kazakhstan	1	-	1
Kosovo	4	1	5
Libye	1	4	5
Nigéria	4	2	6
Ouganda	3	3	6
Pakistan	1	1	2
Palestine	-	1	1
Russie	25	16	41
Serbie	1	1	2
Somalie	-	2	2
Soudan	-	3	3
Syrie	-	2	2
Turquie	-	3	3
Ukraine	6	1	7
Venezuela	1	-	1
TOTAL 31 pays	132 (125 en 2022)	137 (107 en 2022)	269 (232 en 2022)

Nombre des personnes inscrites aux cours de français en 2023

Les étudiants de l'ESEIS engagés à nos côtés dans le cadre d'un projet tuteuré sur deux années depuis l'automne 2022 ont poursuivi en 2023 leur travail de diagnostic et de recherche de pistes d'amélioration concernant notamment la fréquentation des cours et ont commencé à mettre en œuvre quelques idées. Le projet verra sa finalisation mi-avril 2024.

Témoignages d'hier et d'aujourd'hui :

Caroline ZUBER, étudiante en maîtrise de Français Langue Etrangère, et stagiaires à CASAS, a animé une rencontre hebdomadaire de deux heures, pour un groupe tout débutant en français, de début novembre 2001 à fin janvier 2002.

« Cette expérience a été très enrichissante tant sur le plan de l'enseignement que sur le plan personnel.

Elle m'a permis de découvrir l'enseignement à un public adulte, avec une forte motivation, mais aussi la perte des habitudes d'apprentissage et les préoccupations extérieures. La motivation des personnes m'a permis de travailler dans une ambiance sympathique et de dépasser dans la bonne humeur les petits obstacles liés à l'absence de langue commune hormis le français. J'ai cherché à éviter de tomber dans un schéma trop scolaire, tout en prenant en compte le désir des personnes d'apprendre de façon très systématique et leur peur de perdre du temps en faisant des exercices plus ludiques.

La capacité à improviser a également occupé une place très importante dans les rencontres. Il fallait savoir répondre aux questions et s'adapter aux réactions parfois inattendues et surprenantes des apprenants.

L'organisation du cours n'a pas été facile dès le début. Il était assez compliqué de proposer une véritable progression en raison de l'irrégularité dans les effectifs et de la venue de nouvelles personnes à chaque fois. Petit à petit, après quelques semaines, un noyau d'une dizaine de personnes s'est formé et il a été possible de travailler plus efficacement et d'établir des liens de sympathie.

Enfin, le fait de partager un groupe avec d'autres formateurs, qui a nécessité une certaine coordination, m'a permis d'échanger des impressions sur la progression des apprenants et sur le contenu des cours. »

« Le 13 avril, par une paisible journée de printemps, nous avons fait ensemble une petite escapade à l'Orangerie. A 10h un groupe de 7 personnes attend sur les bancs, à l'entrée, près du glacier Franchi. Et oh surprise, lorsque j'arrive voilà que le groupe s'est enrichi avec : un bébé de 8 mois, un petit garçon, une jeune fille en fauteuil roulant et sa grande sœur. L'un d'entre nous manque, il est appelé : ce n'est qu'une panne d'oreiller, et dans la demi-heure il arrive du fin fond de l'Alsace.

Cela ressemble à une grande famille et donne l'occasion d'avoir des échanges bien plus personnels qu'en cours et de manifester une attention plus proche des préoccupations de chacun. Tout le monde semble heureux, et en même temps quelque peu pris de court par ces nouvelles relations qui nous lient : dans ce moment nous ne sommes plus formatrice et apprenants, nous partageons simplement un moment de vie, en profitant les uns des autres et aussi de toute cette beauté naissante qui nous entoure, dans le calme du matin.

Nous avons découvert avec joie que la « cabane aux livres » avait ouvert et chacun a emprunté quelques ouvrages. De nombreuses photos ont été prises : avec leur « professeur », en groupe, mais ils ont aussi beaucoup de fois demandé à ce qu'on les prenne eux en photo. Les langues se délient, les espoirs et les souhaits qui les obsèdent se racontent, les pensées vont vers les bien-aimés qui sont au loin ... Vers la fin, comme pour conclure, j'entends à côté de moi : « Nous avons passé trois belles heures ! J'ai oublié tous les maux sur ma vie ! Dans cette beauté, je peux regarder vers l'avant ... et envisager de refaire ma vie ici ! »

Anny

Extrait du rapport d'activité 2016

Quelques retours d'élèves du groupe avancé qui suit le cours le Nathalie en 2023 :

Jacqueline : « Moi personnellement je suis très à l'aise de participer au cours de français, ça m'aide énormément à m'améliorer. »

Nana : « Juste un petit mot pour vous dire le cours de français avec Nathalie. Elle est très communicative. Cette année, il y a des personnes de niveaux et d'âges différents dans notre groupe, mais Nathalie travaille très bien avec nous pour que tout le monde soit satisfait. Ses cours portent sur des sujets différents à chaque fois. Personnellement, je suis contente d'avoir rencontré Nathalie et je remercie la direction de Casas pour cela. »

Yessica : "Nathalie montre l'envie d'enseigner, le temps qu'elle prend pour préparer les cours et apporter un sujet à chaque classe, en plus de demander ce que nous voulons faire ou voir dans les autres cours, cela me motive beaucoup à aller en cours tous les jeudis afin de m'améliorer et d'apprendre la langue du pays où nous nous trouvons. Je vous remercie pour la passion qu'elle met en nous chaque jour pour que nous puissions être meilleurs en français. "

« Les cours de français sont très importants pour moi, ça m'aide beaucoup pour ne pas oublier ce que j'ai appris et apprendre de nouvelles choses, merci beaucoup à vous. À bientôt. Gayane »

Ekaterine : « J'ai écrit quelques phrases.

Je suis des cours de français à CASAS depuis octobre 2021. Je suis heureuse que Nathalie a exprimé son désir que j'assiste (même non vaccinée) à ses cours. A cette époque je connaissais 20 mots de français, grâce à Nathalie, je peux parler, rencontrer le médecin, remplir divers formulaires etc.

Nathalie parle lentement, clairement, elle explique chaque mot, nous écoutons des leçons vidéo, elle apporte divers textes et grammaires intéressants, elle utilise activement le tableau pour les visuels.

Avec Brigitte aussi j'ai déjà suivi plusieurs cours intéressants et j'apprends la grammaire B1 et les vocabulaires et nous discutons des différents sujets. Elle m'aide à améliorer encore plus mon français.

Et je ne peux pas ne pas mentionner Francis avec qui j'ai commencé à étudier les mathématiques en français et continué avec divers textes intéressants, l'année dernière.

Le texte s'est avère long !

Merci à CASAS et aussi aux professeurs remplaçants, dont j'ai assisté aux cours. »

... et du groupe faux-débutant de Patrick :

Tamar(Géorgie)

« Bonjour! Le lundi 29 avril à 10h, nous avons un cours de français. Bienvenue à la leçon ! »

Anna (Ukraine)

« Je remercie Casas et ses professeurs de m'avoir appris le français et de m'avoir donné l'opportunité de visiter l'opéra, le musée et d'avoir organisé des vacances pour nous ! »

Dilara (Ukraine)

« Je suis reconnaissante envers les personnes qui travaillent avec nous à Casas. Au cours de français de Patrick, il y a toujours une ambiance chaleureuse et j'aime assister aux cours.

Tous les mardis, nous avons un cours de yoga où nous pratiquons et discutons avec Nais et c'est tout simplement merveilleux. Chez Casas, nous sommes entourés de professeurs gentils et attentionnés. Je leur suis très reconnaissante ! »

Nune (Arménie)

« Nous sommes très reconnaissants à Casas d'avoir une telle organisation, ainsi qu'aux professeurs qui mettent leurs efforts à nous enseigner la langue française.

Ainsi que pour l'organisation de musées, d'opéras et de rassemblements similaires.

Un grand merci à toute l'équipe ♥♥♥ »

Nino (Géorgie)

« Le professeur tient un livre et me dit de dire "tu as un livre. Je veux lui dire rapidement qu'il tient un livre. Mais je lui dis : « Tu es un livre ». C'était très drôle ! Les professeurs de Casas m'aident à ne pas commettre les mêmes erreurs avec les autres. »

Témoignage de Myriam, formatrice chargée de remplacements :

« En tant que remplaçante, depuis deux ou trois ans, je n'ai pas de « réalisation » de groupe ou d'individuels à mettre en avant. Chaque remplacement me fait rencontrer d'autres personnalités, d'autres situations, linguistiques et humaines, et découvrir la réalité multi-facettes des destins et attentes des personnes qui viennent à Casas. C'est riche, c'est dense, parfois difficile, mais fort en échanges et apprentissages mutuels.

Les « sorties » - Opéra, musées...- sont aussi des épisodes importants, parce que les échanges y sont à mon avis plus « horizontaux » (on oublie les étiquettes enseignant-enseigné) et qu'aussi bien les personnes présentes partagent juste de bons moments.

En ce qui me concerne plus personnellement, j'ai pris beaucoup de plaisir à participer à la préparation et au déroulement de l'anniversaire de Casas. Je souhaite m'impliquer aussi dans la réalisation du livre prévu en cette année de Capitale du livre, dont nous allons probablement discuter les modalités prochainement. »

... et du soutien individuel

En deux mots...

Certaines personnes qui souhaiteraient s'inscrire aux cours de français collectifs ne peuvent le faire, notamment en raison de soins médicaux. D'autres ont un projet particulier pour lequel elles ont besoin d'un soutien, d'autres encore ont envie de bénéficier, parfois en plus des cours collectifs, d'un appui individuel pour progresser mieux et plus vite. Des parents sollicitent aussi ponctuellement notre aide, pour que nous assurions des temps de soutien scolaire à leurs enfants...

Depuis plusieurs années, nous tentons de répondre à cette variété de demandes en mettant individuellement en contact des personnes bénévoles qui proposent ce type d'aide avec celles qui en ont exprimé le besoin.

Les rencontres peuvent avoir lieu à CASAS, mais aussi en dehors, pour guider les intéressés dans l'utilisation de ressources supplémentaires, médiathèques, internet...

Cette année, grâce à l'engagement de 17 formateurs bénévoles, le nombre des demandes et propositions de soutien individuel a progressé, avec 19 personnes accompagnées sur l'année (une dizaine l'an passé).

Parmi elles, quelques jeunes ont bénéficié de soutien scolaire, et plusieurs personnes avancées ont pu perfectionner leurs connaissances.

Durant l'été, Jean-Sébastien, un formateur qui nous avait aidés il y a des années, a proposé d'assurer 6 suivis individuels parallèles.

En 2023, un autre formateur très fidèle, Bernard Escudero, nous a quittés. Nous voulons lui rendre hommage pour son aide précieuse et redire notre vive sympathie et toute notre amitié à Laetitia sa compagne et à tous ses proches.

Proposer des temps de rencontre pour les familles et les personnes isolées

Extrait du rapport d'activité 2013 :

« L'animation d'un temps convivial hebdomadaire pour les familles qui le souhaitent, initiative qui fête tout juste ses deux ans, s'est développée progressivement.

Tous les mercredis matins sauf quelques semaines en été, une rencontre a été proposée aux familles intéressées autour d'un petit-déjeuner, de jeux et d'activités manuelles pour les enfants, mais aussi de temps d'échange ou d'initiation linguistique pour les parents empêchés de s'inscrire aux cours...

Ces moments partagés, sans enjeu d'aide technique ou de conseil, permettent de soutenir des familles en grande difficulté et de les diriger vers des lieux adaptés à l'accueil de jeunes enfants, en vue d'améliorer leur quotidien.

Au départ, nous avions prévu une inscription pour ces rencontres, mais finalement les choses s'organisent très bien de manière plus libre. Il y a des familles qui viennent régulièrement, d'autres qui passent plus ponctuellement, voire au hasard d'un rendez-vous dans la Maison Casalis. Certaines rencontres sont très calmes, d'autres au contraire très animées, réunissant des familles de diverses origines. Chaque fois, plusieurs animateurs sont présents pour que chacun y trouve son compte : jeux de société, dessin, bricolage pour les enfants, échanges avec les parents, moments d'apprentissage du français à quelques-uns, partage des expériences, ateliers où les parents vont s'investir et faire découvrir leurs goûts et compétences...

La formule se réinvente au fil des mercredis, avec des interprètes qui passent aussi et permettent d'approfondir les échanges. En fin de séance, les animateurs font le point et rédigent à tour de rôle un petit compte-rendu afin de faire le lien avec le reste de l'équipe (qui définit un calendrier des présences, chacun participant à tour de rôle, selon ses disponibilités), de garder une trace de ce moment et de mesurer l'évolution des choses tout au long de l'année... »

En deux mots...

CASAS a depuis toujours ou presque réservé à son public un temps d'accueil convivial chaque semaine, c'est-à-dire un temps d'échange « gratuit », sans enjeu d'aide sur les plans administratif, juridique ou social.

Pour les familles, venues de plus en plus nombreuses ces dernières années, et rencontrant des besoins spécifiques liés à la parentalité, à l'éducation et la scolarité des enfants, c'est désormais le mercredi après-midi qui a été choisi pour ce moment d'échange informel, autour d'un goûter, de jeux et de propositions variées d'animation. Au-delà du plaisir de se retrouver, ce moment permet de donner des repères à des familles en situation de grande précarité, les aide à sortir de l'isolement et à tenir dans l'attente de la réponse de la France à leur demande de protection. Elles renouent avec

des temps choisis de loisirs et de légèreté, où la créativité et la fantaisie peuvent s'exprimer, et le ressenti se dire, et pas les seuls faits et événements subis auxquels l'OFPRA et la Cour donnent une importance prépondérante.

En complément des moments conviviaux qui se déroulent dans nos murs, **des sorties** diverses sont proposées aux familles. Il s'agit de multiplier pour elles les possibilités de découvrir la culture du pays et de la région qui les accueillent, mais aussi de renforcer leur accès à des lieux de détente et de nature, et de partager de beaux moments, pour éclairer un quotidien difficile.

En 2023, nous avons encore développé nos propositions, qui se sont poursuivies durant les temps de vacances, y compris sur la période estivale, souvent marquée par la fermeture durant quelques semaines d'autres associations d'aide et difficile à traverser pour les personnes et familles que nous suivons.

L'accueil des familles 2023 en quelques chiffres :

Activités : 45 rencontres sur l'année, 10 à CASAS et 35 à l'extérieur :

17 spectacles et animations à l'extérieur de CASAS : 8 spectacles, à la Médiathèque Malraux, au TJP, à l'Espace K, au TAPS, à Pôle Sud, au Point d'Eau à Ostwald, 6 séances de cinéma, 2 visites/animation, au Musée des arts décoratifs et au Musée archéologique, exposition photo à Simultania, avec séance de light painting

3 sorties : excursion au Château de Wangenbourg, après-midi au Bagersee, après-midi d'activités sportives (la sortie neige prévue le 22 février et soigneusement préparée a malheureusement dû être annulée en raison de la météo)

13 autres après-midis à l'extérieur : 6 rencontres (jeux, goûter) dans des parcs différents, visite de la Cathédrale, chasse aux œufs, participation à l'animation CASAS lors de la Semaine des réfugiés, 3 sorties en médiathèque, visite de la caserne des pompiers du quai Finkwiller

12 rencontres sur place à CASAS, avec des programmes variés : galette des rois, jeux de société et fêtes des anniversaires, séances d'atelier peinture et crochet/tricot, deux ateliers cuisine, visionnage des photos de l'année, fête de l'hiver, atelier théâtre, animation d'introduction à un spectacle de danse

Merci à Tôt ou T'Art pour son soutien et aux coordinateurs et animateurs qui cette année encore ont su élaborer et réaliser un programme très attrayant et varié avec les familles.

- **Fréquentation**

Nous avons compté 6 familles régulières (3 familles tchéchènes et 3 géorgiennes), qui totalisent 19 personnes : 13 enfants, âgés de 2 à 10 ans, et 6 mamans.

Par ailleurs, 4 familles (7 personnes) sont venues plus épisodiquement.

Habituellement chaque séance réunit 10 à 30 personnes, dont 2 à 6 accompagnateurs.

L'accueil des familles

Tous les mercredis des familles se rencontrent à CASAS ou ailleurs pour passer l'après-midi ensemble. Pour vous donner une idée de ces rencontres et des animations proposées, Jeanette a recueilli des témoignages de mères, d'enfants et d'accueillants bénévoles.

Malika, 2 enfants, participe depuis 3 ans à l'accueil familial :

« Ma famille connaissait déjà CASAS. Ma mère m'a recommandé de venir ici. Ce qui me plaît à l'accueil familial, c'est être ensemble. Les enfants aiment beaucoup jouer avec les autres enfants, faire des sorties et du sport ensemble. Mercredi, il n'y pas d'école. Par rapport à ça, les enfants aiment beaucoup venir ici pour les activités offertes. »



Mariam, 3 enfants, vient depuis 5 ans à ces rencontres :

« Le temps de rencontre est très bon – pour les enfants, et pour les adultes aussi. On fait beaucoup d'activités : cinéma, théâtre, peinture... C'est intéressant pour les enfants, et pour nous aussi. Je suis contente ici. En plus il y avait beaucoup d'endroits ici que je ne connaissais pas. CASAS m'aide à faire la connaissance de la ville et des alentours. »



Trois jeunes filles

Qu'est-ce que vous aimez le plus ici ?

- *On s'amuse. On va à plein d'endroits. A Noël, on peut dessiner, on peut colorier, enfin on s'amuse. On va au musée, à des spectacles... et c'est trop bien. Ça m'amuse.*
- *Des fois, on peut se faire des amis ici.*
- *C'est trop amusant et tout le monde est gentil. Du coup on n'a pas honte. Et ça c'est très bien.*
- *Moi, en vrai, je pensais qu'ils sont comme tout le monde, un peu méchants. Mais en vrai ils sont, vous êtes trop gentils. Et du coup ça me plaît.*
- *On écoute Brigitte, parce qu'on va partout avec elle. On va à la médiathèque. Et on a aussi fait la carte médiatique, voilà pourquoi j'aime bien Brigitte.*
- *Personne ne nous oblige à faire des choses. Par exemple quand on fait un jeu, on peut faire autre chose si on n'a pas envie et c'est très bien. Ce n'est pas un truc d'obligation.*
- *Et tous les mercredis, on peut au moins s'amuser au lieu de rester à la maison.*
- *Avant, les mercredis, je ne faisais rien et là, je m'amuse trop et c'est trop bien.*

Quelle était la meilleure sortie pour vous ?

- *Alors pour moi, c'était quand on était parti au Vaisseau. Là-bas, il y avait plein d'eau. C'était à Noël, c'était trop bien.*
- *Moi, je me suis inscrite ce mercredi, du coup je suis juste allée au musée, mais c'était trop bien aussi.*
- *Moi, j'aime bien partir au Vaisseau, ou encore en médiathèque.*
- *On est aussi parti voir un genre de spectacle et de fête. Là-bas, il y avait un clown et c'était trop marrant !*

Si vous pouviez souhaiter quelque chose pour l'avenir, qu'est-ce que vous voudriez faire, comme sortie ou comme activité ?

- *Aller au trampoline. Un truc où s'amuser. Comme on était parti au Vaisseau, il y avait plein d'eau, des jeux, des trucs comme ça, j'adore !*
- *Moi, j'aimerais bien qu'on parte aux attractions. Et en août, j'aimerais bien encore aller à la piscine.*

Isabelle, 1 fille, qui contribue à l'accueil des familles depuis novembre 2022

« Ce que j'aime le plus dans les rencontres familiales, c'est l'échange de culture, le partage, l'échange linguistique et le fait de pouvoir rencontrer d'autres familles d'autres pays, d'autres horizons et d'apprendre pleins de choses. Je suis bénévole. Je viens de Tahiti, mon mari est alsacien, donc ma fille est alsacienne et tahitienne. Ma fille est aussi là. Comme ça, elle peut jouer avec les autres enfants. Elle a besoin de jouer, de partager avec d'autres enfants, parce qu'elle est fille unique. C'est important que les enfants s'épanouissent dans des activités, des rencontres comme aujourd'hui et puissent grandir et évoluer. C'est important.

Pour l'avenir, je souhaiterais qu'il y ait encore plus de partage, d'échange, plus d'humanité, que les gens soient un peu plus bienveillants, plus sociables, plus humains, pour le bien de nos enfants. Et surtout, c'est important que les enfants puissent aussi apprendre la tolérance, parce que dans notre société, il y a encore beaucoup trop de racisme, encore beaucoup trop des gens qui ont des préjugés et

qui jugent mal les gens, qui excluent certaines communautés. Et je trouve que le dialogue est important, la compréhension, comprendre l'autre, connaître l'autre et aller vers les autres pour connaître comment ils sont, comment ils vivent, d'où ils viennent et que ce soit réciproque, que ce soit un échange. Voilà, et qu'on ne reste pas dans le jugement et dans l'exclusion. Il faut inclure les gens, il faut les accepter, il faut vivre avec et il faut s'intégrer. Et ça va dans les deux sens, c'est réciproque, c'est interactif ! »

Bel été

Les deux mois d'été ont été un vrai festival d'animations, pour les familles comme pour les personnes isolées que nous accompagnons, grâce à l'investissement de chacun, avec le soutien d'une équipe de choc ! Près d'une quinzaine de propositions ont réjoui petits et grands dans cette période de grandes vacances, habituellement difficile à traverser. Jeux et goûters dans des parcs, séances de cinéma, atelier cuisine, atelier dessin et peinture et spectacle de marionnettes, après-midi sportif, baignade, visite du Musée Historique, journée au Château de Wangenbourg et découverte des villages alentours, visite guidée de Strasbourg... ont ponctué juillet et août de bien jolis moments partagés, dont se souvenir avec plaisir, une fois la rentrée venue.

Pascale



Pour les personnes isolées : le projet du vendredi

Au printemps 2021, la Ville de Strasbourg a lancé un appel à projets visant à « anticiper et atténuer les impacts de la crise pour les habitant.e.s les plus fragiles », notamment en luttant contre l'isolement. Notre projet, intitulé « élargir la convivialité et les échanges à CASAS, et mettre en lien » a été retenu dans ce cadre et a bénéficié du soutien financier de la Ville, accordé pour un an, ce qui nous a permis de déployer notre action de juillet 2021 à août 2022.

A compter de septembre 2022, cette action ayant démontré son importance pour les personnes isolées que nous recevons, les après-midis conviviaux du vendredi se sont poursuivis, au rythme de deux rencontres par mois en moyenne.

En deux mots...

Les personnes que nous recevons se trouvent dans une situation très précaire et anxiogène, qui les isole. Bon nombre d'entre elles sont venues seules en France, et par ailleurs, plus de 85% d'entre elles ne parlent pas français. Dans ces conditions, il est difficilement concevable pour elles d'aller directement vers telle ou telle association proposant des activités.

Pour les soutenir dans ce cadre, il s'agit de les inviter à entrer en contact avec CASAS, lieu connu et investi de confiance, et les amener à découvrir les différentes possibilités qui s'offrent à elles.

Depuis des années, CASAS organise chaque semaine un temps de convivialité et d'échange avec les familles. Notre projet du vendredi s'inspire de cette expérience et en propose un élargissement à plusieurs niveaux :

- élargissement dans le temps, avec l'organisation d'un après-midi supplémentaire consacré toutes les deux semaines à la rencontre et à l'échange
- élargissement au niveau du public : ce sont les adultes qui sont invités, et en particulier les personnes isolées
- élargissement au niveau du contenu : temps de réflexion autour d'un thème dans une ambiance amicale, présentation de propositions diverses de la part de notre association mais également de partenaires divers, facilitant une mise en contact avec eux le cas échéant, sorties et animations variées sur la base des souhaits exprimés par les participants...

En 2023, grâce à l'investissement de l'équipe d'animation et aux propositions d'Hervé, nous avons poursuivi et même renforcé le rythme des rencontres : 24 sorties et 3 rencontres à CASAS ont ponctué l'année, chaque séance réunissant en moyenne une quinzaine de personnes (405 passages en tout).

C'est à nouveau un programme très varié qui a été élaboré avec les intéressés, avec plusieurs rencontres et spectacles autour de la danse, du théâtre, de l'opéra, des visites d'expositions et de musées divers, des temps de jeux, presque toujours à l'extérieur avec un pique-nique ou un goûter, et une prédilection pour la pétanque qui se confirme !

Les participants ont aussi rejoint les familles pour la sortie au Château de Wangenbourg, le 26 juillet.

Anke a ensuite fait découvrir au groupe quelques lieux insolites au cours d'une jolie visite dans la ville.

Plus tard c'est par notre sortie au Marché de Noël plus traditionnelle mais toujours appréciée que s'est conclue cette belle année pleine de rencontres.



« Nous nous sommes déjà rendus à l'opéra plusieurs fois depuis ce début d'année : il y a eu une visite guidée des coulisses et de la scène, des loges où se sont manifestés beaucoup de personnes (voir photo). S'en est suivi deux répétitions à laquelle nous avons assistés "On achève bien les cheveux" et "Guercoeur". Les personnes qui assistent à ces activités sont extrêmement reconnaissantes d'être là. Ces découvertes culturelles, artistiques, sont parfois une première pour eux alors ils ne ratent pas une miette des explications qui sont données dans un français très facile. De même, il y a eu des sorties durant laquelle nous avons été voir des expositions, une fois sur le Liban à Stimultania et ensuite c'était à La Chambre. »
Laurence



Offrir des ateliers variés

L'atelier beauté

En deux mots...

Depuis cinq ans, deux intervenantes bénévoles, respectivement coiffeuse et esthéticienne, proposent leurs services à des femmes en situation de grande précarité durant deux heures chaque semaine. Un moment pour soi, une pause précieuse dans un quotidien difficile, et l'occasion de se confier et d'échanger avec une équipe à l'écoute et aux petits soins...

En 2023, le moment beauté a pris une nouvelle ampleur, en doublant le nombre de prestations réalisées : 109 prestations (contre 50 en 2022), 54 prestations de coiffure et 55 d'esthétique, au bénéfice de 50 personnes différentes, dont 31 ne sont venues qu'une fois, et 13, deux fois (le plus souvent coiffure et soin esthétique).

Au niveau des nationalités des bénéficiaires : elles sont originaires d'Afghanistan (1 personne), d'Algérie (1), d'Arménie (16), de Géorgie (18), d'Iran (1), du Maroc (2), du Nigéria (1), de Russie (5), Syrie (2), d'Ukraine (2), du Vietnam (1).

Cet atelier a toujours lieu le mardi matin de 10 à 12 heures, à CASAS et est animé par une équipe très investie : un grand merci à Hasmik et à Nino pour les soins prodigués tout au long de l'année, et à

Brigitte, Alisa et Laurence pour l'organisation des rendez-vous et la qualité de l'accueil, si importante !

« Il y a beaucoup de gens qui veulent se sentir beaux et bien coiffés aussi, mais il se trouve que beaucoup n'ont pas beaucoup d'argent pour aller dans les salons. Par conséquent, je suis heureuse de pouvoir aider les femmes à ressentir ce qu'elles aimeraient. J'aime aider les gens et faire de de bonnes actions. Et toutes les personnes ont le droit d'être belles.»

Karine

Extrait du rapport d'activité 2018

« Je suis Laurence et suis bénévole depuis près de 8 mois à CASAS. Presque tout de suite, et tout naturellement je me suis engagée pour animer l'atelier beauté qui a lieu une fois par semaine, destiné aux femmes isolées, où des prestations de coiffure, épilation et manucure sont proposées gracieusement par nos bénévoles Hasmik et Nino. Les prestations se réalisent avec ou sans rendez-vous. Il y a de toutes les origines et, ce qui est surprenant, c'est que la barrière de la langue n'est en aucun cas un problème car nous arrivons toujours à nous comprendre. En effet, il y a beaucoup de russophones avec qui j'arrive quand même à me débrouiller de par mes origines tchéchènes. Concernant les autres femmes, elles parlent toujours ou un peu anglais ou par bribes de mots français. Les femmes qui viennent repartent toujours avec le sourire et ce qui est certain c'est que cela permet un regain de confiance en elles. Ce qui est frappant lors de ce moment beauté, c'est que les discussions entre ces femmes portent toujours sur des choses du quotidien, des faits divers, et non pas sur leurs problèmes personnels qui je n'en doute pas doivent être pesants pour elles. Aujourd'hui je suis très contente d'être toujours active dans ce même atelier comme quoi, la première impression est toujours la bonne. »

L'atelier peinture et dessin

En deux mots...

Chaque semaine, l'atelier peinture et dessin est proposé tant aux adultes qu'aux enfants. D'abord placé en parallèle de l'animation du mercredi familles, il se déroule désormais tous les lundis, de 16 à 18H.

Shirin Baran a créé et animé cet atelier durant cinq ans.





En 2023, elle a poursuivi ses interventions jusqu'à l'été et porté en juin une des animations proposées par CASAS dans le cadre de la Semaine des Réfugiés, conjointement à Alexandru Musteata, artiste peintre lui aussi, et à Hamid Reza Zandi, pianiste, pour peindre à deux, en musique et en grand format, devant un public nombreux, accueilli dans le bel espace de Nootoos à Saint-Pierre le Vieux.

Depuis, Leila et Hrihori, deux élèves de Shirin très talentueux, ont pris le relais pour faire vivre l'atelier. En 2024, un projet lancé par CASAS dans le cadre de Strasbourg Capitale mondiale du livre va se réaliser et inclura un atelier d'illustration qui pourra être rapproché de l'atelier actuel.



Un atelier yoga

Quelques séances d'un atelier éphémère ont été animées par Paola en début d'année, au bénéfice d'une demi-douzaine de personnes inscrites aux cours de français.

Fin 2023, nous avons reçu une autre proposition : Naïs, professeur de yoga, nous rejoindra début 2024 et assurera de nouvelles séances ; une rencontre autour du chant est par ailleurs également prévue avec elle.



« S'agissant d'activité physique et sportive, nous avons une professeure qui s'est gentiment proposée de donner des cours de yoga à raison d'une heure par semaine et les femmes s'y plaisent beaucoup (voir photo). Il y a tout âge confondus, de 28 ans jusqu'à 60 ans. La pratique du sport se révèle être un moment de détente malgré tout et de convivialité. Les personnes sont toujours au rendez-vous et il y a régulièrement de nouvelles personnes qui s'ajoutent grâce au bouche à oreille, et même s'il manque de place, toujours une solution est apportée. Lors de la pratique du yoga, les femmes ont toujours un œil porté à la gestuelle de la professeure ce qui est bien plus facile pour suivre la séance et réaliser les bons mouvements.»

Laurence

Accompagner dans la procédure d'asile

Témoignage :

« A l'automne dernier, lors d'une formation à Paris proposée aux travailleurs bénévoles de CASAS, un entretien nous fut accordé par Madame Michel, chargée de mission auprès du directeur de l'OFPRA. Elle nous décrira une institution indépendante se fondant sur une haute conception éthique de sa mission première : assurer la protection des réfugiés. C'est pourquoi elle est toute prête à entendre et prendre note des différents dysfonctionnements de l'OFPRA que nous pourrions lui signaler. « Il est vrai que certains officiers de protection cherchent la faille dans le récit... mais ce sont les éléments de la vieille école, c'est difficile mais on peut essayer de les amener vers une pratique plus fidèle à notre éthique ».

(...)

Andreï a du tomber sur un officier de la vieille école (mais à en croire de trop nombreux témoignages, on peut se demander où sont ceux de la nouvelle). Andreï a participé dans son pays à un mouvement d'opposition de jeunesse. Arrêté, il sera maltraité jusqu'à perdre connaissance. Ranimé avec de l'ammoniaque, il sera finalement hospitalisé sous surveillance policière.

Andreï est marqué de façon visible, non seulement pas les traces expertisées sur son corps mais aussi parce qu'il est dans un état de prostration qui, malgré son arrivée en France, perdure. Il nous dira les yeux baissés «ils auront réussi à me casser !» Andreï a à peine 22 ans et il ressemble à un vieil arbre tordu par la tourmente des éléments.

Lors de sa convocation, il se retrouve face à un Officier de protection qui lui demande de parler. Andreï lui demande quel point particulier il voudrait préciser. « Allez-y, parlez !» Alors il se met à

parler de son histoire, perdant pied, ne sachant pas si tel événement est plus important à décrire que tel autre. Puis quand il s'arrête, l'officier lui dit « Et bien continuez ! Parlez ! » Alors Andreï recommence à parler dans le vide...

La décision négative consécutive à cet entretien dira qu'il « ne fait état d'aucun élément personnalisé de son engagement politique et de sa détention ». Connaissant la fragilité psychologique d'Andreï, cette manière de mener l'entretien fut sans doute celle qui avait le plus de chance de le déstabiliser.

Pour le recours, je lui dis qu'il faut travailler tout ce qui peut permettre de personnaliser son engagement et sa détention. Par exemple : où vous réunissiez-vous ? À quelle fréquence ? Concrètement, quelles étaient vos activités ? Dans votre groupe local quels étaient les membres investis de tâches particulières et lesquels ? Pouvez-vous les nommer ? Y avait-il des niveaux hiérarchiques au sein de ce groupe ? Etc. Toutes les questions que l'Officier de protection aurait pu poser et auxquelles Andreï répond sans aucun problème. Idem pour ses conditions de détention. A l'entendre comment douter une seconde que cette histoire est bien la sienne ?

Ngumbo est tombée sur un Officier de la nouvelle école. Donc, ils existent. Elle en a rencontré un « jeune, gentil, qui m'invitait très simplement à répondre à certaines questions ». Ngumbo, ressortissante de la république démocratique du Congo, a été victime de ces jours terribles d'août 1998 qui suivirent l'appel de Kabila à faire la chasse aux Rwandais. Son mari, ayant un parler et un physique tutsi, pensait être protégé par sa carte d'identité prouvant qu'il est bien congolais. Jusqu'à cette nuit où après avoir subi un viol collectif, Ngumbo voit son mari et leur plus jeune fils mourir, brûlés vifs dans la voiture où ils essayaient de fuir. Elle possède une attestation de la paroisse qui l'a recueillie et cachée jusqu'à sa fuite.

Ngumbo fut reconvoquée. C'est le cas de figure évoqué par Madame Michel : il y a donc eu débat entre l'Officier de protection et le chef de division Elle revient de ce nouvel entretien complètement détruite « c'était un matraquage de questions, je n'avais pas le temps de reprendre le souffle entre deux questions ». La décision négative ne tarde pas et allègue que « ses déclarations ainsi que les pièces de son dossier ne permettent pas d'emporter la conviction ».

L'avocat, seul à pouvoir avoir accès aux comptes rendus d'entretien, nous les soumet. L'enjeu du débat entre l'Officier de protection et le chef de division apparaît clairement. L'Officier de protection avait conclu son rapport ainsi « Pillage, violence et meurtre du mari et de l'enfant : pas de raison de mettre en doute ». Le chef de division se devait d'apprendre le métier à ce jeune Officier aux conclusions crédules manquant de professionnalisme. Le nouvel entretien qui suivra en sa présence totalement muette servira à sa formation.

La violence dont Ngumbo faisait état est perceptible dans les commentaires du rapport d'entretien « Classique ! Flou, imprécis ! C'est moi qui suggère... Réponse totalement stéréotypée ! »

Ngumbo et moi constatons que le flou et l'imprécision caractérisent surtout la compréhension des faits qui souffre de graves inexactitudes : par exemple le passeur est confondu avec le frère, la provenance, contestée, de l'envoi du fax est fausse... On en reste sans voix et il nous faudra faire appel à celle d'un avocat pour la retrouver.

Sabrije est arrivée du Kosovo bien avant les bombardements de l'OTAN. Elle a fui son pays, laissant derrière elle deux jeunes enfants dont elle allaitait encore le dernier. Son mari et son frère ont été arrêtés au cours d'une manifestation de la LDK. Suite à ces arrestations Sabrije sera elle-même recherchée à plusieurs reprises par la police qui veut l'interroger. Son père lui dit « j'ai déjà perdu un fils, je ne veux pas perdre aussi ma fille ».

Elle arrive en France complètement perdue, ne parlant pas un mot de français et ne sachant comment remplir son dossier de demande d'asile. Sabrije finit par se confier à un compatriote qui, moyennant une grosse somme d'argent, s'en occupera. Elle ne sait pas ce qu'elle a signé et bien sûr n'en a pas photocopie.

Nous rencontrons Sabrije bien après son rejet de l'OFPPA. Ayant eu accès au compte rendu de

l'entretien, elle découvre avec stupéfaction que le récit du compatriote n'a rien à voir avec son histoire Elle serait institutrice et aurait été arrêtée lors d'un cours qu'elle dispensait clandestinement, son mari aurait cassé deux côtes à un policier serbe venu l'arrêter... Sabrije n'a jamais été institutrice, son mari n'a jamais agressé qui que ce soit, la date de naissance d'un de ses fils est erronée, l'adresse indiquée n'existe pas etc.

Le rapport d'entretien établit les différentes contradictions entre les déclarations écrites et orales en mettant l'accent sur le fait que, c'est sûr, ce sont des contradictions flagrantes. A aucun moment, l'Officier de protection n'a demandé à Sabrije de s'expliquer sur elles. Peut-être aurait-elle pu expliquer comment son dossier a été rempli. Peut-être que l'Officier de protection aurait pu porter son attention sur le cours véritable de son histoire. Il ne faut pas rêver. Et pour casser le rêve complètement, l'Officier de protection ayant demandé si elle avait des photos de ses enfants, Sabrije fouille désespérément son sac à main sans réussir à mettre la main dessus (« dit qu'elle a des photos de ses enfants et comme par hasard aujourd'hui elle les a oubliées...») Aujourd'hui, réfugiée statutaire, ces deux enfants l'ont rejointe en France après cinq ans de séparation. Leur père est toujours et sans doute pour toujours porté disparu.

Voilà comment André, Ngumbo et Sabrije ont été rejetés par l'OFPRA. Au travers de ces trois simples exemples, je voudrais pouvoir témoigner des dizaines et des dizaines d'autres personnes que nous accompagnons dans cette épreuve. Pour ma part je finis par considérer le passage par l'OFPRA comme une simple formalité permettant d'accéder à la Commission des Recours. Là peut-être sera-t-il possible d'espérer obtenir la reconnaissance des persécutions subies et la protection qui en découle. Andreï, Ngumbo et Sabrije ont obtenu le statut de réfugié devant la Commission des Recours. Tous les trois ont bénéficié de l'assistance d'un avocat.

Alors me direz-vous, où est le problème, puisque cette reconnaissance s'avère malgré tout possible au bout de la procédure ? Il faut savoir que les chances d'obtention du statut se réduisent considérablement sans la défense d'un avocat. Les demandeurs d'asile le savent mais ils ne savent pas comment trouver les 4000 francs qui constituent, en moyenne, les honoraires d'un avocat. Cette question, violente, nous est sans cesse posée. Oui, comment faire pour trouver cet argent ? ».

Simone FLUHR

Extrait du rapport d'activité 2000

Quand un demandeur est hébergé en CADA, il bénéficie sur place de l'aide d'un référent pour mener les différentes démarches de sa procédure. Une personne non prise en charge en CADA sera quant à elle accompagnée par la SPADA pour l'introduction de son dossier à l'OFPRA. Convoquée ensuite à l'Office pour un entretien, elle recevra, en général peu de temps après, une réponse à sa demande de protection. Dans la plupart des cas (70%), il s'agit d'une décision de rejet, suite à la notification de laquelle elle disposera d'un délai d'un mois pour introduire un recours devant la CNDA.

C'est à ce moment-là qu'elle contactera CASAS, car l'aide au recours ne figure pas dans le cahier des charges des plateformes SPADA.

Notre prise de relais pour cette personne commence par une aide immédiate à l'introduction d'une demande d'aide juridictionnelle devant la Cour, qui aujourd'hui aboutira presque toujours à un accord, une des rares avancées dans notre domaine de travail depuis la situation décrite dans le témoignage ci-dessus.

Introduire une demande d'aide juridictionnelle

En deux mots...

Tout demandeur d'asile a le droit de bénéficier de l'aide d'un avocat devant la CNDA.

S'il souhaite que l'Etat prenne en charge les honoraires de ce conseil, voire lui désigne un avocat, il doit remplir un formulaire de demande d'aide juridictionnelle (à rédiger en français) et impérativement l'adresser par fax ou par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Aide Juridictionnelle de la Cour dans les 15 jours qui suivent la date à laquelle il a reçu la décision de rejet de son dossier par l'OFPRA (précédemment notifiée par lettre recommandée, celle-ci est désormais notifiée en ligne dans un espace individuel dédié).

A CASAS, c'est la première démarche dans laquelle nous accompagnons une personne qui doit introduire un recours, et nous la réalisons tout-de-suite, durant la permanence où l'intéressée se présente pour solliciter l'aide de l'association. Plus tôt le Bureau d'Aide Juridictionnelle est saisi, plus long en effet sera le délai restant dont on disposera pour introduire le recours.

Précisions :

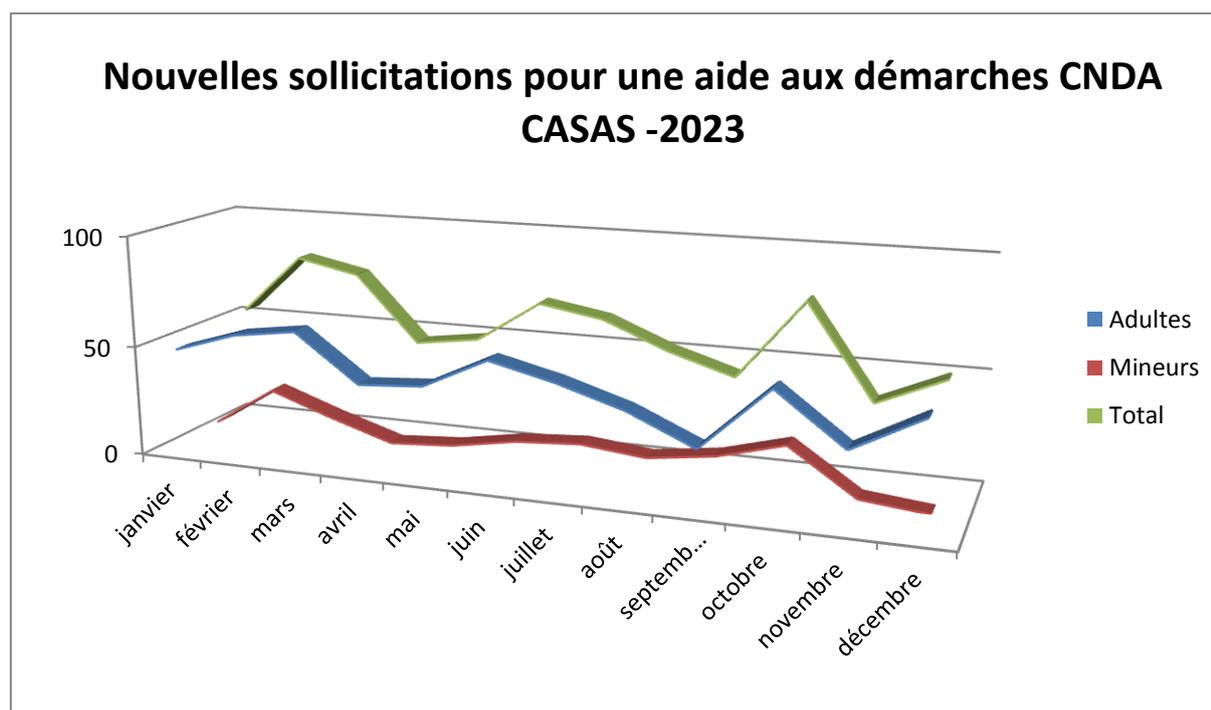
En 2023, nous avons accompagné dans leurs démarches 22 « enfants seuls » (contre 15 l'an passé), presque tous originaires d'Afrique. Il s'agit de demandes faites pour des enfants rejoignant leurs parents, nés après le rejet du dossier de ces derniers, ou concernés au premier chef par des craintes en cas de retour dans le pays d'origine (par exemple, un risque d'excision).

Nous avons par ailleurs aidé à l'introduction de 519 demandes individuelles d'aide juridictionnelle (475 en 2022) au bénéfice de 691 personnes (582 en 2022), et globalement accompagné dans leurs démarches 751 personnes, 607 adultes et 144 mineurs, soit 481 personnes isolées et les membres de 92 familles.

Sur les 634 démarches (individuelles) traitées en 2023, nous comptabilisons 134 demandes de réexamen, qui concernent 199 personnes au total, voir tableau ci-dessous.

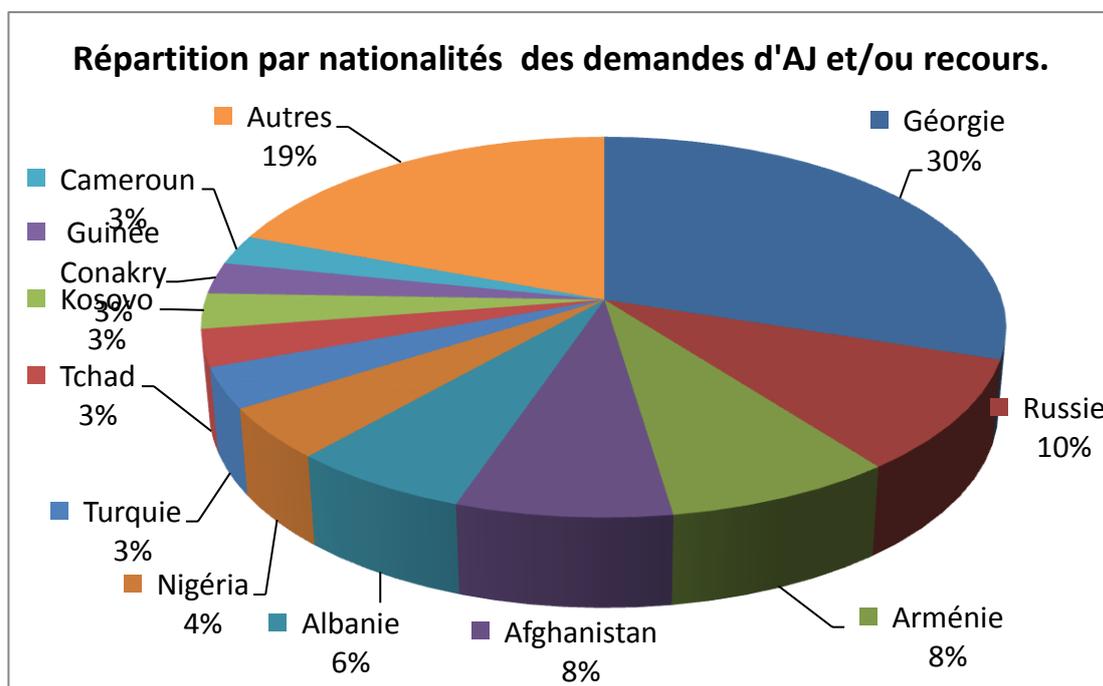
Seules 5 personnes ont réalisé deux démarches différentes avec CASAS en 2023.

Chiffres 2023



Mois 2023	Nombre d'adultes	Nombre de mineurs	Nombre total de personnes
janvier	48	6	54
février	57	24	81
mars	61	14	75
avril	40	5	45
mai	42	7	49
juin	56	12	68
juillet	49	14	63
août	40	11	51
septembre	27	15	42
octobre	55	23	78
novembre	33	3	36
décembre	49	-	49
TOTAL	557 (+18% par rapport à 2022)	134 (+25% par rapport à 2022)	691 (+19% par rapport à 2022)

Nouvelles sollicitations pour une aide aux démarches CNDA en 2023



Pays	Nombre situations	Hommes	Femmes	Enfants	Familles	Personnes isolées	Demandes d'AJ et/ou recours	Personnes au total
Afghanistan	48	45	-	-	1	45	48	45
Albanie	31	20	19	21	11	18	40	60
Algérie	5	4	1	-	-	5	5	5
Angola	5	4	1	3	1	4	5	8
Arménie	42	25	26	13	10	32	51	64
Azerbaïdjan	6	4	2	-	-	6	6	6
Bangladesh	12	12	-	-	-	12	12	12
Bénin	2	2	-	-	-	2	2	2
Biélorussie	1	1	-	-	-	1	1	1
Bulgarie	1	1	-	-	-	1	1	1
Burundi	2	2	-	-	-	2	2	2
Cameroun	16	9	7	1	1	15	16	17
Colombie	3	-	3	-	-	3	3	3
Congo Braz.	5	4	1	-	-	5	5	5
Côte d'Ivoire	12	5	5	2	-	12	12	12
Cuba	1	-	1	-	-	1	1	1
Egypte	1	1	-	-	-	1	1	1
Géorgie	164	118	71	35	34	128	190	224
Guinée C.	17	11	1	6	4	16	17	18
Haïti	1	-	1	-	-	1	1	1
Inde	1	1	-	-	-	1	1	1
Irak	3	3	-	3	1	2	3	6
Iran	3	3	-	-	-	3	3	3
Kazakhstan	2	-	2	1	1	1	2	3
Kosovo	18	14	5	-	1	17	19	19
Liban	1	-	1	-	-	1	1	1
Mali	3	-	2	2	1	2	3	4
Nigéria	28	18	-	11	1	27	28	29
Ouganda	1	1	-	-	-	1	1	1
Pakistan	5	5	-	-	-	5	5	5
RDC	13	8	5	1	1	12	13	14
Russie	52	36	22	34	17	36	61	92
Sahara occidental	1	1	-	-	-	1	1	1
Sénégal	2	1	1	-	1	1	2	2
Serbie	1	-	1	-	-	1	1	1
Sierra Leone	1	1	-	-	-	1	1	1
Somalie	8	6	2	-	-	8	8	8
Soudan	5	4	2	2	2	3	6	8
Syrie	2	1	1	3	1	1	2	5
Tchad	20	15	4	2	1	19	20	21
Togo	2	2	-	-	-	2	2	2
Tunisie	2	1	1	-	-	2	2	2
Turquie	21	20	2	1	1	20	22	23
Ukraine	1	1	-	-	-	1	1	1

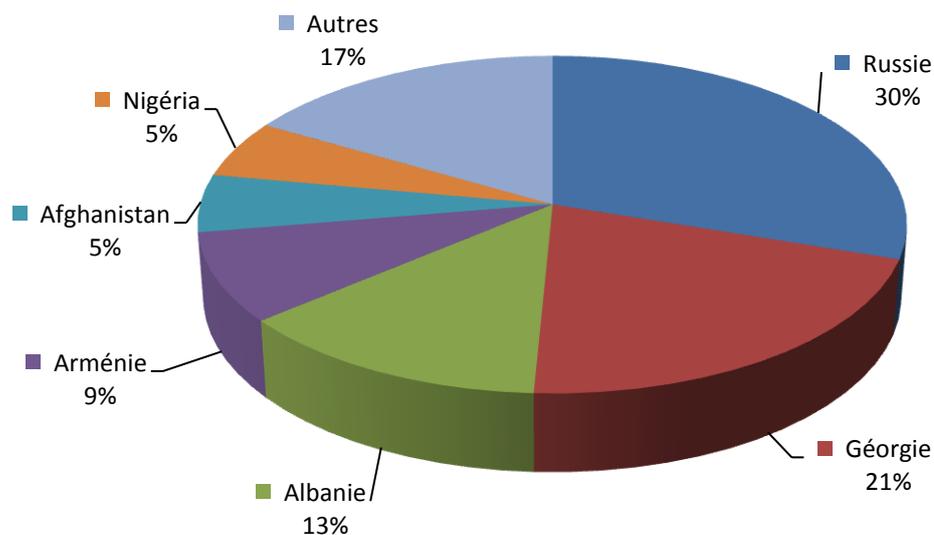
Uruguay	1	1	-	-	-	1	1	1
Venezuela	3	2	1	-	-	3	3	3
Vietnam	1	1	-	-	-	1	1	1
Yemen	1	1	1	3	1	-	2	5
TOTAL 48 pays	576	415	192	144	92	481	634	751
	568 en 2022	395 en 2022	222 en 2022	147 en 2022	88 en 2022	463 en 2022	633 en 2022	764 en 2022
variation par rapport à 2022	+ 1%	+ 5%	-13%	-1%	+5%	+4%	-	-2%

La demande d'accompagnement 2023 globale devant la CNDA

Pays d'origine	Nombre de familles
Albanie	3
Angola	1
Cameroun	1
Géorgie	9
Guinée Conakry	1
Irak	1
Kazakhstan	1
Mali	1
Nigéria	1
RDC	1
Russie	7
Sénégal	1
Soudan	1
Tchad	1
TOTAL	30 35 en 2022

Familles monoparentales accompagnées en 2023

Répartition par nationalité des demandes d'accompagnement dans le cadre d'un réexamen



Pays	Adultes	Mineurs	Familles	Personnes au total
Afghanistan	11	-	-	11
Albanie	17	9	5	26
Angola	2	3	1	5
Arménie	10	7	4	17
Azerbaïdjan	1	-	-	1
Biélorussie	1	-	-	1
Cameroun	1	-	-	1
Côte d'Ivoire	-	1	-	1
Géorgie	27	14	8	41
Guinée C.	3	1	-	4
Irak	1	-	-	1
Iran	2	-	-	2
Kosovo	5	-	1	5
Mali	-	1	-	1
Nigéria	7	4	1	11
Russie	36	24	10	60
Somalie	3	-	-	3
Tchad	1	1	-	2
Turquie	5	-	-	5
Ukraine	1	-	-	1
TOTAL	134	65	30	199
	132 en 2022	54 en 2022	31 en 2022	186 en 2022

Accompagnement dans le cadre d'un réexamen

Dans le même temps, nous avons eu connaissance de convocations en audience pour 187 groupes familiaux (221 l'an passé), suite auxquelles le statut de réfugié a été accordé à 37 groupes familiaux, la protection subsidiaire à 10 groupes, et un rejet opposé à 80 groupes familiaux.

Nous restons sans nouvelles concernant les suites données aux 60 convocations restantes.

Comparaison chiffrée entre 2022 et 2023

Nationalités des personnes accueillies :

Les personnes accompagnées en 2023 sont originaires de **48 pays** (55 en 2022), mais plus de 80% d'entre elles viennent de 12 pays seulement :

- 52% des requérants (42% en 2022) viennent de 7 pays d'ex-URSS, essentiellement – et toujours dans cet ordre - la Géorgie, la Russie et l'Arménie ;
- 11% des personnes sont quant à elles originaires d'Albanie, du Kosovo, de Serbie ;
- les demandes de ressortissants du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Guinée Conakry, du Nigéria et du Tchad représentent ensemble 13% des demandes ;
- les demandes afghanes représentent à elles seules 6% des demandes.

La demande européenne (émanant de 8 pays seulement, dont la Géorgie et la Russie) domine toujours cette année : elle représente 53% des demandes enregistrées par CASAS en 2023 (61% en 2022).

La demande africaine (21 pays) représente environ 22% des demandes cette année, contre 29% en 2022.

La demande asiatique et moyen-orientale (14 pays) représente 24% des demandes cette année, contre 8% l'an dernier.

La demande américaine (5 pays) reste très faible, moins de 1,2%.

Le nombre de démarches réalisées avec notre aide en 2023 est le même qu'en 2022 à une personne près !

Le nombre global de personnes accompagnées en 2023 est très proche de celui enregistré en 2022, avec seule une baisse un peu marquée au niveau du nombre des femmes (- 13%).

Le nombre de familles accompagnées reste pratiquement stable (+5%), tout comme celui des demandes émanant de personnes isolées qui avait beaucoup fluctué ces dernières années.

Concernant la **répartition hommes/femmes**, la proportion d'hommes a un peu augmenté : sur la totalité des adultes accompagnés en 2023, 68% sont des hommes et 32%, des femmes.

Langues parlées à CASAS en 2023 :

Peu de différences à noter avec l'an passé : le russe et/ou les autres langues de l'ex-URSS continuent de dominer ; elles sont parlées par plus de 52% des personnes accompagnées ; parmi elles, nombreuses sont celles qui ne parlent toutefois pas suffisamment bien le russe et/ou souhaitent s'exprimer dans une autre langue (principalement le géorgien et l'arménien) ;

- l'albanais concerne 10,5% des requérants aidés cette année ;
- le français est parlé par 13% des personnes reçues en 2023 (contre un peu plus de 16% l'an passé) ;
- l'anglais concerne 6% des requérants en 2023 (8% en 2022) ; la majorité des personnes parlant

français et/ou anglais maîtrisent aussi une ou plusieurs autres langues, dont leur langue maternelle, dans laquelle elles souhaiteraient peut-être s'exprimer lors des entretiens ;
- les nombreuses autres langues parlées par les personnes accueillies (le dari, le pashto, l'arabe, le farsi, l'espagnol, le portugais, le turc, le kurde, le serbe, le romani, l'ourdou, le bangla, le somalien...) concernent ensemble cette année environ 18% des personnes accompagnées, contre 22% en 2022.

L'aide au recours devant la CNDA

En deux mots...

Selon l'avocat désigné par la Cour (ou choisi par le requérant), le travail de CASAS à ce stade varie. Certains conseils veulent réaliser la globalité du travail pour leurs clients, d'autres au contraire comptent totalement sur notre association pour les accompagner dans la rédaction du recours. Dans la plupart des cas, c'est toutefois un entre-deux qui prévaut : l'avocat introduit un recours formel dans les temps, et notre association travaille avec la personne concernée sur le fond de son dossier, les détails et éclaircissements complémentaires à apporter à la Cour, les éventuels documents de preuve à traduire, parfois avec l'aide d'un questionnaire transmis par l'avocat.

Ce travail est réalisé sur rendez-vous et se déroule en plusieurs entretiens, pour aboutir à un « complément de recours » rédigé en français au nom de la personne, qui sera adressé soit directement à la CNDA, soit à l'avocat, selon les indications de ce dernier. Il s'agit en réalité du même travail que celui réalisé pour l'introduction d'un recours argumenté, mais avec un degré d'urgence atténué par le fait que le recours formel est déjà enregistré. Toutefois cette atténuation est de plus en plus relative, avec l'augmentation du nombre de décisions prises très rapidement et par ordonnance.

Témoignages :

Accompagner un solliciteur d'asile dans la rédaction de son recours

Une procédure de demande d'asile engage profondément la vie de celui qui cherche refuge. Arrivés en France, les demandeurs d'asile sont fatigués, meurtris, inquiets. Ils parlent rarement français, sont parfois totalement isolés, ignorent souvent les codes sociaux du pays d'accueil. Il leur faut comprendre de quelles aides ils peuvent bénéficier, quelles demandes sont considérées comme légitimes ou non, à quels interlocuteurs s'adresser. Ils sont parfois malades, souvent troublés. Ils découvrent que l'arrivée en France ne signifie pas la fin des difficultés. Les demandes d'asile sont majoritairement rejetées en première instance, le CASAS intervient alors auprès des personnes ne bénéficiant pas d'un accompagnement par ailleurs.

La personne que nous accueillons vient de recevoir un courrier de l'OFPRA qui rejette sa demande d'asile, quelques semaines après l'entretien auquel elle s'est présentée. Elle peut introduire un recours contre cette décision auprès de la CNDA.

La possibilité de ce recours est inscrite dans la loi, tout comme la possibilité de se faire assister d'un avocat, au titre de l'aide juridictionnelle si nécessaire. Alors, en quoi une aide par le CASAS se justifierait ? L'expérience montre pourtant largement l'utilité d'un accompagnement au dossier.

Comprendre les motifs du rejet

L'OFPRA doit argumenter sa décision de rejet. Le demandeur a besoin de comprendre les mots écrits par l'Officier de protection, qui l'a entendu sans le croire. Les motifs se déclinent dans des phrases reprenant des éléments de l'histoire singulière du demandeur, et qualifiant ses propos de « laconiques, peu argumentés, hésitants et dénués d'éléments concluants, peu circonstanciés, invariablement mécaniques, peu spontanés, peu réalistes, dénués de force probante... »

Lorsqu'une personne a sincèrement raconté des événements destructeurs de sa vie, et qu'elle entend que ce récit semble artificiel à son interlocuteur, il est normal qu'elle reste sans voix. Les motifs vont souvent jusqu'à la négation de son histoire en taxant les paroles de «dénuées de vraisemblance, peu crédibles, dénuées de toute crédibilité, fantaisistes». Les effets du traumatisme vécu sont facilement réactivés dans pareille situation. Or la possibilité ultime qu'avait choisie cette personne, c'est à dire fuir son pays, n'existe plus. Elle se pensait arrivée au lieu de sa protection, et tout s'effondre. Son récit intime est balayé en quelques phrases lapidaires.

Bénéficiaire d'un accès éclairé à la procédure, à ce moment-là, c'est savoir que ces mots de l'OFPPRA sont familiers à l'accompagnant, habitué à lire de nombreuses décisions de rejet. Les qualificatifs dévalorisants varient peu d'un dossier à l'autre. Le premier travail de CASAS est d'être là dans ce moment particulier de vacillement du demandeur débouté de sa demande.

L'aider à bâtir son recours, c'est lui redonner voix au chapitre dans son histoire.

Connaître les conditions de la procédure

Le demandeur doit envoyer son recours argumenté à la CNDA, par fax, en français, et dans un délai strict. Sa demande d'aide juridictionnelle ne sera reçue qu'à la condition de respecter une procédure et des délais complexes. Le recours est le plus souvent la dernière occasion de faire valoir son besoin de protection au titre de la Convention de Genève.

Avoir du temps

Les demandeurs sont étonnés du temps que nous leur offrons, souvent moins limité qu'ailleurs. Ce temps nous semble nécessaire pour reprendre un dossier dans son ensemble, en comprendre les arcanes, et ne pas négliger les détails qui feront la différence devant la CNDA. Les bénévoles apportent d'abord du temps au CASAS, et rien ne nous est imposé dans ce domaine. La seule limite indépassable est celle du délai d'envoi du dossier, mais une force de notre association réside dans cette possibilité de prendre le temps dont nous avons besoin. Jamais je n'ai entendu la coordinatrice dire « fais vite, j'ai d'autres dossiers en liste d'attente ». Cette liste est pourtant une réalité qui exige une imagination débordante et des capacités d'organisation exceptionnelles pour respecter les échéances et n'oublier personne. Les accompagnants au dossier ne peuvent offrir ce temps qu'à la condition que l'organisation quotidienne du travail de l'association ne leur incombe pas, et soit d'une fiabilité absolue. Ce sont les salariées qui portent l'essentiel de cette charge, avec une constance remarquable.

Être questionné sur les détails de son histoire

L'accompagnant n'est pas auteur d'un récit, il aide le demandeur d'asile à raconter exactement comment il a vécu des événements dramatiques. Il peut se tromper, mal se souvenir, avoir oublié certains éléments, mais le dialogue qui s'instaure pendant ces heures d'entretien est d'une richesse incroyable. Tourner autour du pot, nous savons le faire ! Combien de fois ai-je croisé le regard étonné d'un demandeur lorsque je l'encourage à décrire la cellule dans laquelle il était enfermé, à donner à voir, à entendre, à sentir, la réalité de ce qu'il a vécu ces jours de basculement de sa vie ?

Et tout à coup, des réponses précises émergent. Elles permettront aux juges de la CNDA d'apprécier autrement le récit que l'OFPPRA a qualifié de « dénué de tout élément spontané ».

Spontanément, réussit-on vraiment à raconter un moment épouvantable de sa vie ? Ne faut-il pas au contraire du temps et de la confiance pour dire à une autre personne « voici de quelle manière on a essayé de me priver de mon humanité » ? C'est la remémoration précise des faits qui est attendue : souvent, le demandeur ne dispose pas de preuves matérielles, sa crédibilité repose sur sa parole. Sa capacité à décrire en détail un événement permettra aux juges de penser qu'en effet, cette personne a vécu ces événements, qualifiables de persécutions et sa vie est en danger, au point d'avoir dû fuir et de devoir renoncer à retourner dans son pays.

S'exprimer dans sa langue d'origine

L'interprète, bénévole, est essentiel. Il est fréquent qu'il ait lui aussi suivi une procédure d'asile, qu'il vienne du même pays que le demandeur, et qu'il soit encore pour lui-même dans des procédures de régularisation ou en parcours d'insertion. Le demandeur trouve une sécurité dans la présence de l'interprète. Il peut comprendre les rouages de la procédure parce que l'interprète saura l'expliquer en regard des façons de procéder dans le pays d'origine. Il acquerra la certitude d'avoir été compris lorsqu'au dernier rendez-vous, l'interprète relira en le traduisant tout le texte du recours. Combien de fois ai-je vu un demandeur se redresser au moment de la relecture, comme si entendre son récit, dit par un autre, participait au processus de restauration de son sentiment d'exister.

Se préparer à la rencontre avec l'avocat, et à l'audience

Le demandeur doit pouvoir parler clairement, écarter de son discours des éléments qui, s'ils sont très importants dans son existence, sont sans lien avec sa demande d'asile. Le demandeur explique, se souvient, précise. L'interprète passe les mots d'une langue à l'autre, l'accompagnant questionne le demandeur selon les motifs du rejet, et enfin écrit le texte, à la première personne.

Ce texte, envoyé à la CNDA lors du dernier rendez-vous, se doit d'être fidèle au vécu, exhaustif et cohérent. Ensuite, la procédure continue avec l'avocat, sur la base du dossier déjà constitué. Ce temps de travail avec l'accompagnant facilite la rencontre avec l'avocat : le demandeur est plus à même de poser des questions, expliquer ce qui doit l'être, grâce au travail fait au CASAS.

L'avocat peut s'appuyer sur ce travail préalable pour défendre le demandeur.

Comment devient-on accompagnant au dossier ?

Après quelques années de pratique, je me suis demandé comment j'avais appris. Je n'avais aucune formation juridique préalable, la coordinatrice m'a proposé d'assister à des dossiers avec des stagiaires. L'air de rien, le CASAS est un lieu d'apprentissage permanent : par petites touches, il suffit de tendre l'oreille, poser des questions.

Apprendre ensemble est fructueux pour chacun : le stagiaire qui m'explique ce qu'est un dossier refait le point sur ce qu'il en a compris. Mes questions s'ajoutent aux siennes, et nos connaissances respectives des procédures s'affinent.

Cet apprentissage n'est possible qu'à la condition de se savoir ignorant et donc de poser ses questions : c'est un lieu commun en pédagogie, mais il est essentiel. Il est d'abord la garantie qu'un dossier ne sera pas envoyé à la légère, en laissant des zones d'ombre, par méconnaissance.

Nos questions pèsent lourd dans le quotidien des salariées : elles passent leurs journées à répondre à des questions tous azimuts. N'oubliez pas que ce soit là leur seule tâche ! Et pourtant, je ne suis jamais repartie avec une question en suspens : un point de procédure, une évolution de la loi, une attention particulière à un argument, le lien avec un dossier similaire, la vérification d'un document, le nom du bon interlocuteur, le numéro pour fixer un rendez-vous à l'hôpital, le contact avec un avocat...

Après chaque rendez-vous, la coordinatrice me demande comment se passe l'accompagnement, de rassembler en quelques mots ma perception du dossier, les difficultés que j'entrevois, mon impression sur la rencontre avec le demandeur. Ce dialogue en équipe est tout aussi formateur parce qu'il situe ce dossier parmi les autres que connaissent bien les salariées. La situation de tel pays, de telle minorité, les sources à consulter, l'expérience d'un autre dossier, tout cela est indispensable pour chaque accompagnement.

Anne Marquis, accompagnatrice

Extrait du rapport d'activité 2016

Comment devient-on accompagnateur CASAS ?

La réponse immédiate est : par hasard. Le hasard d'une rencontre, le hasard des rencontres.

On est là à piétiner de rage, et ça énerve. On râle chez soi, on peste devant le téléviseur, on exprime son point de vue entre amis, en famille, dans les bars, et puis... rien. Le sentiment vague de ne pouvoir changer les choses. L'angoisse de finir sacrément aigri avant même d'aborder la trentaine. Et puis les parents ont fait 68 et m'apprennent à ne pas faire les mêmes erreurs qu'eux : surtout ne pas se faire récupérer. De là une éternelle méfiance pour tout mouvement, avec une couche d'études de philosophie où l'esprit critique est loi. Loi de l'inaction et des donneurs de leçons.

Alors je pars. Et je reste tout seul à faire partager à qui veut l'entendre la magie des voyages, la magie des rencontres, toutes ces personnes si différentes, si semblables, si enrichissantes.

À chaque pays un tant soit peu traversé un simple nom sur une carte devient des noms, des personnes qui vivent, ressentent.

Je ne suis plus alors l'actualité internationale, je la vis, je la ressens. Et l'esprit critique me fait une belle jambe.

Ensuite le hasard fait bien les choses : un zeste du documentaliste du lycée où je travaille (désireux de réveiller les consciences endormies des futurs acteurs que sont les lycéens), ajouté à la motivation d'une réfugiée du Burundi, le tout avec le cœur de Christiane et Joëlle, et me voilà dans le beau cagibi CASAS avec vue sur l'Ancienne Douane, un monde de femmes adoratrices du café et des cigarettes, des dossiers partout, des ordinateurs sortis d'une BD de Bilal, et toutes les langues dans la « salle d'attente ».

On sent qu'on gêne – objectivement on gêne, il n'y a pas assez de place et de temps pour poser une question, je n'oserai jamais poser toutes les questions pourtant si nécessaires – qui vient juste chercher son courrier, qui a juste une question, qui voudrait voir Virginie et rien que Virginie, qui en a juste pour cinq minutes, et qui « oui, oui, j'ai rendez-vous »... Et pourtant on trouve toujours du temps pour me répondre... Moi qui ai déjà du mal avec un seul dossier en trois semaines, je découvre avec stupéfaction que les autres carburent à 6, 7 dossiers et plus, sans compter la compta, les réunions, les recours, et tous ces trucs qui me font penser que les femmes ne sont définitivement pas faites comme nous les hommes, en tout cas comme moi.

Elles me mettent néanmoins en confiance, « au début moi aussi j'étais stressée » me dit Simone entre deux bouffées de cigarette fébriles, un envoi de fax et des photocopies. Je ne suis pas rassuré - rassuré.

Venant de l'éducation nationale, le changement est brutal et ça me fait rire.

Je pense « inch Allah » et je dis « je suis prêt » en espérant, grand naïf, qu'une longue formation s'impose. Et après trois semaines (soit en fait trois entrevues) passées en compagnie d'Olga, à écouter ses questions et à sourire à mon premier « vrai » demandeur d'asile, Virginie me confie un dossier rien que pour moi. Chouette. Je m'en sors tout de même, non sans avoir posé 22 000 questions à toutes celles qui ont eu l'air d'avoir cinq secondes à me consacrer et non sans avoir réouvert 10 fois le dossier pour être sûr et archi sûr de n'avoir rien oublié.

Et j'apprends qu'il y a des anglophones au Cameroun, un monde tout petit, des connexions entre un tas de conflits, des Tamadas en Géorgie, que la préfecture est on ne peut plus « préfecture », que la langue russe est une langue très difficile, et que les cinq continents peuvent tenir dans 10 m². Tout est donc possible.

François

Extrait du rapport d'activité 2001

Le suivi des dossiers

En deux mots...

Quand une personne a introduit son recours, elle fait face à l'attente de la convocation de la Cour, qui la conviera à l'audience où son dossier sera examiné. Dans l'intervalle qui peut durer des mois, elle va souvent recevoir de nouveaux documents à traduire et verser à sa demande, ou de nouvelles informations à communiquer à son avocat. Ce dernier peut lui aussi avoir de nouvelles questions à poser à son client, au vu du complément de recours que nous lui aurons adressé, ou face à l'évolution de la jurisprudence par exemple. Finalement, au moment où la personne reçoit la convocation en audience, nous prenons contact avec son avocat pour organiser si possible un entretien, le plus souvent téléphonique et en présence d'un de nos interprètes, afin de leur permettre d'échanger en détail avant de se retrouver à la Cour.

En 2023, nous avons continué de développer cet aspect de notre travail et initié des partenariats avec de nouveaux avocats. La majeure partie des échanges s'est faite par mail ou téléphone. Nombre d'entretiens ont été consacrés à ce suivi et à l'organisation d'une quarantaine d'entretiens téléphoniques (ou plus rarement avec l'avocat venant sur place à CASAS, ou encore l'interprète de CASAS se rendant au cabinet de l'avocat s'il est établi à Strasbourg), presque toujours en présence d'un de nos interprètes. Ce système permet aux personnes concernées d'échanger avec leur avocat avant l'audience dans de meilleures conditions que sur place à la Cour, le jour de l'audience (stress, manque de temps, absence d'interprète, indispensable pour pouvoir entrer dans les détails...).

Réfugiés plus d'une décennie plus tard ?

Qui se souvient des massacres de civils qui eurent lieu dans les années 1988/1989 en Arménie à l'encontre des Azéris et en Azerbaïdjan à l'encontre des Arméniens, et dans les deux pays à l'encontre des « famille mixtes » qui s'y étaient fondées ? Personnellement, j'avoue que je n'en gardais aucune trace. Mais aujourd'hui, à CASAS, nombre de rescapés nous racontent cette même histoire, plus de dix ans plus tard.

Je pense à ce jeune couple arménien qui, ayant réussi à mettre à l'abri leurs parents respectifs, s'était attardé à Bakou le temps de vendre leur appartement. Et « à cause de cette maudite maison » ils étaient encore là quand une meute d'hommes ont fait intrusion dans leur immeuble.

Grâce à un ami azéri qui les a trouvés, gisant dans leur sang, ils sont transportés dans un hôpital militaire russe. Dès que leur état de santé le permet, ils fuient en Russie où perdus dans la masse de réfugiés comme eux, ils comprennent vite qu'ils n'obtiendront jamais de titres régularisant leur séjour.

Comme tant d'autres, ils s'y maintiennent pourtant, ne sachant pas où aller ailleurs. Plus de dix ans durant, ils feront tous les boulots qui se présentent, travaillent dans les champs, ou dans le bâtiment, ou au marché à charger et décharger les marchandises. C'est là qu'il rencontre un vieil homme russe sensible à leur détresse qui finira par les convier à s'installer chez lui.

Leur unique enfant naît deux ans plus tard dans sa maison. En l'absence de régularité de séjour, il n'est pas possible d'accoucher à l'hôpital ni de faire enregistrer la naissance de leur fils. Leur enfant arrivant à l'âge d'être scolarisé ne pourra pas aller à l'école comme les autres enfants.

Après la guerre en Tchétchénie, les contrôles s'intensifient et deviennent progressivement une véritable « chasse aux Caucasiens » appelés « les bruns ».

Leur enfant, âgé de 8 ans, meurt dans la rue, fauché par une voiture. Ils ont la conviction qu'il ne s'agit pas d'un accident mais d'un crime. En sa mémoire, le père affronte le mépris du poste de police où on lui répond qu'il devrait être heureux d'être lui-même encore en vie. Alors il s'adresse au Parquet et en réponse il est mis en garde à vue et gravement molesté pour lui apprendre à vouloir demander justice. Le vieil homme qui les recueille est averti une dernière fois que pour son bien, il serait bon que ses hôtes disparaissent.

Ils comprennent qu'une fois encore, il faut fuir. La mère a immensément de peine à s'y résoudre, elle ne veut pas abandonner la tombe de l'enfant.

Je leur demande s'il est possible de demander au vieil homme d'en faire une photo et de la leur faire parvenir. Cette photo, s'ils pouvaient l'obtenir, ne serait aucunement une preuve pour l'OFPRA qui jugera du bien-fondé de leur demande, mais pourrait être une trace de l'existence de leur enfant.

Aujourd'hui, après le délai habituel excédant une année pour aboutir à la réponse, à notre grand soulagement, la Commission des Recours des Réfugiés semble reconnaître le bien-fondé de la demande d'asile de ces personnes qui auront vécu illégalement durant plus d'une décennie en dehors de leur pays.

Simone

Extrait du rapport d'activité 2001

Le soutien aux personnes dublinées

En deux mots...

Nombreux sont les demandeurs d'asile qui, ayant transité par un autre pays européen et ayant été contrôlés à cette occasion avant d'entrer sur le territoire français, se retrouvent dans une situation d'attente prolongée et précaire. La Préfecture les enregistre en effet dans le cadre d'une demande de réadmission et prend contact avec le pays qui a fiché leurs empreintes avant leur arrivée en France, afin de lui transférer les personnes concernées, car il est responsable de l'étude de leur demande de statut de réfugié en vertu du règlement européen de Dublin. Quand le pays de premier passage donne son accord, il n'est toutefois pas rare que le demandeur d'asile dubliné demeure en France, où il peut avoir des attaches familiales, être engagé dans des soins médicaux, ou parce qu'il craint un retour dans le premier pays traversé, du fait de ce qu'il y a déjà subi, d'une application insuffisante de la Convention de Genève, ou encore du rejet d'une demande initiale qui l'exposera à un retour forcé dans son pays d'origine.

Ces personnes se présentent régulièrement dans nos permanences pour être conseillées, dirigées vers un avocat ou encore signalées par mail à l'OFII quand elles ne bénéficient plus des CMA.

En 2023, nous avons accueilli et conseillé **275 personnes concernées par Dublin** (152 en 2022), originaires de 38 pays différents (25 en 2022), dont 220 adultes (122 en 2022), réadmissibles dans 20 pays de l'UE, principalement la Croatie, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne. Sur 187 situations relevées (110 en 2022), 37 concernaient des familles (19 en 2022), et 20, des femmes isolées.

Rappel : les demandeurs d'asile précédemment dublinés qui se sont maintenus en France (18 mois) malgré un accord de réadmission dans un autre pays peuvent déposer une demande d'asile, mais ils se retrouvent dans la précarité la plus totale, étant privés de l'accès aux conditions matérielles

d'accueil (CMA) durant leur procédure (en d'autres termes, ces personnes ne peuvent ni être prises en charge en CADA, ni percevoir l'ADA).

Témoignage d'avant Dublin, qui montre que les choses n'étaient pas plus simples à l'époque :

Qui veut de Monsieur A. ?

Nous avons rencontré Monsieur A. à Strasbourg en mars 1997, alors qu'il avait déjà une longue expérience des renvois occasionnés par les accords entre pays Schengen et « pays tiers sûrs ».

En effet, Monsieur A., partie de Tchétchénie, après des problèmes avec les autorités militaires de son pays, a demandé l'asile à la Pologne. Les responsables polonais ont déclaré qu'ils ne pouvaient assurer sa protection et lui ont conseillé de se rendre en Allemagne.

Celle-ci, cependant, a décrété la Pologne « état tiers sûr » traversé avant l'entrée sur le territoire allemand, et a renvoyé l'intéressé en toute bonne conscience vers un pays « consentant », où la demande serait examinée (avec tout le soin requis ?). Et voilà Monsieur A. à nouveau en Pologne. A même requête, même réponse, et Monsieur A. repasse clandestinement en Allemagne.

Cette fois-ci, sans doute consciente de la nécessité de rompre ce jeu de « passe-passe », l'Allemagne examine sa demande, la rejette, et Monsieur A. retourne vers la Tchétchénie, via l'Azerbaïdjan pour plus de sécurité. La situation à son égard étant restée inchangée là-bas, Monsieur A. es emprisonné, parvient à s'échapper et, têtu, retourne en Allemagne. Deuxième sollicitation, arrestation, bref séjour en prison, expulsion et transfert en Russie, alors en guerre ouverte contre la Tchétchénie ! Emprisonné, évadé, Monsieur A. entreprend alors de changer de destination d'accueil, étant évident que l'Allemagne semble peu disposée à le recevoir !

Le voilà à Strasbourg, où il se rend à la préfecture, et où il fréquente régulièrement notre association. Informations prises et vérification sur le SIS (Système d'Information Schengen) effectuées, il s'avère que Monsieur A. est déjà allé en Allemagne, donc l'Allemagne est responsable de sa demande. Malgré les interventions de CASAS et en dépit de l'incompréhension manifeste de l'intéressé, celui-ci est fermement invité à se rendre en Allemagne, où il est immédiatement arrêté et emprisonné pour « entrée et séjour irréguliers ». Passage rapide en prison... et deuxième renvoi vers Moscou ! Pas découragé – ou très motivé par les dangers qu'il encourt en Tchétchénie et dans les pays voisins – Monsieur A. repart vers la France, où il revient nous voir et où il « décroche » enfin, au bout de cinq mois de séjour illégal, l'autorisation provisoire de séjour et le dossier OFPRA tant espérés, non pas à Strasbourg, mais dans une autre préfecture. Le voilà sauvé ! enfin presque...

L'idée lui venant de réintégrer Strasbourg où il a quelque attache, il se voit gratifié en guise d'autorisation de séjour d'une convocation Schengen avec procédure de détermination de l'état responsable du traitement de la demande d'asile !

Pour parfaire le récit de ses péripéties, on peut ajouter que sa demande d'asile en France a été enregistrée sous un autre nom que le sien, l'écriture en cyrillique ayant été déchiffrée comme des caractères latins !

Christiane

Extrait du n°8 de Voix de Traverses (1998)

Autres démarches

En deux mots...

Après le rejet de leur recours par la CNDA, certaines personnes en possession de nouveaux éléments en lien avec les risques qu'elles encourent en cas de retour dans leur pays ont la possibilité d'introduire une demande de réexamen de leur dossier auprès de l'OFPRA. Cette demande aboutit rarement favorablement et elles se voient contraintes de poursuivre leurs démarches en appel devant la Cour. CASAS les aide à solliciter l'aide gratuite d'un avocat, accompagne une partie d'entre elles sur le fond du recours et les soutient matériellement. En 2023, 134 adultes accompagnés de 65 enfants ont bénéficié de cet appui.

Par ailleurs, quand une personne suivie par CASAS est déboutée de sa demande d'asile, il n'est pas rare qu'elle sollicite des autorités préfectorales, avec l'aide de la Cimade, une régularisation de sa situation à un autre titre, notamment pour la durée de soins médicaux*. Depuis les débuts de notre association, CASAS et Cimade se sont en effet réparti les tâches de conseil et d'accompagnement afin d'être efficaces et complémentaires. Une transmission d'informations et un passage de relais s'effectuent éventuellement entre nos deux associations à une telle occasion, et CASAS continue bien souvent à soutenir matériellement la personne concernée : domiciliation postale, orientations alimentaires... Comme nous le notions déjà en 2019, les réunions en Préfecture où nous étions, parmi d'autres, conviés pour défendre des dossiers à plusieurs voix n'ont par contre plus été organisées.

*La dernière loi en date oblige les demandeurs d'asile à introduire parallèlement à leur procédure, dans des délais très encadrés, toute demande de régularisation, au titre de la santé ou à un autre titre. Une demande tardive pourra ne pas être étudiée, sauf si l'intéressé montre, par exemple, que ses problèmes de santé sont récents ou se sont récemment aggravés. La Préfecture peut ainsi examiner toutes les demandes déposées par une même personne avant de prendre une mesure d'OQTF à son égard le cas échéant.

Communiquer, sensibiliser

Nous continuons de développer notre travail d'information par divers biais, pour sensibiliser des publics variés à l'importance du respect du droit d'asile et témoigner de la précarité et de la complexité à tous égards du parcours des personnes que nous accompagnons, ainsi que des difficultés que nous rencontrons pour les aider.

Site et page Facebook

En deux mots...

Le site de CASAS construit il y a 18 ans continue d'être une des principales portes d'entrée dans l'association de personnes souhaitant nous aider bénévolement ou réaliser un stage. Son actualisation est précieuse, relayant notamment les informations de fond sur les évolutions de la législation en matière d'asile et sur le contenu de nos actions.

La page Facebook est une vitrine plus récente et complémentaire du site ; elle vient attirer l'attention sur des points ou événements particuliers, souvent sous forme de photos et textes courts ; son actualisation est primordiale pour demeurer utile et demande une attention constante sur l'actualité en lien avec le droit d'asile et les réalisations de l'association.

Depuis l'été 2023, CASAS est aussi présent sur Instagram et d'autres réseaux sociaux.

Merci encore une fois à Brigitte et Alice, investies de longue date dans la conception et le suivi de ces outils de communication incontournables.

En 2023, nous avons globalement enregistré un bond en avant dans les visites sur notre site (+28% par rapport à l'an passé), mais bien plus encore dans le nombre de vues, qui a presque triplé (x 2,7) en un an : **7201 visites sur le site de CASAS et 35256 vues**, soit en moyenne 600 visites et 2938 pages vues par mois, près de 20 visites et plus de 96 pages vues par jour.

Merci également à Thomas et Jean-Benoît pour leurs conseils et leur soutien dans la gestion du site!

Voix de Traverses

En deux mots...

Depuis 28 ans, notre bulletin Voix de Traverses paraît deux fois par an, et donne à l'ensemble de notre réseau, membres de CASAS, sympathisants, partenaires institutionnels et associatifs... des informations juridiques de fond tout comme des témoignages concernant le travail de terrain, dans toute sa variété. Il est adressé soit par voie postale soit par voie électronique selon le souhait exprimé par les destinataires, et est aussi disponible en ligne, en format imprimable et en format lecture.

A l'occasion de notre quarantième anniversaire, un travail de fourmi a été réalisé pour retrouver les numéros anciens. Ils sont désormais tous consultables sur notre site. Les parcourir permet de se replonger dans les situations traversées successivement, d'apercevoir les problématiques récurrentes, de mesurer les évolutions.

Sous forme papier, nous utilisons aussi Voix de Traverses avec nos tracts de présentation et rapports d'activité à l'occasion d'interventions de notre équipe.

En 2023, deux nouveaux numéros ont été publiés, en mai et en décembre, avec des témoignages sur le travail en cours et les projets réalisés et des informations et analyses juridiques en lien avec l'actualité : sur la protection accordée aux Afghans actuellement et sur la loi Darmanin, articles qui figurent en annexe.

Voix de Traverses n° 52

Edito

Juste deux minutes s'il vous plaît

Juste deux minutes s'il vous plaît.

Une personne pousse la porte de CASAS, sans rendez-vous, et hors du temps de la permanence, et demande deux minutes d'attention. Une enveloppe à la main, parfois un ami qui l'accompagne pour traduire. On reconnaît la personne habituée à l'association, dont le regard cherche le bénévole, le stagiaire ou le salarié qui parle sa langue ou qui l'a déjà reçue. On reconnaît aussi celui qui découvre, on lui a dit "va demander à CASAS", son air un peu plus perdu ne trompe pas.

Juste deux minutes s'il vous plaît.

Oui, le travail de l'équipe est interrompu et c'est embêtant, oui il existe des permanences d'accueil pour ça. Mais oui aussi, il existe de vraies urgences, oui il existe des détresses qui ne peuvent attendre la permanence quelques jours plus tard.

Juste deux minutes, s'il vous plaît.

Il existe une règle d'or à CASAS : nul ne quitte nos locaux sans que sa question ait été bien comprise par un membre de l'équipe. Si l'urgence est relative, un rendez-vous sera fixé dans

les jours à venir, si l'urgence est réelle la personne sera accompagnée ou orientée le jour-même.

Alors s'il vous plaît Monsieur Darmanin, juste deux minutes.

Juste deux minutes s'il vous plaît pour vous demander le respect du principe fondamental de non-refoulement des personnes en demande de protection. Ce principe est inscrit dans la Convention de Genève de 1951 qui définit le terme de "réfugié".

Juste deux minutes s'il vous plaît pour vous demander de ne pas suspecter un demandeur d'asile de vouloir abuser d'un droit avant d'avoir sérieusement examiné sa situation.

Juste deux minutes s'il vous plaît pour vous demander un accueil digne des demandeurs d'asile, avec une évaluation sérieuse de leur vulnérabilité.

Juste deux minutes s'il vous plaît pour vous demander de ne pas écarter les juges nommés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés de la Cour nationale du droit d'asile. Ces juges assesseurs sont expérimentés et spécialisés dans ces problématiques. Comment penser qu'un juge unique serait aussi avisé que trois juges pour évaluer le besoin de protection d'un demandeur d'asile ?

Juste deux minutes s'il vous plaît pour vous demander qu'une procédure d'asile arrive à son terme avant de vouloir expulser un demandeur débouté.

Anne Marquis, Présidente*

* avant qu'Alice Chavannes ne lui succède, à la fin juin 2023

Merci à toutes les personnes acceptant de contribuer à Voix de Traverses pour qu'il continue d'être un écho pluriel et varié de nos actions, et à Philippe, son engagement à nos côtés, son enthousiasme et son humour, et ses belles maquettes qui mettent si bien en valeur les articles... sans oublier toutes les petites mains tamponnant les enveloppes, collant les étiquettes, réalisant les tâches indispensables à la diffusion de nos informations!

Accueillir et former des stagiaires

En deux mots...

Depuis de très nombreuses années, CASAS fait partie des sites qualifiants reconnus par diverses écoles et universités et accueille des étudiants dans le cadre de stages d'une durée de deux mois minimum, sauf exception. C'est l'occasion pour ces jeunes en formation de découvrir le droit d'asile en application, les dispositifs d'accueil et de suivi mis en place, et aussi le fonctionnement associatif, le travail d'équipe et en réseau avec nos partenaires. Une expérience le plus souvent forte et positive !

En 2023, nous avons accueilli de nombreuses personnes en stage dans notre équipe : toujours beaucoup d'étudiants en Droit de l'Université de Strasbourg ou d'autres universités, françaises ou étrangères, des étudiants en Sociologie, en Sciences Politiques, en Théologie, plusieurs futurs travailleurs sociaux, étudiants à l'ESEIS, en stage long, une étudiante en BTS SP3S, un élève de l'INSP... Nous avons aussi accueilli plusieurs personnes suivies par nos collègues de CARITAS et d'autres organismes après l'obtention de leur statut de réfugié ou d'une autre protection, dans le cadre d'un stage de quelques semaines pour soutenir leur progression dans la maîtrise du français, et plusieurs collégiens ou lycéens, principalement issus de familles que nous avons accompagnées.

Paroles d'étudiants en stage à CASAS :

Un stage très court !

Une journée citoyenne

Léo-Paul, élève de 4^{ème}, a été accueilli à CASAS dans le cadre de sa « journée citoyenne », et Jeanette l'a interviewé à ce sujet :

Léo-Paul, est-ce que tu peux me dire ce qu'est la journée citoyenne ?

La journée citoyenne, c'est une journée obligatoire dans notre établissement qui nous oblige à faire une journée dans une association caritative pour – je ne sais pas trop pourquoi – mais c'est pour une expérience personnelle pour nous, je pense. Pour aider les autres personnes.

Pourquoi as-tu choisi CASAS pour y faire cette journée ?

J'ai choisi CASAS parce que j'ai quelqu'un dans la famille qui est bénévole ici. Il fait des cours de français langue étrangère. Et du coup, comme je n'avais pas d'autres associations en tête, j'ai choisi cette association.

Comment est-ce que ta journée s'est passée jusqu'à maintenant ?

Jeudi, j'ai assisté pour deux heures à un cours de français avec André, la personne de ma famille. J'ai pu assister à leur cours et André m'a expliqué comment ça se passe, ce qu'ils font.

L'entretien a eu lieu pendant l'accueil familial où Léo-Paul assistait pareillement. Là nous avons fêté ensemble les anniversaires de quatre enfants avec un goûter spécial, des gâteaux fait maison par les mamans et plein des jeux.

Un stage plus long !

Mon expérience à CASAS

Je suis désormais arrivée à la fin du stage que j'effectue à CASAS pour la deuxième année de mon diplôme d'assistante de service social. J'ai dédié ces six derniers mois à la découverte du cadre juridique entourant la demande d'asile, à la mise en place de recours face aux rejets des demandes d'asile des personnes accueillies par l'association, ainsi qu'à l'accompagnement social des personnes déboutées du droit d'asile et dont les difficultés nécessitent un accompagnement par un travailleur social. J'ai été accueillie par une équipe chaleureuse, compétente et profondément passionnée par son travail, qui a su trouver du temps pour répondre à mes questions et me transmettre un savoir qui sera précieux pour la suite de mon parcours en tant qu'assistante sociale. CASAS ayant pour socle le travail de nombreux bénévoles, stagiaires et salariés de tous horizons, ce fonctionnement crée une véritable toile d'expériences diverses qui a été d'une grande richesse pour ma formation, et je remercie chacune de ces personnes pour son travail et sa disponibilité durant ces derniers mois.

J'ai également eu l'occasion d'encadrer une série d'après-midi d'activités organisés un vendredi sur deux et proposés aux personnes en situation d'isolement social. Ces regroupements ont été pensés dans l'objectif de créer du lien entre les personnes isolées accompagnées par CASAS et leur permettre un accès facilité à la culture et aux loisirs. Nous avons pu régulièrement nous retrouver afin de visiter des expositions, découvrir de nouvelles activités comme la pétanque, ou tout simplement échanger autour d'un café et de jeux de société. Ce fut un réel plaisir d'apprendre à connaître ces personnes, et je reste en admiration devant leurs sourires et leur bonne humeur, preuve d'une incroyable résilience face à un système politique les diabolisant et les précarisant toujours davantage.

Au travers du projet de loi "pour contrôler l'immigration, favoriser l'intégration" qui sera soumis au vote à l'Assemblée Nationale en avril, le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin entend bien complexifier encore davantage l'accès à un statut des personnes en situation d'irrégularité sur le territoire. Accélération des procédures au détriment du traitement des dossiers, allègement de la protection à l'éloignement, durcissement des conditions du droit au séjour ou au regroupement

familial ... Ce texte n'est que la dernière entrée d'une longue lignée de lois mises en place depuis les années 1970 par les gouvernements successifs afin de complexifier l'immigration, faciliter l'expulsion et limiter les droits sociaux accordés de manière inconditionnelle aux personnes en demande d'asile. Le droit des étrangers est depuis 2019 le premier motif de saisine du défenseur des droits, dépassant ainsi l'accès aux prestations sociales et attestant du manque de considération politique qui est accordée à ces personnes, alors qu'une vaste majorité d'entre elles n'ont pas de logement stable et dépendent des associations pour survivre. Au sein d'une société dans laquelle les discours de stigmatisation des populations en difficulté sociale sont en constante augmentation, le travail effectué par CASAS dans l'accompagnement des demandeurs d'asile est chaque jour plus indispensable, et c'est un honneur d'avoir pu y être formée durant ces quelques mois.

Alice BULTEZ

Echos d'un stage plus ancien, et de réflexions toujours d'actualité !

Rémi a réalisé à CASAS un stage de février à mai 2013. Dans son rapport de stage, il pose un regard très pertinent sur notre fonctionnement et partage des réflexions toujours d'actualité, notamment sur le fameux cadre souple de notre travail :

(...) « Dans tout mode d'intervention se mêlent l'officiel et l'officieux, le formel et l'informel, le professionnel (institué par les fonctions et statuts) et la singularité de chaque intervenant. Au CASAS, les grandes lignes d'intervention sont bien établies (déroulement des permanences, organisation des rendez-vous, etc.), mais à l'intérieur de ce cadre, la pratique va pouvoir significativement différer selon qui travaille, et avec qui. Si cette liberté constitue d'après moi l'une des raisons du succès et de l'aura du CASAS dans le monde associatif, il sera intéressant d'interroger les effets de cette « liberté ». Jusqu'où cette méthodologie soulage-t-elle les personnes accompagnées (le fait de ne pas se heurter à une administration rigide peut, par exemple, constituer un vrai espace de respiration pour ce public) ? Peut-il arriver que celle-ci joue en la défaveur du public accueilli ?

Il importe selon moi de penser ce fonctionnement, pour que ce cadre flottant ne soit pas le seul effet d'une pensée molle, et qu'il soit au contraire la marque plus travaillée d'une revendication d'une autre forme de travail, dans laquelle l'humain a encore une place. Toutefois, dans ce continuel bouillonnement de l'urgence, il paraît difficile de prendre le temps de penser. (...)

(Un exemple :) Les allées et venues hors des permanences. Le CASAS organise deux permanences hebdomadaires, les lundis et jeudis de 9h30 à midi (et souvent bien plus tard). Lors de ces permanences, les salariées, entourées de bénévoles ou stagiaires, reçoivent toute personne se présentant. Peuvent alors être effectuées : une inscription pour l'accompagnement à la constitution d'un dossier OFPRA, une inscription aux cours de français, une domiciliation, une orientation alimentaire, vestimentaire, financière, etc. Ces permanences sont l'occasion pour tous les demandeurs d'asile pris en charge par le CASAS de pouvoir poser leur(s) question(s). Hors permanence, le temps est censé être exclusivement réservé aux constitutions des dossiers OFPRA et à celles des recours. Cette règle, qui n'est jamais tenue dans les faits, est systématiquement rediscutée, et par certains demandeurs d'asile, et par certains membres de l'équipe. S'opposent alors les partisans du « accueillir moins, pour accueillir mieux » et ceux du « notre porte doit toujours rester ouverte », les deux parties arrivant d'autant moins à trancher qu'elles comprennent et admettent aisément l'une l'autre la pertinence des arguments « adverses ». Ce sujet, qui touche au fonctionnement général de l'association, a fait partie des sujets qui ont été régulièrement débattus lorsque j'étais en stage. Pressée par le cas de deux personnes qui ne respectaient pas cette règle tacite et qui, de fait, contrariaient notablement le travail fourni à l'endroit des autres demandeurs

d'asile, l'équipe, encouragée par sa directrice, s'est prononcée pour la mise en place d'un pré-accueil. Cette proposition présentait l'avantage de concilier les deux visions et d'apaiser une des angoisses principales des tenants du « il ne faut pas fermer la porte », qui redoutent de passer ainsi à côté d'une urgence. »

Répondre aux demandes d'information

En deux mots...

Nous recevons également de nombreuses demandes d'information, qui émanent de personnes faisant un travail de recherche sur l'asile, dans le cadre de leurs études ou à titre professionnel, pour un article ou un reportage, de personnes souhaitant nous aider en hébergeant des demandeurs d'asile, mais aussi de personnes ou de groupes eux-mêmes engagés dans un autre contexte et désireux de venir nous rencontrer dans nos locaux et échanger avec des membres de notre équipe.

A nouveau, nous avons reçu en 2023 diverses demandes d'information de la part d'étudiants, souvent dans le cadre d'un projet collectif, et de journalistes sur divers sujets d'actualité ou de fond regardant notre domaine de travail.

Nous avons aussi continué de recevoir plusieurs fois par semaine des demandes de renseignements concernant la possibilité de réaliser un stage ou de s'engager bénévolement à CASAS. Ces personnes avaient en général d'abord consulté notre site, et certaines d'entre elles avaient déjà obtenu des informations auprès de France Bénévolat, association à laquelle CASAS adhère et qui soumet aux personnes désireuses de s'engager qui la contactent le détail des missions pour lesquelles les associations recherchent de nouveaux intervenants.

Au fil de 2023, nous avons rencontré divers partenaires, principalement en les invitant dans le cadre de nos réunions d'équipe, mais également en dehors : Université de Syracuse, Itaque, Aural, équipe de la T'Rêve et partenaires impliqués dans le comité de suivi et/ou un projet d'hébergement, dispositif James, un nouvel avocat intervenant à la CNDA, les associations de la MPS (Semis, CSP, Cimade), CARITAS...



Animations extérieures, événements particuliers

En deux mots...

CASAS est souvent sollicité pour des interventions extérieures dans des lieux et cadres divers, écoles, paroisses, manifestations regroupant différentes associations... pour expliquer son travail et les difficultés rencontrées par son public. Nous faisons tout notre possible pour répondre systématiquement à ces demandes, qui nous mettent en contact avec de nouvelles personnes susceptibles d'être intéressées par les problématiques qui nous préoccupent.

A d'autres moments, notre association prend l'initiative pour interpeller sur ces questions, souvent en lien avec la réflexion développée avec le Conseil d'Administration.

Pour élargir encore les possibilités de nous faire entendre, nous (co)organisons ou encore bénéficions de l'organisation d'événements particuliers, dont certains apportent aussi un soutien financier à CASAS.

Quelques exemples de réalisations intervenues en 2023 :

- Nous sommes intervenus en mars à Wissembourg à l'invitation d'Amnesty, pour un temps d'échange suite à la projection du film *Le chant des vivants*.



- En mai 2023, nous avons diffusé une motion votée dans le cadre de notre Assemblée Générale (voir en annexe).
- Nous avons préparé une analyse du projet de loi Darmanin
- En juin, nous nous sommes impliqués dans le cadre de la Semaine des Réfugiés avec de belles animations pour enfants et pour adultes.



- Nous avons aussi participé à plusieurs rencontres associatives à l'invitation de la Ville de Strasbourg, autour du suivi du lieu d'accueil interculturel La T'Rêve, créé fin 2022 et situé à Koenigshoffen, 4 rue Saint-Joseph.
- Toujours à la T'Rêve nous avons participé (et remporté !) les Olympiades organisées le 23 septembre et au Forum associatif proposé fin novembre.

- Nous avons rencontré une vingtaine d'étudiants du CUEJ pour une présentation et un échange sur notre travail.
- Nous avons assisté à diverses réunions du CVIC.
- En fin d'année, nous avons à nouveau contribué à la mise en place de parrainages républicains à l'initiative de la Ville.
- Nous sommes intervenus pour une présentation au club Jacques Peirottes en décembre.

Cette année, nous avons également :

- poursuivi notre réflexion et notre engagement au sein du **Collectif pour une autre politique migratoire**, en préparant notamment une analyse du projet de loi et en rencontrant le député E. Fernandes et le sénateur J. Fernique, et assisté à quelques réunions organisées par d'autres collectifs
- participé à **diverses assemblées générales et autres réunions** proposées par des partenaires, dont la fête du centenaire de l'AFND et les 70 ans du CSP,
- participé aux rencontres du **Cercle de Silence**, qui se réunit chaque 30 du mois de 18 à 19H, Place Kléber, afin de dénoncer l'enfermement en rétention et plus largement les conditions d'accueil indignes et autres violences à l'encontre des étrangers. Vous trouverez en annexe une des alertes très détaillées préparées chaque mois par Charles Boubel.

Un très grand merci à lui pour cet énorme investissement personnel et ce précieux travail de synthèse et d'information, et bienvenue à toutes les personnes souhaitant se joindre, même pour quelques instants, à cette protestation silencieuse.

Notre **Assemblée Générale** s'est déroulée le 12 mai 2023 ; suite à la réunion statutaire, nous avons accueilli deux avocats avec lesquels nous travaillons régulièrement, Me Oriane Andreini et Me Vincent Thalinger, pour un éclairage sur la nouvelle loi, et plus particulièrement une présentation des modifications de la procédure d'asile prévues par le projet de loi asile immigration, avant de se retrouver et d'échanger autour d'un buffet toujours bien garni par les participants.

Merci à toutes les personnes qui se sont investies dans l'organisation pour la réussite de cette soirée !

Moyens au service de nos actions

L'équipe

En deux mots...

En 2023, **6 permanents salariés** (représentant 4,5 ETP), aux rôles et compétences complémentaires (une directrice, une coordinatrice de l'accueil, deux juristes, un interprète en langues russe et géorgienne et une chargée de projet), ont collaboré avec, formé et coordonné le travail de **stagiaires et de nombreux bénévoles** :

- accueillants et accompagnateurs aidant aux démarches administratives,
- interprètes et traducteurs pour une trentaine de langues,
- formateurs, animateurs...

Cette très vaste équipe compte aussi des administrateurs bénévoles qui, au sein du Conseil d'Administration, prennent les directions et décisions nécessaires à une gouvernance de qualité et une saine gestion de l'association, ainsi qu'au bon déroulement de ses actions.

En 2023, les mouvements dans l'équipe salariée ont été liés au projet d'hébergement citoyen, coordonné d'abord par Nathan Brandel, chargé de mission, remplacé fin août par Clara Castelnovo, toujours dans le cadre d'un mi-temps.

Le suivi du travail global a été principalement réalisé au travers des réunions hebdomadaires d'équipe qui se tiennent le mardi en début d'après-midi, et réunissent les salariés, les stagiaires et les bénévoles qui le souhaitent. Des points réguliers ont aussi été faits entre la directrice et la coordinatrice, ou par l'ensemble des salariés, complétés par de nombreux échanges informels.

Une des réunions du Conseil d'Administration est consacrée chaque année à un dialogue avec les salariés. En 2023, elle a eu lieu le 10 janvier. La suivante, le 16 janvier 2024, a également permis d'entendre chacun sur le déroulement de l'année écoulée, ses conditions de travail, les éléments positifs et les difficultés rencontrées, ainsi que les points d'amélioration possibles...

Les stagiaires ont rejoint CASAS tout au long de l'année, avec une présence accentuée d'avril à août.

La participation des intervenants bénévoles et des stagiaires au travail de CASAS a progressé de plus de 17% par rapport à celle enregistrée l'an passé : **22,19 ETP**, contre 18,90 ETP en 2022, apport valorisé à la hauteur de plus de **791 300 euros** dans notre bilan.

NB : six étudiants ont effectué tout ou partie d'un stage long gratifié à CASAS en 2023, mais le montant de la gratification (4,05 euros par heure) fait que leur intervention s'apparente plus à un travail bénévole qu'à un travail salarié (ceci d'autant plus que d'autres stagiaires en stage long et non gratifiés par CASAS, car indemnisés par Pôle Emploi, voient leur temps de travail comptabilisé dans le bénévolat).

En détail :

- **Accueil, sorties et animations diverses (mercredis familles, ateliers beauté, dessin/peinture et yoga, rencontres du vendredi) et accompagnement juridique** : en 2023, **près de 85 personnes** (sans compter les interprètes, voir ci-dessous) ont contribué à titre bénévole à ces différentes actions, offrant l'équivalent de **12,06 postes à temps plein** se déclinant comme suite : **4,07 ETP** pour l'accueil et le courrier, **5,94 ETP** pour l'accompagnement administratif et juridique, **2,05 ETP** pour l'animation du moment familles du mercredi et des rencontres du vendredi pour personnes isolées, les sorties et les ateliers.
- **Interprétariat et traduction** : CASAS dispose d'un réseau de plus de 115 interprètes dans 32 langues ; en 2023 nous avons fait appel à 28 d'entre eux pour intervenir dans 13 langues différentes, essentiellement pour l'accompagnement au recours, et à une dizaine d'entre eux pour les permanences (7 personnes qui se sont déplacées à CASAS et quelques-unes jointes par téléphone) ; on évalue au total leur volume de travail à **3,84 ETP**.
- **Les cours de français** collectifs et le soutien individuel réalisés cette année ont reposé sur l'engagement de **35 formateurs**, dont le volume de travail est évalué à **4,78 ETP**.
- En 2023, le **travail de transmission** des données scannées au cabinet comptable Marx/Fleury auquel CASAS a confié la saisie et la présentation de ses comptes, ajouté à celui de **saisie informatique** des dons, particulièrement nombreux cette année, d'édition et d'envoi des **reçus fiscaux** et des courriers de remerciement, et les tâches **d'actualisation du fichier** ont été réalisés bénévolement, principalement par Jean-Pierre ;

il a également commencé à réaliser cette année un diaporama animé qui sera finalisé et présenté à la fête du 13 avril 2024 et à l'Assemblée générale de CASAS en mai 2024 ; **l'actualisation du site, de la page Facebook, et la transmission des éléments statistiques** par ailleurs, et, concernant Voix de Traverses, la rédaction des articles, la **conception des maquettes** et la **préparation des envois en nombre** ont aussi mobilisé plusieurs personnes, dont Philippe : **0,44 ETP (5 personnes référentes et 3 à 6 personnes ponctuellement)**

Le Conseil d'Administration de CASAS, qui compte à ce jour **12 membres**, s'est réuni 11 fois cette année et a beaucoup échangé par mail ; le Bureau s'est par ailleurs réuni pour préparer chaque séance, à partir de septembre.

Le CA s'est mobilisé fortement concernant le projet de loi Darmanin, avec notamment l'organisation d'une journée spécifique de travail 1^{er} avril en présence de Me Thalinger, préparée lors de la réunion du 14 mars. D'autres sujets ont occupé une place importante dans les débats, en particulier la question du renouvellement de notre bail, qui expire fin 2025, et les très grandes difficultés financières rencontrées en fin d'année, qui ont suscité des réunions exceptionnelles et des démarches diverses menées en urgence. Des actions de sensibilisation variées ont aussi été principalement menées par des membres du Conseil d'Administration. Ces différents éléments ont eu une répercussion sur le volume de travail global des membres du Conseil, estimé cette année à **1,07 ETP.**

Nous recherchons une personne pour venir en appui sur les questions comptables, puis remplacer Jean-Jacques qui assure actuellement les fonctions de trésorier. Mais quelles sont exactement les tâches du trésorier de CASAS?

Le rôle du trésorier d'association à CASAS

Dans une association, le trésorier est le garant de la politique financière choisie par la direction de l'association et les orientations données au sein du Conseil d'Administration qui est l'organe de direction de l'association.

Il est tenu de contrôler les finances de l'association et de proposer des moyens pour parfaire la gestion de l'association, mais aussi d'éclairer le Conseil d'Administration sur l'incidence de ses orientations.

Quelles missions doit accomplir le trésorier de l'association?

La qualité de trésorier d'association implique la réalisation de différentes missions.

La plus importante est la gestion des comptes de l'association.

A Casas la comptabilité est confiée à un cabinet comptable qui travaille à partir des éléments fournis par l'association. Un bénévole de CASAS assure pour cela la transmission des informations comptables au cabinet et notamment les factures et dons.

Le trésorier suit les comptes lors des points trimestriels fournis par le cabinet comptable.

Il supervise l'élaboration des comptes annuels, également fournis par celui-ci, qu'il présente à l'Assemblée Générale. Lors de cette même Assemblée Générale il expose son rapport financier dans lequel il commente la situation financière de l'association, y évoque les points critiques et les orientations nécessaires à un équilibre des comptes.



En coopération avec la direction de l'association, il établit un budget prévisionnel qui sera soumis à l'Assemblée Générale.

Le trésorier peut également assister la directrice de CASAS dans différentes tâches comme la préparation des dossiers afin d'obtenir des subventions ou d'autres tâches.

Quelles sont les responsabilités du trésorier de l'association?

Le trésorier est un membre du bureau de l'association, il siège au Conseil d'Administration avec les autres dirigeants. Il donne son avis sur les conséquences financières des décisions prises et à ce titre porte une responsabilité financière.

Jean-Jacques

En 2023, notre équipe compte donc plus de 270 personnes bénévoles et/ou stagiaires, dont **environ 215** ont été sollicitées pour permettre à CASAS de répondre aux demandes présentées cette année.

Il faut noter de plus que cet impressionnant volume de travail déployé bénévolement n'inclut pas tout ce qui est offert à CASAS, faute de pouvoir le mesurer précisément : le temps consacré à leurs hôtes par les personnes qui hébergent des demandeurs d'asile, les temps de trajet des bénévoles et celui consacré à rechercher des informations, à acheter des fournitures, etc.

Un très grand merci à tous !

Au fil de nos 40 années d'existence, tant de personnes nous ont rejoints et ont contribué aux actions de CASAS. D'autres nous ont aussi quittés, que nous n'oublions pas.



En 2023, ***Britta Bombola*** nous a quittés.

Avec son époux Michel, elle a été à la fondation de CASAS. Sa générosité, son attachement à son mari, réfugié hongrois, sa curiosité d'esprit ont beaucoup aidé notre association.

Le couple a traduit inlassablement les démarches à faire, hébergé des demandeurs d'asile et accompagné nombre d'entre eux.

Britta a incarné comme personne les "voix de traverses" chères à CASAS.

La formation continue

En deux mots...

La formation est essentielle à un travail de qualité, en particulier à CASAS, où les intervenants nouveaux sont nombreux et doivent acquérir les mêmes connaissances de base que les autres membres de l'équipe, où la donne, juridique notamment, évolue sans cesse, obligeant à une constante actualisation de nos outils. A CASAS, nous disposons à la fois de documents et de ressources en interne ou dans un proche réseau partenarial, et d'un budget pour des formations externes complémentaires.

Pour les formateurs en français : en 2023, nous avons à nouveau relayé chaque possibilité de formation proposée par le GIP-FCIP, et les informations relatives à la présentation de nouveaux outils dans le domaine du FLE/FLI et de l'alphabétisation. Outre les réunions régulières en équipe et tous les échanges par mail et téléphone, la possibilité d'observer des cours et de rencontrer des formateurs déjà engagés dans l'équipe a été systématiquement proposée aux nouveaux bénévoles souhaitant nous rejoindre pour intervenir dans ce domaine.

Au niveau de l'animation : la coordinatrice bénévole des moments de rencontre conviviaux et la directrice diffusent régulièrement les informations et propositions de formation de Tôt ou T'Art. Les nouvelles personnes intéressées à s'investir dans l'animation sont aussi d'abord invitées à assister à des rencontres sur place ou des sorties avant de s'engager.

Concernant les accompagnateurs au dossier et les interprètes, en interne :

- le mardi après-midi, les réunions hebdomadaires d'équipe permettent un échange large sur les questions qui nous occupent, et la rencontre de divers partenaires tout au long de l'année.
- Les nouveaux accompagnateurs et interprètes se forment au travers de l'observation d'entretiens juridiques et de demi-journées de formation interne sur la procédure d'asile (trois modules, sur la CNDA, Dublin et les CMA) régulièrement organisées pour les nouveaux intervenants : 7 rencontres d'une demi-journée ont ainsi ponctué l'année 2023.
- Forum Réfugiés nous a à nouveau donné accès à des conférences/partage très intéressantes en ligne, dans le cadre du cycle « Femmes et migrations », l'une sur la migration de femmes ivoiriennes, l'autre sur l'Iran.

Une journée de formation commandée à Forum Réfugiés sur le thème « Accompagner les personnes LGBTIQA+ en demande d'asile » s'est déroulée à Strasbourg le 28 février, et a concerné une quinzaine de personnes de l'équipe.

Nous avons par contre joué de malchance concernant l'organisation d'un nouveau séjour à Paris pour aller assister aux audiences de la CNDA avant la décentralisation programmée : par deux fois, nous avons tout mis en place pour devoir annuler ensuite, les journées choisies tombant sur des jours de grève générale impactant entre autres les transports.

Le groupe d'analyse des pratiques a poursuivi ses séances avant l'été ; en fin d'année, nous décidons de modifier la forme de cet apport, qui devient un quatrième module de formation interne, entre autres sur l'aspect relationnel du travail d'accompagnement, ses différents enjeux et sa dimension interculturelle.

Georges Federmann a continué d'intervenir fidèlement chaque mois auprès de notre équipe pour animer un temps de groupe de parole. Merci Georges!

Les appuis financiers

En deux mots...

Les moyens financiers dont nous disposons sont essentiellement composés de subventions publiques et privées, de mécénat et de dons. Depuis l'arrêt du soutien spécifique de l'Etat à CASAS pour son travail d'accompagnement aux dossiers, la Ville de Strasbourg a renforcé son appui à notre association, ainsi que d'autres municipalités, et de nombreux donateurs.

Fin 2023, en très grande difficulté financière malgré le déploiement de nombreux efforts pour trouver des fonds complémentaires, nous avons lancé dans l'urgence un appel à l'aide, relayé par plusieurs médias, qui a heureusement été entendu.

Cette année encore, un grand soutien nous a été accordé par la Ville de Strasbourg, pour notre fonctionnement d'une part, et pour nous permettre de mener le projet d'hébergement citoyen décrit plus haut d'autre part.

Les villes de Bischheim, Dambach la Ville, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald, Saverne, Schiltigheim et Stutzheim-Offenheim ont aussi accordé leur appui à l'ensemble de nos actions cette année, ainsi que le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) et la Collectivité Européenne d'Alsace.

L'UEPAL (Entraide et Solidarité protestantes), la Fondation ACAT pour la dignité humaine et la Fondation du Protestantisme ont renouvelé leur soutien à nos projets d'accompagnement, l'ESP nous accordant par ailleurs un soutien exceptionnel en réponse à notre SOS de fin d'année.

Terre Sans Frontière, l'association caritative anglicane de Strasbourg, l'ORIV, ainsi que Comprendre et S'engager au moment de sa dissolution, et de nombreux donateurs et membres adhérents de CASAS, personnes individuelles, groupes, associations ou paroisses/communautés, ont également répondu à nos appels à l'aide avec une grande générosité. Les personnes bénéficiaires de notre accompagnement juridique ont apporté leur contribution quand cela s'avérait possible (nombreuses en effet sont celles laissées totalement sans ressource).

L'Action Chrétienne en Orient (ACO) nous a renouvelé son aide en appui à l'accueil et l'accompagnement de demandeurs d'asile arméniens. Le CSP a pris en charge l'essentiel des dépenses d'abonnement badgéo de CASAS, et CARITAS a très largement contribué à nos autres dépenses d'aide matérielle, notamment pour l'alimentation et les frais de déplacement des personnes sans ressources convoquées à la CNDA.

La Fondation de France qui a soutenu notre projet de renforcement de la formation des accompagnateurs aux dossiers et interprètes bénévoles sur deux ans, a versé le reliquat de l'aide accordée.

L'association Tôt ou T'Art continue d'offrir à CASAS les moyens de proposer à de nombreux enfants et adultes l'occasion d'assister à des spectacles variés et de faire de belles sorties.

Nous voulons redire à chacun notre très vive reconnaissance pour tous ces soutiens, qui nous permettent de poursuivre notre action.

Locaux et équipement

En deux mots...

Nos locaux se prêtent bien à l'accueil. Un grand espace sous une verrière abrite un coin enfant tout en couleurs et en peluches, plusieurs ordinateurs, et divers endroits où des tables peuvent être déplacées en fonction des besoins du moment : réunion nombreuse, entretien individuel, travail en équipe pour le tri du courrier ou l'archivage de dossiers...

Un bureau avec trois postes de travail supplémentaires, des sanitaires et une petite cuisine équipée, où peuvent aussi se dérouler des entretiens plus confidentiels et les rendez-vous téléphoniques avec les avocats, complètent l'ensemble, avec la possibilité d'une pause dans une petite cour intérieure partagée avec nos collègues du CSP quand la météo le permet.

Dès le début de l'année, un fonctionnement normal s'est réinstauré dans la Maison.

Quelques réunions ont permis de faire le point avec les autres associations présentes dans la MPS, de coordonner nos temps de présence respectifs pour assurer l'accueil global et l'orientation du public à la porte du bâtiment et la réservation des salles communes par les uns et les autres, d'accueillir et d'informer Lee-Ann sur notre travail, une nouvelle agente d'accueil embauchée suite au départ d'Eléana.

Des aides en nature

En deux mots...

Dans les comptes de notre association, diverses aides en nature sont évaluées, outre le travail bénévole chiffré plus haut : les abonnements CTS pris en charge par le Centre Social Protestant, des achats de d'ingrédients pour les goûters, de matériel pour les ateliers et les animations au remboursement desquels certains intervenants renoncent, ou d'autres dons encore par abandon de créance, des offres de mise à disposition de lieux d'hébergement ou de salles pour y tenir des cours de français ou d'autres réunions...

Ces aides sont estimées cette année à près de **39 000 euros** !

Comme pour le bénévolat, certaines choses ne peuvent être comptabilisées pour s'inscrire dans ce montant : les cadeaux apportés par des partenaires que nous avons pu offrir aux personnes reçues dans nos accueils autour de Noël, les contributions gourmandes aux buffets de la fête de début d'année à CASAS et de l'Assemblée Générale, les remplacements assurés dans l'urgence, le prêt d'un matériel... La générosité discrète de tous ces gestes nous va droit au cœur !



Conclusion

L'année 2023 a été une année fertile en émotions, nous faisant passer de l'euphorie au moment de décisions positives attribuant le statut de réfugié à certains demandeurs, ou lors de la traditionnelle soirée des bénévoles en début d'année, à des moments de découragement quand nous avons pensé devoir procéder à des licenciements ou réduire notre accueil quand nous étions confrontés au trou abyssal de nos finances, ou quand après avoir longuement travaillé sur un dossier d'asile sérieux et sur le point d'être envoyé, nous recevions le fameux refus par ordonnance, ne permettant plus de présenter de recours.

C'est bien le fait d'être un « collectif » composé de personnalités très différentes, avec des idées à foison qui nous a permis de dépasser ces moments de découragement. Quand un salarié, un bénévole ou un stagiaire commence à douter, il s'en trouve toujours un autre qui prend le relais avec un mot encourageant, une plaisanterie, ou une remarque optimiste.

Nous avons bien besoin de cet optimisme pour aborder l'année 2024, sans avoir plus de garanties sur nos financements, sachant que nous allons être plus ou moins rapidement confrontés à l'application d'une loi Darmanin sans précédent dans les annales des attaques du droit d'asile, et à un pacte européen sur l'asile et les migrations qui ne semble pas vouloir être en reste, même si ses effets seront sans doute plus longs à être perçus.

Mais nous savons que nous ne sommes pas isolés dans notre combat pour le droit d'asile. Si nous pouvons aborder 2024 un peu plus sereinement c'est bien grâce à l'appui indéfectible de centaines de donateurs qui se sont mobilisés après notre appel au secours, disant à travers leurs dons qu'ils tenaient à sauvegarder les valeurs d'accueil et de solidarité que nous défendons, et qu'ils étaient sensibles à l'injustice subie par les demandeurs d'asile dans notre pays.

Alors soyons dignes de ce soutien et continuons à nous battre pour défendre le droit d'asile, démontrer que nous avons les capacités d'accueillir et que contrairement aux discours ambiants, nous ne sommes nullement submergés par des hordes vindicatives mais par une infime minorité de personnes ayant affronté les pires souffrances et prêtes à contribuer avec nous à bâtir une société plus équitable.

Alice Chavannes
Présidente

Annexes

Sigles

Revue de presse

Encore un projet de loi contre l'immigration et l'asile...

La France généreuse ?

Texte de la motion votée à l'Assemblée Générale le 12 mai 2022

La demande d'asile afghane deux ans après

Le Cercle de Silence

Sigles

ADA	Allocation pour Demandeur d'Asile
AFASE	Aide financière de l'Aide Sociale à l'Enfance
AFND	Association du Foyer Notre Dame
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAFOC	Centre Académique de Formation Continue
CASAM	Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués
CMA	Conditions Matérielles d'Accueil
CMU	Couverture Médicale Universelle, aujourd'hui PUMA
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CRR	Commission des recours des Réfugiés, ancienne dénomination de la CNDA
CSP	Centre Social Protestant
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
CUEJ	Centre Universitaire d'enseignement du journalisme
ERAGE	Ecole Régionale des Avocats du Grand Est
ESEIS	Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (précédemment ESTES)
ESP	Etablissement Recevant du Public
ETP	Equivalent Temps Plein
FLE	FLI Français Langue Etrangère
FLI	Français Langue d'Intégration
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
HEAR	Haute Ecole des Arts du Rhin
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation à Quitter le Territoire Français
SEMIS	Société Evangélique Mission Intérieure Strasbourg
SPADA	Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA)

Demandeurs d'asile : héberger, c'est sauver

Avoir un toit sur la tête est une évidence. Mais à Strasbourg, face au manque de places en centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada), beaucoup se retrouvent à la rue. Une épreuve au quotidien. Pour leur venir en aide, les associations Casas et le centre Bernanos lancent un appel à hébergeurs citoyens.

Article paru dans les DNA

Audrey BURLA - 03 août 2023 à 18:00 | mis à jour le 03 août 2023 à 20:09 -

« Ça faisait cinq mois qu'on dormait dans une voiture. Alors, ici, je me sens bien. En plus, je peux cuisiner. Je suis contente ! » Cette jeune femme géorgienne aux yeux aussi bruns que sa longue chevelure, c'est Darina. Elle est arrivée en France il y a sept ans avec ses deux petits garçons de neuf et treize ans, ainsi que son mari tchéchène. Aujourd'hui, elle respire. Un couple d'hébergeurs bénévoles pour l'association Casas a mis son logement, situé à Strasbourg, à disposition de la famille pour l'été. Deux mois de répit. Deux mois sans appeler le 115 chaque jour. Deux mois sans craindre de ne pas avoir de toit sur la tête à la nuit tombée. Mais dans deux mois, tout recommencera.

« Les demandeurs d'asile devraient être pris en charge par l'État dans des centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada). Le problème, c'est qu'il y a un manque de places, car le dispositif est sous-dimensionné. Seulement 50 % des demandes sont pourvues. Les autres se retrouvent sans rien », déplore Pascale Adam-Guarino, directrice de Casas.

Un besoin vital

Le cadet de Darina est présent cet après-midi dans les locaux de Casas, rue Brûlée. Il passe le temps avec des puzzles et des peluches pendant que sa mère discute des avancées des procédures en cours. Des gribouillages colorés habillent les murs de l'association. Il n'est pas le premier enfant à avoir franchi le seuil en compagnie de ses parents. « Ils étaient très jeunes quand on est arrivés en France. Ils comprennent », murmure la matriarche dans un léger sourire rosi par une touche de maquillage.

C'est surtout pour eux qu'elle se bat pour trouver un logement stable et décent. « Je ne veux plus appeler le 115. Dans les hôtels, il y a beaucoup de bagarres, de violence... C'est trop stressant pour les petits, ils ne peuvent pas faire leurs devoirs », explique-t-elle en cherchant ses mots. Nathan Brandel, le coordinateur du projet d'hébergement, lui vient en aide et complète : « Ces lieux ne sont pas réservés aux demandeurs d'asile. Il y a souvent des personnes alcoolisées, droguées. En plus, des populations en conflit dans leur pays d'origine, des Russes et des Ukrainiens par exemple, peuvent se retrouver à cohabiter. Ça augmente encore les tensions ».

Hassan, un Afghan encore mineur à son arrivée à Strasbourg, a évité ces lieux : « Avant, je dormais dehors ». Le centre Bernanos, qui accueille des mineurs isolés, lui a par la suite trouvé une famille. Pour Samuel Guyon, éducateur pour l'organisation, une prise en charge rapide est indispensable : « Ils sont parfois dans la rue depuis des mois. Ils ont déjà dû affronter beaucoup d'épreuves pendant leur parcours migratoire ». Et d'ajouter, pessimiste : « Sans habitation, ils ne peuvent pas faire de démarches administratives. Ils vont aller de difficultés en difficultés ».

« Aplanir le quotidien »

« Quand vous n'êtes pas en Cada, il vous manque l'hébergement évidemment, mais aussi une sorte de vie quotidienne aplanie, qui permet de se projeter », résume Pascale Adam-Guarino. C'est pour aider les demandeurs d'asile et les mineurs isolés que le 4 juillet, Casas et le centre Bernanos ont organisé conjointement une réunion d'information et de mobilisation pour inciter des personnes à s'engager comme hébergeurs bénévoles. « Il y avait entre 20 et 25 personnes. Je m'attendais à ce qu'on soit au moins le double », regrette la directrice.

Si la préfecture du Bas-Rhin a refusé de communiquer le nombre de demandeurs d'asile et de places en Cada, la volonté des associations est bien de compenser ce manque. « C'est là que le bât blesse. Des personnes dans le besoin, il y en a beaucoup, mais des bénévoles, c'est difficile à trouver », ajoute-t-elle, désabusée. Actuellement, Casas n'est en lien qu'avec 15 à 20 foyers d'hébergeurs. Quant au centre Bernanos, cela se limite à deux familles en plus des douze places en dortoirs dont dispose la structure. « On peut accueillir quelqu'un sur le long terme, pendant plusieurs mois, mais aussi sur des périodes bien plus courtes. Les prises en charge ne sont pas définitives », veut-elle rassurer. La seule condition imposée est qu'une pièce privée soit mise à disposition de la personne accueillie.

Alice Chavannes, ancienne assistante sociale, a logé des demandeurs d'asile à son domicile pendant plus de dix ans : « Ça m'est arrivé de prendre quelqu'un pour une nuit ou plus longtemps. Par exemple, une dame tchétchène est restée des mois et des mois. On s'est très bien entendues. Nous sommes encore amies ». Et de préciser : « Mon unique règle était de dîner ensemble. Ça s'est toujours très bien passé ».

« Ils me parlent des coutumes de leur pays, je parle de la France... »

« Une famille m'a accueilli pendant plus d'un an. J'ai pu améliorer mon français grâce à eux », raconte Hassan, reconnaissant. Il est actuellement apprenti coiffeur et passe son CAP.

Vivre avec quelqu'un permet de créer des liens inattendus. L'ex assistante sociale ne peut s'empêcher de pouffer en se remémorant une anecdote partagée avec un jeune homme de vingt ans : « J'avais accepté qu'il invite sa fiancée un week-end. Il ne savait pas du tout faire à manger, mais avait voulu faire quelque chose dans le four. Évidemment, le plat a brûlé. J'avais beaucoup ri » !

Qui dit attachement dit inquiétude. Alice Chavannes se souvient tristement : « C'est remuant, forcément on a de la peine. On sait que tous n'obtiendront pas le statut de réfugié ». Mais, pour elle, le positif tiré de ces expériences l'emporte : « C'est un peu comme voyager gratuitement à travers des récits de vie ! Ils me parlent des coutumes de leur pays, je parle de la France... » Si aujourd'hui la retraitée ne peut plus accueillir, elle ne regrette pas ses années d'implication : « Ça m'a apporté une nouvelle manière de voir les choses ».

Le SOS de Casas : l'association d'aide aux demandeurs d'asile a besoin de 80 000€

Mercredi 6 décembre, l'association Casas a publié un communiqué pour appeler aux dons. La structure qui organise des sorties, des cours de français et qui aide juridiquement des demandeurs d'asile indique qu'elle a besoin de 80 000€, d'ici fin janvier 2024, pour continuer de proposer toutes ces activités.

Cet article est en accès libre. Pour soutenir Rue89 Strasbourg, [abonnez-vous](#).

Thibault Vetter

Publié le 7 décembre 2023 ·



« SOS pour Casas ! [...] nous avons besoin de votre aide en urgence. » Dans un communiqué alarmant envoyé mercredi 6 décembre, l'association d'aide aux demandeurs d'asile explique être « en très grande difficulté au niveau financier ». Alice Chavannes, la présidente de Casas depuis mai 2023, précise que « *sur un budget annuel de 300 000€, il manque environ 80 000€ de recettes en 2023* » :

« C'est le système des subventions par projet qui nous met en difficulté, particulièrement cette année. Dans l'idéal, il nous faudrait une subvention de fonctionnement, pour notre activité en général, mais ça n'existe pratiquement plus. Chaque année, c'est du bricolage pour essayer d'arriver à l'équilibre, avec de nombreuses demandes de financement de projets précis et temporaires. Ces derniers mois, nous avons essuyé une quinzaine de refus de subventions par des collectivités, des fondations et des entreprises privées. Heureusement, la Ville de Strasbourg nous aide à hauteur de 135 000€. »

Casas aide les personnes migrantes à constituer leurs dossiers de demande d'asile en France. Elles peuvent se rendre au 2 rue Brulée, au centre-ville de Strasbourg, où se situent les locaux de Casas. L'association, créée au début des années 1980, compte deux juristes à mi-temps, un interprète pour le russe et le géorgien à temps plein, une directrice, une coordinatrice et une chargée de mission dans un lieu d'hébergement octroyé par la Ville, pour un total de 4,5 ETP (équivalents temps pleins) de salariés.

500 personnes suivies tous les ans

En plus, 250 bénévoles donnent de leur temps à cette association créée au début des années 1980 et réalisent, en nombre d'heures, l'équivalent de 19 temps plein. « *Notre cœur de métier, c'est l'aide juridique* », résume Alice Chavannes. Elle poursuit :

« Les primo-demandeurs d'asile ont un rendez-vous à l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides, NDLR), où ils sont interrogés sur les raisons de leur demande. Souvent, ils sont refusés. C'est là qu'on intervient, en proposant notre aide pour réaliser un recours devant la Cour nationale du droit d'asile. »

En tout, environ 500 personnes de toutes origines (géorgiennes, russes, ivoiriennes, irakiennes, iraniennes, etc...) sont suivies par Casas chaque année. Alice Chavannes relate :

« Souvent, ces personnes ont vécu de graves traumatismes dans leur pays ou pendant leur trajet migratoire : de la torture, des persécutions, elles ont parfois vu des gens mourir autour d'elles, notamment dans la traversée de la Méditerranée. Et à Strasbourg, elles ne savent pas où dormir, on aide surtout des sans-abris. Donc c'est très difficile pour elles de gérer ces démarches administratives délicates sans accompagnement. »

Les bénéficiaires de Casas peuvent aussi suivre des cours de français, recevoir des aides matérielles, participer à des sorties culturelles, ou encore à des ateliers dessin ou beauté. « *Ça peut leur faire beaucoup de bien après ce qu'ils ont vécu* », assure Alice Chavannes. Avant d'ajouter : « *Si on n'arrive pas à avoir 80 000€ fin janvier, on devra renoncer à reconduire l'un des mi-temps et à certaines activités. On espère ne pas en arriver là.* »

Encore un projet de loi contre l'immigration et l'asile...

Selon les dernières annonces avant la parution de ce texte, le projet sera présenté sous forme de puzzle, découpé en pièces votées successivement pour paraître plus acceptable mais le fond n'en sera pas modifié par le gouvernement. Les amendements de la commission des lois du Sénat ne sont pas pris en compte ici.

Les multiples lois sur l'immigration ont ces caractéristiques communes d'être mal nommées car il ne s'agit pas vraiment d'immigration mais plutôt de mesures destinées à freiner ou empêcher l'arrivée des étrangers et à faciliter leur expulsion. Elles prétendent aussi être « équilibrées » mais ce terme même nous alerte car il ne parvient pas à nous faire constater que les plateaux de la balance sont à l'horizontale.

L'équilibre ici consisterait entre autres à être « gentil avec les gentils et méchant avec les méchants » mais la présentation proposée de la situation¹ nous montre comment le trait est grossi pour « prouver » que les étrangers sont plus délinquants que les nationaux.

En effet, le point 9 du document fait état d'une surreprésentation des étrangers dans les actes de délinquance. Cependant, les statistiques présentées portent sur les personnes mises en cause ; ce ne sont pas les personnes mises en examen et *a fortiori* pas celles qui sont condamnées. Ces personnes sont celles pour lesquelles l'on observe un maximum de discriminations selon les enquêtes sur le sujet².

De plus, l'Insee³ met en garde que « la nationalité des « mis en cause » ne peut être systématiquement vérifiée par les services de sécurité, faute de disposer de pièces d'identité ». Il rappelle aussi que parmi les délits des étrangers sont enregistrés les délits en lien avec la législation sur le travail, sur l'entrée et le séjour sur le territoire, le refus de l'expulsion, etc., délits qui ne concernent pas les Français et qui pourraient être qualifiés de délits administratifs.

Les auteurs sont-ils incompetents ? – ou est-ce une présentation délibérée ?

Nous savons que « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». Plus philosophiquement, Hannah Arendt a bien décrit le processus selon lequel les mots – *i. e.* les insultes, les injures⁴ – précèdent le passage aux actes de maltraitances, les privations de droit et de droit à la vie⁵. Les mots du pouvoir ouvrent la voie au non droit, à sa légitimation sociale et à la justification des actes qui suivent (renvois, refoulements...)

Le projet de loi touche à bien des facettes du séjour et de l'éloignement des étrangers en France comme du traitement des demandeurs d'asile ; c'est ce dernier point qui sera traité ici.

I.. Le projet de loi prévoit une déconcentration des services de l'OFPRA et de la CNDA. Des « pôles territoriaux » appelés France Asile seraient créés (pour le Grand-Est, à Nancy, siège de la cour administrative d'appel) en ce qui concerne l'OFPRA. S'y effectueraient

¹ Débat au Parlement sur l'immigration en France, décembre 2022.

² *Rapport de l'Ecri sur la France*, 2010, p. 59. Fabien Jobard et René Lévy, Les contrôles au faciès à Paris, *Plein droit* n° 82, octobre 2009.

³ Voir : [Auteurs selon la nationalité – Sécurité et société | Insee](#)

⁴ Injure : le mot vient du latin *injuria* qui signifiait in-justice, violation du droit ; il a été repris en français dans ce sens au 12e siècle puis a signifié outrage, parole outrageante. Alain REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993.

⁵ Hannah ARENDT, *Les origines du totalitarisme. L'impérialisme*, Paris, Fayard (Collection Points), p. 276 et sq.

l'enregistrement de la demande d'asile, le choix de la langue⁶, l'octroi des conditions matérielles d'accueil, l'évaluation de la vulnérabilité comme c'est le cas actuellement dans les GUDA mais aussi l'introduction de la demande d'asile auprès de l'OFPPA, selon un décret en Conseil d'Etat⁷ puis l'entretien personnel⁸. Il s'agit officiellement d'accélérer la procédure d'introduction mais les modalités n'en sont pas présentées dans le projet de loi. Notre inquiétude à Casas porte bien sûr sur le risque que cette accélération fait courir au demandeur d'asile. Le délai de trois semaines actuellement défini pour effectuer une demande d'asile est déjà très bref. On voit à Casas le caractère succinct de certains récits et les difficultés évidentes de traduction auxquelles ils ont donné lieu (traductions automatiques, incompréhensibles...). Si le principe du récit peut être remis en cause (Cimade), cela veut dire que seul l'entretien permettrait de cerner la situation du demandeur. Cependant, les conditions des auditions à l'OFPPA sont assez souvent contestées actuellement par les demandeurs d'asile (questions non comprises, pressions et intimidations, erreurs de l'interprète et surtout extrême brièveté de l'entretien qui ne permet absolument pas d'apprécier le parcours et la situation du requérant dans sa complexité...) comme par les personnes qui les accompagnent (selon les comptes rendus d'entretiens). L'obsession de la réduction des délais, de l'efficacité, ne peut que conduire à l'érosion du droit du demandeur d'asile à une procédure respectueuse. Le Sénat a proposé une expérimentation de quatre ans dans dix départements de ce dispositif. Nous sommes sceptiques sur les réelles évaluations indépendantes des mesures prises et de leur impact pour les demandeurs.

Lors de l'enregistrement, le demandeur doit aussi choisir la langue dans laquelle il s'exprimera tout au long de la procédure. « Il est informé, dans les meilleurs délais, des langues dans lesquelles il peut être entendu ». Ce choix lui est « opposable » (sic). Son information est-elle faite sur les différentes étapes de la procédure, sur les enjeux encourus à chacune d'elles ? Certains demandeurs pensent faire valoir le début de leur intégration en choisissant de s'exprimer en français ; ce choix est actuellement irrévocable alors que la parole dans une langue moins maîtrisée peut se trouver entravée lors des auditions. Nous demandons que le demandeur puisse avoir une information approfondie pour que son choix soit éclairé et ses intérêts préservés pour son expression lors de chaque audition. Nous demandons aussi qu'il puisse modifier son choix en cours de procédure.

La déterritorialisation est aussi prévue pour la CNDA. Des chambres territoriales installées en dehors des locaux de la Cour verront leur siège et leur ressort fixé en Conseil d'Etat⁹. Celui-ci rappelle la nécessité de garantir des moyens suffisants en particulier en termes de personnel pour assurer leur bon fonctionnement. Cette déconcentration semble acceptée par les juges mais pose problème aux personnes qui interviennent au cours de la procédure, tant les rapporteurs que les avocats, les interprètes et les secrétaires : devront-ils déménager ? Se déplacer pour travailler ? Renoncer à leur emploi ?

Ces déterritorialisations ne changeraient pas grand-chose, géographiquement parlant, aux déplacements des demandeurs d'asile de Strasbourg si ces instances sont déplacées à Nancy. Le temps de trajet comme son coût sont similaires. Il est à craindre aussi qu'elles s'accompagnent de la dématérialisation de certaines démarches, ce qui conduirait à une déshumanisation accrue dans les perceptions des demandeurs comme des instructeurs des dossiers.

II. La procédure CNDA

La réforme prévoit la généralisation du juge unique dans les décisions de la CNDA¹⁰. Ce juge est un président de formation de jugement ; il est nommé par le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes ou le ministre de la justice. L'article prévoit quelques exceptions toute

⁶ Art. L 521-6 du CESEDA

⁷ Art. L 531-2 du CESEDA

⁸ Art. L 121-17 du CESEDA

⁹ Art. L 131-3-1 du CESEDA

¹⁰ Art. L 131-7

De plus, cette mesure aurait pour effet d'encombrer les tribunaux administratifs de recours qui n'auraient pas lieu d'être alors qu'un des objets de la loi est de « simplifier » le contentieux.

En outre, la loi ouvrira aux demandeurs d'asile ressortissants de nationalités qui ont statistiquement un taux de protection élevé (plus de 50 % selon l'estimation de l'étude d'impact) la possibilité d'obtenir une autorisation de travail dès le dépôt de leur demande. Cette limitation apparaît discriminatoire. De plus, elle concernerait des nationalités pour lesquelles la question de la langue pourrait être problématique pour un accès effectif à l'emploi (Syrie, Afghanistan, Erythrée, Yémen, Malaisie...). Ces inégalités sont facteurs de tensions entre les nationalités. Le Conseil d'Etat cependant n'y voit pas de discrimination, estimant que les nationalités ayant un fort taux de protection sont appelées à s'intégrer¹⁴, à la différence des autres... Ce qui semble avaliser un traitement non individualisé des personnes.

Le juge unique est la principale mesure à laquelle Casas s'oppose absolument ainsi qu'à la généralisation éventuelle des OQTF à tous les demandeurs rejetés par l'OFPRA. D'autre part, Casas s'inquiète de voir tous les services - GUDA, OFII et OFPRA - réunis en un même lieu avec le risque de perdre leur indépendance par rapport à la préfecture ; c'est là que l'introduction de la demande d'asile se fera dans des modalités qui ne permettront pas au demandeur de détailler tous les motifs de sa demande .

La position de notre association a été portée à la connaissance d'un sénateur, Jacques Fernique, et de plusieurs députés, Emmanuel Fernandes, Louise Morel, Sandra Regol, Françoise Buffet, rencontrés avec le Collectif pour une autre politique migratoire.

Suite au prochain numéro !

Brigitte et Christiane

Sigles :

CE : Conseil d'Etat

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

GUDA : Guichet Unique des Demandeurs d'Asile

HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

OQTF : Obligation de quitter le territoire français

TA : Tribunal administratif

Article paru dans Voix de Traverses n° 52

La France généreuse ?

Depuis 30 ans s'accumulent les projets de loi sur l'asile et l'immigration à un rythme effréné et les avancées en termes de droits humains se comptent sur les doigts de la main. Ces lois reflètent un débat public menant à une stigmatisation toujours plus forte des personnes étrangères et à un recul de leurs droits. On nous rebat les oreilles avec des expressions telles que « l'appel d'air » ou « l'immigration de masse », expressions qui visent à instiller la peur, comme si des hordes barbares étaient sur le point d'envahir notre pays. On nous dit aussi que la France est « la plus généreuse d'Europe » et que c'est pour cela qu'elle attire tant d'étrangers.

¹⁴ Avis du CE, point 16. [Avis sur un projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration \(conseil-etat.fr\)](https://www.conseil-etat.fr/avis/avis-sur-un-projet-de-loi-pour-contrôler-l-immigration-améliorer-l-intégration)

Trop généreuse ? Ici s'impose une comparaison avec nos voisins.

Ces dernières années nous avons assisté à plusieurs grandes vagues migratoires. Les Syriens d'abord. Plusieurs millions se sont installés dans les pays limitrophes. Des centaines de milliers ont fui vers l'Allemagne. La France n'a enregistré que 3% des demandes de Syriens en Europe (38 000 en valeur absolue) contre 48% pour l'Allemagne. La France a fait un peu mieux pour les Afghans, 11% contre 34% pour l'Allemagne. Et la France n'a octroyé aux Ukrainiens que 4% des demandes de protection temporaire en Europe. Enfin la France sur la dernière décennie n'a recueilli que 18% des demandes émanant de ressortissants d'autres pays.

Il est clair que l'Allemagne est plus généreuse que nous. On objectera que si elle attire davantage de migrants, c'est à cause de son poids économique. Certes, mais il ne faut pas oublier que la France est la deuxième puissance économique de l'Union Européenne. Elle représente 15% de la population de l'UE et 18% de son PIB. En recevant 18% des demandes des ressortissants d'autres pays, elle fait son devoir mais rien de plus. Et c'est encore plus flagrant si on considère que la France sur la décennie 2012-2021 a protégé 52 personnes pour 10 000 habitants, ce qui nous place seulement en 7ème position dans l'Union Européenne.

Il est clair que si la France était aussi généreuse que certains le prétendent, elle ferait mieux que les autres membres de l'UE. Or on voit qu'il n'en est rien.

Quant à « l'appel d'air », c'est un mythe qui ne résiste pas à l'analyse. Les chiffres ci-dessus montrent bien que notre système de protection sociale tant vanté n'a pas augmenté l'attractivité de notre pays par rapport à nos voisins. Et quand le canton de Genève a décidé il y a 3 ans de régulariser 2000 travailleurs précaires, aucun appel d'air n'a été enregistré.

A l'heure où nos parlementaires s'empoignent sur une nouvelle loi qui ne pourra qu'aggraver la situation, il est navrant de constater qu'une fois de plus ce sont les demandeurs d'asile qui vont payer le prix de notre indifférence.

Face à l'augmentation -après une baisse due au Covid- des flux migratoires alimentés par les conflits mondiaux, les pays en première ligne, Italie et Grèce, font appel à une solidarité européenne qui fait cruellement défaut. La plupart des pays de l'est européen refusent de s'impliquer dans l'accueil des migrants. L'Union Européenne essaye de mettre en place un « Pacte Européen sur l'Asile » qui idéalement inciterait tous les pays de l'UE à recevoir des migrants en proportion de leur population et de leur part de PIB. Mais nous en sommes encore loin...

Lionel Hilaire

Ces quelques lignes doivent beaucoup à l'article de François Héran paru dans le journal « Le Monde » du jeudi 5 octobre dernier et dont je vous recommande vivement la lecture.

Article paru dans Voix de Traverses n° 53

Projet de motion soumis à l'Assemblée Générale de CASAS le 12 mai 2023

L'examen du « Projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » a été interrompu après son passage en Commission des lois du Sénat mais non pas abandonné. Il est reporté de « quelques semaines » et sera découpé en différents textes pour le faire passer par morceaux à l'Assemblée nationale et au Sénat – ou pas : en effet, sont mentionnés des textes qui pourraient aussi bien faire l'objet de décrets, comme s'en alarment certains sénateurs. Cela ne le rend évidemment pas plus acceptable aux yeux de Casas et notre inquiétude s'accroît devant l'obstination du gouvernement et l'emploi de cette méthode qui risque d'estomper la logique d'ensemble du projet et supprimer des possibilités de débats.

Casas est opposé à la territorialisation de l'OFPRA¹⁵ et de la CNDA¹⁶

Des « pôles territoriaux » appelés France Asile seraient créés où s'effectueraient pêle-mêle les activités liées au dépôt de la demande (en GUDA)¹⁷ et celles liées à l'examen du fond du dossier (OFPRA). Dans cette configuration qui suppose un regroupement des personnels, les agents de l'OFPRA risquent de perdre leur indépendance par rapport à la préfecture. Et que deviendrait l'accompagnement pour la constitution du dossier initial ? La CNDA quant à elle créerait des chambres territoriales qui la rapprocheraient des demandeurs mais poseraient des problèmes de coordination entre les personnels impliqués (juges, rapporteurs, secrétaires, interprètes, avocats). La territorialisation risque de multiplier les vidéo-audiences au détriment des interactions en présence.

Casas est opposé à la généralisation du juge unique à la CNDA

Sauf exception, tous les recours auprès de la CNDA seraient jugés par un juge unique, même si le juge ou le président de la Cour peut inscrire le cas en formation collégiale, ou le requérant en faire la demande au président ; rien ne dit comment cette demande devrait être motivée ni comment elle serait reçue. La défenseure des droits condamne sévèrement l'abandon de la collégialité, contraire à la complexité des échanges qui seule peut éclairer la situation des requérants. De plus, cette mesure exclut la personnalité qualifiée venue du Haut-commissariat aux Réfugiés (HCR) de toutes les décisions prises à juge unique. Cette disposition est donc aussi un geste politique faisant perdre la référence institutionnelle à la Convention de Genève, le HCR en étant le « gardien ».

Casas est opposé à toute mesure d'OQTF interrompant la démarche de demande d'asile

La formulation actuelle du projet de loi laisse entendre et craindre la généralisation des OQTF¹⁸ délivrées à chaque rejet de l'OFPRA, avant même le recours à la CNDA ; ces OQTF ont déjà été introduites à l'encontre des personnes en procédure accélérée par la loi de 2018. Cela a des effets traumatisants pour les demandeurs d'asile, les insécurise par la menace de se voir renvoyés dans leur pays et complexifie les conditions d'élaboration de leur recours, tant par le calendrier imposé que par les conditions psychologiques dans lesquelles ils sont mis.

¹⁵ OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

¹⁶ CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

¹⁷ GUDA : guichet unique de demande d'asile

¹⁸ OQTF : obligation de quitter le territoire français

La demande d'asile afghane deux ans après

Par Christiane Horvat

Article paru dans Voix de Traverses n° 53

En dépit de la proportion importante de protections accordées aux demandeurs d'asile afghans, nous sommes à notre niveau confrontés à un certain nombre de refus, en particulier pour des hommes seuls ayant fui l'Afghanistan avant la prise du pays par les Talibans. L'OFPRA et la CNDA leur refusent les deux protections possibles, l'asile conventionnel (sur le fondement de la Convention de Genève) et la protection subsidiaire (élargissant les critères d'éligibilité à une protection).

Le statut de réfugié est accordé à titre individuel en raison d'opinions politiques ou religieuses réelles ou imputées, alors que le bénéfice de la protection subsidiaire envisage des risques plus ou moins individuels dans un climat de violence généralisé.

Dans le cas de la demande d'asile afghane, en l'absence d'engagement à un titre ou à un autre dans l'ancien gouvernement ou dans l'opposition au nouveau régime, l'OFPRA et la CNDA vont analyser minutieusement le degré de violence, la vulnérabilité particulière du requérant, sa visibilité et son éventuelle occidentalisation, cette dernière pouvant être considérée comme incompatible avec l'idéologie prônée par les talibans.

Malgré la constatation de l'aggravation de la situation sur le terrain, ces arguments seront souvent rejetés au motif de leur insuffisance, laissant les Afghans déboutés du droit d'asile dans une situation administrative et matérielle terriblement précaire, alors qu'aucun renvoi ne peut être envisagé.

Il y a déjà deux ans que les Talibans ont pris le contrôle de la totalité du territoire afghan, entraînant pour la population et en particulier pour les femmes toute une série d'interdictions et de répressions. Parallèlement, l'évacuation est organisée des intellectuels, des artistes et des citoyens ayant soutenu la coalition internationale et l'ancien gouvernement. Mais très rapidement, les portes de sortie se ferment, il devient de plus en plus difficile de quitter le pays. Les représentations diplomatiques américaine et européennes se sont retirées, il faut se rendre en Iran ou au Pakistan pour obtenir un visa, rejoindre une terre d'accueil pour demander l'asile est de plus en plus improbable.

Malgré ces obstacles, de nombreux ressortissants afghans parviennent jusqu'en Europe pour solliciter une protection, plaçant une nouvelle fois en 2022 l'Afghanistan comme le premier pays d'origine des demandeurs d'asile en France. D'après un rapport de l'OFPRA, 12 475 premières demandes émanant de ressortissants afghans ont été introduites en 2021, 17 103 en 2022 et 9 470 au premier semestre 2023. On peut souligner en parallèle de ces chiffres l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés et la proportion de femmes, atteignant 20% de la demande au premier trimestre 2023.

Si l'OFPRA rapporte un taux de protection de 69% pour l'ensemble des demandes afghanes (96,5% pour les femmes), nous observons à notre niveau un nombre non négligeable de rejets, qui sont le plus souvent confirmés en appel par la Cour Nationale du Droit d'Asile.

Ce sont pour la majorité des demandes présentées par des hommes isolés, dont la famille est restée au pays, et qui sont parfois en Europe depuis plusieurs années. Certains sont en procédure de réexamen, au nouveau motif principal du changement de régime en Afghanistan, d'autres avaient transité par un autre pays de l'Union Européenne, et leur possibilité de saisir l'OFPRA avait été retardée de ce fait par leur placement en procédure de réadmission dite « Dublin » dans le cadre du règlement européen.

La plupart de ces demandeurs avaient donc quitté l'Afghanistan avant l'arrivée au pouvoir des Talibans, et n'ont pas forcément le profil des nouveaux arrivés : journalistes, artistes, juristes...

Ils font état de problèmes rencontrés avec les talibans avant la mainmise de ces derniers sur la totalité du territoire, et de l'impossibilité actuelle d'un retour en Afghanistan en raison de l'extension d'un régime islamiste liberticide et répressif, et de l'insécurité qui règne dans leur pays. Ils mettent également en avant un refus des valeurs imposées par les Talibans, et un mode de vie occidentalisé ne leur permettant pas de se plier à l'« ordre moral » à respecter sous peine de sanctions.

Toutes ces raisons sont analysées lors de l’instruction de leur demande d’asile par l’OFPRA puis par la CNDA... et sont la plupart du temps rejetées.

Les arguments de rejet sont multiples, l’analyse de plusieurs décisions de la CNDA rendues entre août 2021 et juillet 2023 permet de relever quelques constantes, et l’évolution de la position des autorités en matière d’asile, en relation avec les informations, partielles et peu nombreuses, qui filtrent sur la situation en Afghanistan.

Il y a deux ans, tout de suite après la chute de Kaboul, nous avons noté la position de principe prise par la CNDA, suivant l’orientation donnée par le CEREDOC¹⁹, et destinée à harmoniser les décisions rendues par les formations de jugement en séance. Cette approche, qui mettait en avant la fin du conflit armé sur le terrain du fait de la victoire incontestée des Talibans, excluait du bénéfice de la protection subsidiaire une majorité de demandeurs d’asile afghans, ces derniers ne pouvant se prévaloir de la disposition de l’article L.512-1,3° du Code de l’Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d’Asile²⁰, qui protège tout civil indistinctement, sans qu’il soit besoin de faire état d’une vulnérabilité particulière, en raison d’une situation de violence liée à un conflit armé.²¹

Reprise par une publication de l’OFPRA mise à jour en août 2023, intitulée « *Le Focus Afghanistan, données quantitatives et qualitatives sur la demande d’asile des Afghans devant l’Office* », cette position est cependant relativisée par la prise en compte de l’aggravation du degré de violence dans le pays :

« Les talibans ayant été le principal belligérant face aux forces armées du précédent régime, leur prise de contrôle de l’Afghanistan a eu pour conséquence le retour à une situation sécuritaire plus stable, plus particulièrement dans les zones rurales, et le regain d’une liberté de déplacements pour beaucoup d’Afghans. Toutefois, ce retour à une forme de sécurité doit être nuancé, d’une part parce que la situation actuelle rend très difficile l’accès à l’information et d’autre part car les niveaux de violence ont augmenté de façon continue en 2022 ainsi qu’au cours du premier semestre 2023. »

Dans toutes les décisions de la CNDA, qui analysent la situation sécuritaire au regard des critères énoncés à l’article 512-1,3° précédemment cité, le niveau de violence est évoqué, étant précisé qu’il « doit être évalué en prenant compte d’un ensemble de critères tant quantitatifs que qualitatifs appréciés au vu des sources d’informations disponibles et pertinentes à la date de cette évaluation »²², ce « qui implique de prendre en compte notamment l’intensité des affrontements armés, le niveau d’organisation des forces armées en présence, la durée du conflit, l’étendue géographique de la situation de violence, ou l’agression éventuellement intentionnelle contre les civils exercée par les belligérants. »²³.

La plupart retiennent que « la victoire militaire des forces talibanes conjuguée à la désagrégation des autorités gouvernementales et de l’armée nationale afghane et au retrait des forces armées étrangères a, pour l’essentiel, mis fin au conflit armé que connaissait le pays depuis plusieurs années »²⁴ « même

1 **Centre de Recherche et Documentation.** Dirigé par un magistrat, il apporte son **expertise juridique et géopolitique** aux **membres des formations de jugement** et aux **rapporteurs de la CNDA** ainsi qu’aux **magistrats de l’ensemble des juridictions administratives.**

²⁰ CESEDA Article L.512-1 *Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié et pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une des atteintes graves suivantes :*

1) *La peine de mort ou une exécution ;*

2) *La torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ;*

3) *S'agissant d'un civil, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.*

²¹ « *l’existence d’une menace grave, directe et individuelle contre la vie ou la personne d’un demandeur de la protection subsidiaire n’est pas subordonnée à la condition qu’il apporte qu’il est visé spécifiquement en raison d’éléments propres à sa situation personnelle, dès lors que le degré de violence généralisée caractérisant le conflit armé atteint un niveau si élevé qu’il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu’un civil renvoyé dans le pays ou la région concernée courrait, du seul fait de sa présence sur le territoire, un risque réel de subir ces menaces.* », décision CNDA n° 22023959 du 14 février 2023

²² Décision CNDA N° 20011858, lecture du 13 septembre 2021

²³ Décision CNDA n°22038318, lecture du 7 décembre 2022

²⁴ Décision CNDA n° 21037798, lecture du 23 décembre 2021

si persistent des affrontements sporadiques »²⁵, et que « la plupart des provinces d'Afghanistan ont été prises sans combat, dans le cadre d'une offensive éclair, que les talibans contrôlent aujourd'hui la quasi-totalité du territoire afghan et que la situation ne peut être regardée comme une situation de conflit armé caractérisé par une violence aveugle au sens de l'article L.512-1,3° »²⁶

Passant d'une « situation de violence aveugle d'intensité exceptionnelle »²⁷ permettant d'appliquer la disposition ci-dessus, à la « désorganisation générale du pays laissant place à des éléments plus ou moins incontrôlés, y compris parmi les différents groupes talibans locaux, et son niveau élevé de violence, d'insécurité et d'arbitraire de la part des autorités de fait »²⁸, insuffisant pour se voir accorder une protection, la CNDA prétend cerner le degré de violence nécessaire pour la reconnaissance d'une protection systématique. Certaines décisions s'appuient sur un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 10 juin 2021, et considèrent que « la constatation de l'existence d'une telle menace ne saurait être subordonnée à la condition que le rapport entre le nombre de victimes dans la zone concernée et le nombre total d'individus que compte la population de cette zone atteigne un seuil déterminé mais exige une prise en compte globale de toutes les circonstances du cas d'espèce »²⁹

Une dégradation de la situation en Afghanistan au cours de l'année 2023 étant reconnue par l'OFPPA et la CNDA, les décisions évoquent les risques possibles liés à un retour au regard de « la situation sécuritaire dans le pays (qui) devient de plus en plus préoccupante en raison, notamment, d'une intensification des attaques du groupe dit « Etat Islamique de la province de Khorasan »(ISKP), de l'accroissement des incidents liés à la criminalité de droit commun sur fond de crise économique et humanitaire, et enfin des attaques menées par le Front National de Résistance (FNR) et par une multitude d'autres groupes armés »³⁰. Ces risques sont étudiés spécifiquement dans certaines provinces jugées sensibles³¹ et au vu de la situation prévalant à Kaboul, généralement considérée comme la seule porte d'entrée du pays en cas de retour. Cependant, dans toutes ces régions, y compris la capitale, « la situation peut être qualifiée de violence aveugle sans toutefois atteindre un niveau d'intensité exceptionnelle »³²

Cette même disposition de l'article L.512-1,3° permet également de considérer la situation du demandeur au regard de critères personnels dans une situation de violence, et d'une vulnérabilité particulière (cas d'espèce) qui l'exposerait personnellement à un *risque de traitements inhumains et dégradants* dans un contexte de « désorganisation générale du pays laissant place à des éléments plus ou moins contrôlés » et compte tenu « d'un niveau élevé de violence, d'insécurité et d'arbitraire de la part des autorités de fait. »³³

Peuvent être mis en avant dans ce cadre le jeune âge, un isolement particulier, un handicap ou un état physique ou psychologique, étant entendu que « plus le demandeur est éventuellement apte à démontrer qu'il est affecté spécifiquement en raison d'éléments propres à sa situation personnelle moins sera élevé le degré de violence aveugle requis pour qu'il puisse bénéficier de la protection subsidiaire. »³⁴

²⁵ Décision CNDA n°22038318, lecture du 7 décembre 2022

²⁶ Décision CNDA N° 22029517, ordonnance du 30 août 2022

²⁷ Décision CNDA N° 20011858, lecture du 13 septembre 2021, qui fait droit à la requête d'un ressortissant afghan, en considérant que la toute récente prise de pouvoir par les Talibans, ainsi que les deux attentats terroristes commis par l'Etat Islamique dans la capitale, suffisent, en l'absence de « données objectives venant confirmer la fin des violences liées à la prise de contrôle violente de la société afghane par les talibans » à confirmer « l'état extrêmement volatile et instable de la situation sécuritaire dans le pays », permettant ainsi l'application de l'article 512-1,3° en raison d'une « violence aveugle d'une intensité exceptionnelle ... résultant d'une situation de conflit interne ».

²⁸ Décision CNDA n°21039677, lecture du 3 janvier 2022

²⁹ Décision CNDA N° 22023959, lecture du 14 février 2023

³⁰ Décision CNDA N° 23011001, lecture du 31 mai 2023

³¹ « D'après les indications circonstanciées du rapport « Afghanistan-Country Guidance » établi par l'Agence de l'Union Européenne pour l'Asie (EUA) en janvier 2023 sur le fondement d'informations collectées à la date du 31 octobre 2022, le conflit armé qui sévit dans les provinces de Badakhshan, Baghlan, Balkh, Kaboul, Kandahar, Kapisa, Kunar, Kunduz, Nangarhar, Panchir, Parwan et Takhar entraîne une situation de violence aveugle à l'égard des civils, dont l'intensité n'est toutefois pas exceptionnelle. » CNDA N° 22003899, lecture du 24 juillet 2023.

³² Ordonnance CNDA N° 23019348

³³ Décision CNDA N°18037855, lecture du 21 septembre 2021

³⁴ Décision CNDA N°20011858, lecture du 13 septembre 2021 (d'après CJUE N° C-465/07 1^{er} février 2009)

Dans cette argumentation, le « profil occidentalisé » du demandeur est un élément incontournable, depuis en particulier la parution du rapport de l'Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), intitulé « *Afghanistan : risques au retour liés à l'occidentalisation* » du 26 mars 2021, qui présente des cas de violences graves, de rejets, de méfiance ou de difficultés réelles de réintégration, en raison de soupçons d'apostasie ou de mauvaise conduite du fait d'une occidentalisation réelle ou supposée, à l'égard d'anciens demandeurs d'asile déboutés renvoyés en Afghanistan.

Cependant, il est souvent opposé au requérant l'insuffisance des moyens invoqués, le manque de visibilité qu'il aurait à ce titre en cas de retour en Afghanistan, la Cour affirmant récemment qu'« *Aucune source d'information publique pertinente et disponible à la date de la présente décision, notamment les notes d'orientation de l'Agence de l'Union Européenne pour l'Asile sur l'Afghanistan, publiées en avril 2022 et janvier 2023 et le rapport de la même agence du 16 août 2022 intitulé « Afghanistan – Ciblage d'individus » ne montre que le seul séjour en Europe d'un ressortissant afghan, afin notamment d'y demander l'asile, l'exposerait, de manière systématique, en cas de retour dans son pays d'origine, à des persécutions au sens et pour l'application des stipulations citées au point 3°. Il incombe au demandeur de nationalité afghane, qui entend se prévaloir, à l'appui de sa demande d'asile, de craintes en cas de retour dans son pays d'origine et du fait de la prise de pouvoir par les Talibans, d'un profil « occidentalisé » ou d'un risque d'imputation d'un tel profil, de fournir les éléments propres à sa situation personnelle permettant d'établir qu'il a acquis un tel profil, ou démontrer la crédibilité du risque d'une telle imputation, notamment en raison de la durée de son séjour en Europe et en particulier en France, ainsi que de l'acquisition de tout ou partie des valeurs, du modèle culturel, du mode de vie, des usages, ou encore des coutumes des pays occidentaux.* »³⁵

En général, la Cour réfute l'argument au motif « *qu'il ne résulte pas de l'instruction que le requérant risquerait d'être regardé, en cas de retour en Afghanistan, en raison d'une occidentalisation effective ou imputée, comme étant défavorable à l'idéologie prônée par le mouvement taliban ou certains autres groupes armés présents dans le pays.* »³⁶

Ainsi, la CNDA rejette la majorité des demandes, se prononçant sur les risques en cas de retour, sans se soucier de la réalité sur le terrain. De fait, ces ressortissants afghans déboutés du droit d'asile sont laissés dans une situation inextricable, puisque sans légalité sur le territoire français, et sans possibilité d'être renvoyés dans leur pays comme la loi l'exigerait, compte tenu de la non reconnaissance du gouvernement taliban par la communauté internationale, de l'absence de représentation diplomatique afghane en France et de la rupture des liaisons aériennes entre les deux pays.

Cette absurdité prend parfois une dimension supplémentaire lorsque la préfecture, à la suite du rejet de la CNDA, prend à l'égard de ce ressortissant afghan une Obligation de Quitter le Territoire Français dans l'optique d'un renvoi effectif, alors même qu'il est impossible de le mettre en œuvre.

En la matière, comme dans d'autres, la logique institutionnelle a ses mystères....

³⁵ Décision CNDA N°23017997, lecture du 24 juillet 2023

³⁶ Décision CNDA N°22051143, lecture du 27 février 2023



**Prochain Cercle de silence lundi 30 octobre 2023
de 18 à 19 h place Kléber**

Au Neuhof le 20 octobre, des étrangers ont été expulsés d'un immeuble appartenant à un bailleur social, vide et devant être détruit. D'autres expulsions suivront, dans la même rue. Aucune solution générale de relogement n'est mise en place.

<https://www.rue89strasbourg.com/police-expulse-squat-sarlat-282744>

Une affaire SeaWatch contre Frontex est passée en audience le 11 octobre devant la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE). Le 30 juillet 2020, 20 personnes (au moins) avaient été interceptées par les garde-côtes libyens en Méditerranée dans la zone de Recherche et Secours (SAR) de Malte, donc sous les ordres de cet État, puis ramenées illégalement et de force en Libye, vers ses tortures, ses viols, ses prisons contre rançon, son esclavage. Les enquêtes des associations Human Rights Watch et BorderForensic laissent penser que l'opération a pu s'effectuer grâce à un repérage aérien de Frontex.

<https://www.hrw.org/news/2022/12/12/eu-frontex-complicit-abuse-libya>

Suite à cela, les associations ont demandé ses archives des faits à Frontex, qui a refusé. Elles estiment que ce refus contrevient au droit européen et attaquent Frontex devant la CJUE.

<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:62022TN0205:FR:PDF>

Détails (en anglais)

<https://threadreaderapp.com/thread/1712195566158131476.html>

Nous relevons encore des morts à nos frontières. C'est une litanie, mais chaque ligne est une histoire, une vie.

Le 30 septembre un homme a été percuté par un train Calais-Dunkerque.

<https://www.lavoixdunord.fr/1379640/article/2023-09-30/une-personne-tuee-par-un-train-sur-la-ligne-calais-dunkerque>

Le 8 octobre un jeune, peut-être érythréen, a été retrouvé mort sur une plage près du Touquet.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/52410/un-jeune-migrant-de-17-ans-retrouve-mort-sur-une-plage-pres-de-calais>

Ceci nous avait échappé, le 29 septembre : l'avion de ONG SeaWatch a filmé ce que l'association nomme une tentative de meurtre en Méditerranée. Un petit bateau des garde-côtes libyens est allé percuter un bateau gonflable et l'a fait couler. Un plus gros bateau libyen était présent un peu plus loin et a récupéré au moins certaines des personnes mises à la mer. On ignore s'il y a des morts.

https://twitter.com/seawatch_intl/status/1707803433145680293

Et bien sûr le broyage de la rétention et des expulsions scandaleuses continue (ce qui suit ne sont que deux exemples).

Le préfet du Val-de-Marne a enfermé en rétention une personne française. Pendant un mois.

<https://twitter.com/chironpaul/status/1715349297770746248>

Celui de la Seine Maritime a fourni à la Syrie des informations personnelles concernant un Syrien qu'il veut y expulser.

<https://twitter.com/chironpaul/status/1714629687790449149>



Avec, parmi de multiples appuis, le soutien de :

Ville de Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg
Villes de Bischheim, Dambach la Ville, Hœnheim, d'Illkirch-Graffenstaden, Ostwald, Saverne
Schiltigheim, Stutzheim-Offenheim
Collectivité Européenne d'Alsace
FDVA
Fondation ACAT pour la dignité humaine et Fondation du protestantisme
Fondation de France
CARITAS
Terre Sans Frontière
Comprendre et S'engager
ORIV
Association caritative anglicane de Strasbourg
Tôt ou T'Art
Passeurs d'Images
ESP UEPAL
ACO
CSP

CASAS *Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg*
2 rue Brûlée 67000 STRASBOURG

Tél 0388251303 Fax 0388240583
contact@casas.fr www.casas.fr